

Compte Admini- stratif 2014

—
Rapport
du Maire

SOMMAIRE

-

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE

| | |
|----------------------------|----|
| Section de fonctionnement | 4 |
| Section d'investissement | 15 |
| Gestion active de la dette | 17 |

-

RESSOURCES

| | |
|---|----|
| Ressources humaines | 28 |
| Garage | 32 |
| Construction | 33 |
| Immobilier | 34 |
| Gestion technique des bâtiments | 35 |
| Assemblées | 36 |
| Ressources documentaires | 37 |
| Systèmes d'information et de télécommunications | 38 |

-

RELATIONS À L'USAGER

| | |
|--------------------------------------|----|
| Qualité du service public | 40 |
| Service des mairies d'arrondissement | 42 |

-

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

| | |
|--------------------------|----|
| Logistique et festivités | 44 |
| Évènements et animations | 45 |
| Communication externe | 46 |
| Cabinet du Maire | 47 |

-

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

| | |
|---------------------|----|
| Supervision globale | 49 |
| Prévention sécurité | 50 |
| Écologie urbaine | 51 |
| Police municipale | 52 |
| Régulation urbaine | 53 |

-

CULTURE ET PATRIMOINE

| | |
|---|----|
| Directions des Affaires culturelles | 55 |
| Musée des Beaux Arts | 56 |
| Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation | 57 |
| Musées Gadagne | 58 |
| Musée de l'imprimerie | 59 |
| Orchestre National de Lyon | 60 |

-

CULTURE ET PATRIMOINE (suite)

| | |
|--------------------------|----|
| Archives municipales | 61 |
| Archéologie | 62 |
| Musée Henri Malartre | 63 |
| Évènements et animations | 64 |
| Bibliothèques | 65 |
| Théâtre des Célestins | 66 |
| Musée d'art contemporain | 67 |
| Opéra de Lyon | 68 |

-

PETITE ENFANCE

| | |
|---------|----|
| Enfance | 70 |
|---------|----|

-

ÉDUCATION

| | |
|-----------|----|
| Éducation | 72 |
|-----------|----|

-

SPORTS

| | |
|--------------------------|----|
| Sports | 74 |
| Évènements et animations | 75 |

-

SOLIDARITÉS

| | |
|---------------------------|----|
| Action sociale | 77 |
| Développement territorial | 78 |

-

ESPACES PUBLICS

| | |
|-----------------------------------|----|
| Cimetières | 80 |
| Déplacements urbains | 81 |
| Gestion urbaine de proximité | 82 |
| Éclairage public | 83 |
| Espaces verts | 84 |
| Direction de l'aménagement urbain | 85 |

-

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALE

| | |
|---------------------------------|----|
| Université, recherche | 87 |
| Économie, commerce et artisanat | 88 |
| Relations internationales | 89 |
| Développement territorial | 90 |
| Halles Paul Bocuse | 91 |



ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2014, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2013. Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices. Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de la Ville.

| DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE | CA 2013 | CA 2014 | ÉVOLUTION |
|--|--------------|--------------|---------------|
| | M€ | M€ | % |
| Recettes de gestion | 627,7 | 633,3 | 0,9 |
| Recettes de gestion retraitées | 628,2 | 629,7 | 0,2 |
| Dépenses de gestion | 533,6 | 549,9 | 3,1 |
| Dépenses de gestion retraitées | 532,6 | 548,7 | 3,0 |
| ÉPARGNE DE GESTION | 94,1 | 83,4 | - 11,4 |
| ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE | 95,6 | 81,0 | - 15,3 |
| Produits financiers | 1,5 | 1,1 | - 23,9 |
| Charges financières | 10,2 | 11,1 | 8,9 |
| Résultat financier | -8,7 | -9,9 | 14,6 |
| ÉPARGNE BRUTE | 85,4 | 73,4 | - 14,1 |
| ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE | 86,9 | 71,1 | - 18,3 |
| Capital de la dette | 49,6 | 53,1 | 6,9 |
| ÉPARGNE NETTE | 35,8 | 20,3 | - 43,2 |
| Dépenses réelles d'équipement | 152,7 | 153,0 | 0,2 |
| Autres dépenses d'investissement | 2,6 | 1,8 | - 32,3 |
| Recettes exceptionnelles | 0,0 | 2,9 | - |
| Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA) | 28,6 | 27,6 | - 3,3 |
| EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE (hors refinancements d'emprunts remboursés par anticipation) | 94,2 | 86,2 | - 8,5 |

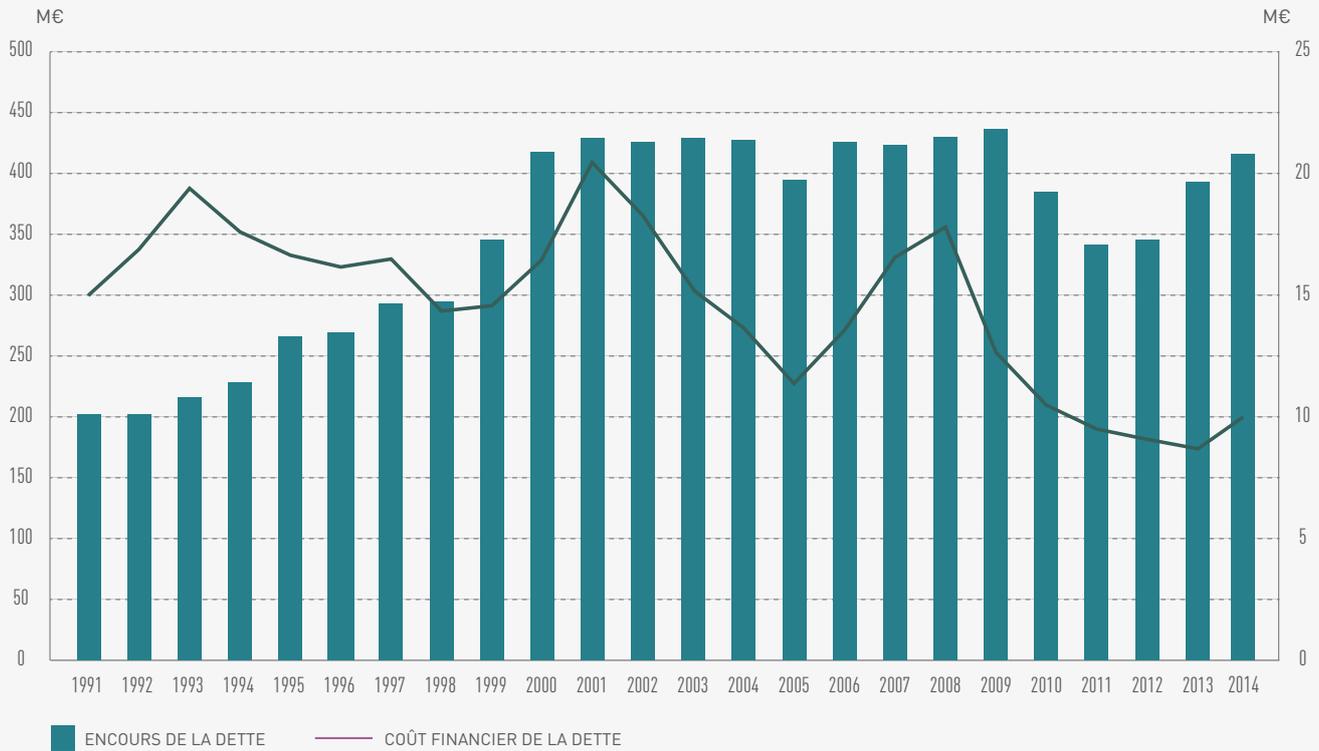
Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **629,7 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2013, une évolution très modeste de **0,2 %**, consécutive à deux années déjà marquées par un tassement dans la dynamique antérieurement observée. Cette atonie est essentiellement la résultante de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques, qui se traduit par une diminution de **4,6 M€** de sa dotation forfaitaire, principale composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'elle perçoit de l'État, et d'une très faible progression physique des bases de fiscalité directe.

Les dépenses de gestion retraitées (**548,7 M€**) enregistrent une progression de **3 %**, liée à l'évolution dynamique de la masse salariale (**322,4 M€**) et des « autres charges de gestion courante » (**109,5 M€**). Cette évolution dynamique résulte notamment de la mise en œuvre de la réforme des

rythmes scolaires, et de la poursuite de la montée en puissance du FPIC, qui enregistre encore cette année une progression de **1,2 M€ (+ 72 %)**. Cette évolution est néanmoins atténuée par la diminution notable, de **1,3 %**, des charges à caractère général, consécutive aux efforts de gestion spécifiques d'ores et déjà engagés par la collectivité sur 2014.

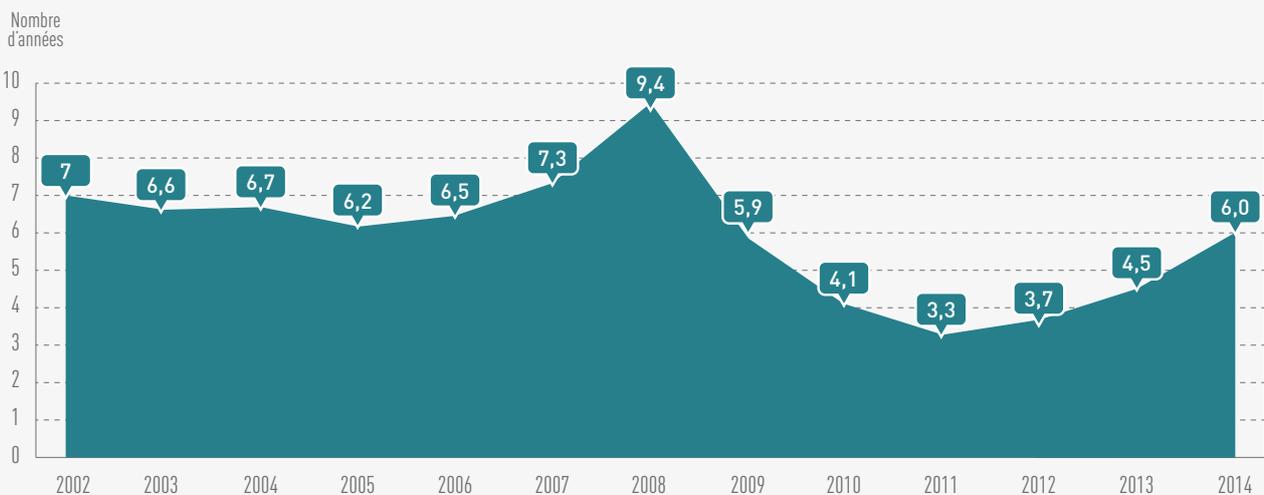
Conséquence de l'effet de ciseaux observé, l'épargne de gestion retraitée 2014 (**81 M€**) enregistre naturellement un repli de **14,6 M€** par rapport à 2013. L'épargne brute (**71,1 M€**), sous l'effet du recul de l'épargne de gestion et d'un résultat financier dégradé par rapport à 2013, dégradation liée au règlement d'une indemnité actuarielle en 2014 (cf infra « le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie de la Ville ») est en diminution de **18,2 %**.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA VILLE DE LYON ET DE SON COÛT FINANCIER



La Ville a levé en 2014 huit emprunts pour un montant total de **95 M€**, dont deux destinés au refinancement d'encours remboursés par anticipation, pour un montant de **8,8 M€**. Cela porte l'encours de dette, qui s'établissait à **390,8 M€** au 31 décembre 2013 à **423,9 M€** fin 2014.

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



Le recours plus important à l'emprunt sur les 3 derniers exercices, pour assurer le financement d'un plan d'équipement en pleine réalisation (**128 M€** de dépenses d'équipement en 2012, **152,7 M€** en 2013 et **153 M€** en 2014), combiné à la diminution de l'épargne brute entraîne une augmentation attendue de la capacité de désendettement qui s'établit en 2014 à **6 ans**.

I. Section de fonctionnement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

| OPÉRATIONS RÉELLES | | CA 2013 (€) | CA 2014 (€) | ÉVOLUTION (%) |
|--|--|--------------------|--------------------|---------------|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 111 174 263 | 109 563 478 | - 1,4 |
| | Charges à caractère général retraitées ⁽¹⁾ | 109 449 534 | 107 994 300 | - 1,3 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS | 308 602 295 | 322 941 167 | 4,6 |
| | Charges de personnel et assimilés retraitées ⁽²⁾ | 309 383 295 | 322 414 422 | 4,2 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 106 285 397 | 108 652 452 | 2,2 |
| | Subventions de fonctionnement personnes de droit privé | 60 410 945 | 63 831 310 | 5,7 |
| | Subventions de fonctionnement personnes de droit privé retraitées ⁽³⁾ | 60 410 945 | 64 695 486 | 7,1 |
| | Subventions aux personnes de droit public | 15 804 648 | 15 060 906 | - 4,7 |
| | Dont subvention CCAS | 13 989 856 | 13 239 856 | - 5,4 |
| | Participation à l'équilibre du budget annexe des Célestins | 4 683 458 | 4 882 404 | 4,2 |
| | Participations aux organismes de regroupement | 15 897 279 | 15 657 165 | - 1,5 |
| | Dont participation ENSBAL | 6 883 433 | 6 533 433 | - 5,1 |
| | Dont participation CRR | 7 962 873 | 8 077 837 | 1,4 |
| | Autres | 9 489 068 | 9 220 667 | - 2,8 |
| | Autres charges de gestion courante retraitées ⁽³⁾ | 106 285 397 | 109 516 628 | 3,0 |
| 656 | FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS | 640 585 | 591 393 | - 7,7 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (hors dotations aux arrondissements) | 1 844 772 | 2 944 508 | 59,6 |
| | Dont FPIC | 1 699 525 | 2 927 158 | 72,2 |
| | Dotations aux arrondissements | 5 010 617 | 5 233 888 | 4,5 |
| TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES | | 533 557 928 | 549 926 885 | 3,1 |
| TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES RETRAITEES | | 532 614 200 | 548 695 139 | 3,0 |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 10 178 513 | 11 084 805 | 8,9 |
| | Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie | 8 840 638 | 8 956 803 | 1,3 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 3 275 505 | 1 005 706 | - 69,3 |
| TOTAL DÉPENSES RÉELLES | | 547 011 946 | 562 017 396 | 2,7 |
| TOTAL DÉPENSES RÉELLES RETRAITÉES | | 546 068 218 | 560 785 650 | 2,7 |

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des travaux de remise en état du parc de Gerland (15 902 € au CA 2013 et 14 182 294 € au CA 2014) compensés en recettes,
- Des travaux portant sur l'atelier des décors (2 862 122 € au CA 2013 et 150 884 € au CA 2014) compensés par une recette d'assurance,
- De la modification intervenue fin 2013 sur la méthode de rattachement des dépenses de la restauration scolaire (747 593 € réintégrés au CA 2013),
- De la suppression du mandatement tardif des factures d'éclairage public (405 703 € réintégrés au CA 2013).

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(2) Masse salariale retraitée :

- De la modification de méthode de rattachement, soit 1 117 k€ réintégrés en 2013 pour analyse de l'évolution à périmètre constant,
- Du montant lié à la mise en place du principe de subrogation, qui donne lieu à dépenses et recettes équivalente (soit 526 k€ en 2014),
- Du montant pris en charge au titre des mutuelles du personnel du CCAS (soit 336 k€, avec recette équivalente) en 2013, le CCAS assurant à compter de 2014, la prise en charge directe de cette dépense.

(3) Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres charges de gestion courante retraitées d'une part de subventions aux MJC et Centres Sociaux pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, réglée en 2015 au titre de l'exercice 2014.

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de **1,4 %** en 2014 par rapport au compte administratif 2013. Une fois retraitées des éléments suivants :

- Travaux de remise en état du parc de Gerland,
 - Atelier des décors,
 - Modification de la méthode de rattachement de la restauration scolaire,
 - Suppression du mandat tardif de début d'année pour l'éclairage public,
- les charges à caractère général s'établissent à **108,0 M€** en 2014 contre **109,4 M€** en 2013, en repli de **1,3 %**.

La Ville a en premier lieu bénéficié des conditions climatiques clémentes au cours de l'année écoulée (hiver doux, été frais), qui ont permis de diminuer les dépenses liées au chauffage et au rafraîchissement des bâtiments municipaux, générant ainsi une économie de près de **1,6 M€** au compte administratif 2014 par rapport à l'exercice 2013, sur le cumul des postes électricité et chauffage urbain.

Mais la diminution du poste « charges à caractère général » est également la résultante des efforts engagés par la Ville afin de maîtriser ses dépenses de fonctionnement :

- La suppression d'un numéro de Lyon Citoyen et le nouveau formatage du magazine, ont permis des économies à hauteur de **340 k€**,
- Toujours dans un souci de contenir les dépenses de la Ville, les crédits de fournitures de voirie destinées à l'éclairage public ont été rationalisés et de fait réduits de **100 k€** par rapport à 2013,
- Le renouvellement du marché relatif à l'entretien de la pelouse du stade de Gerland, et les efforts sur les crédits consacrés notamment à l'achat de fournitures ont permis des économies à hauteur de près de **170 k€**,
- Le renouvellement de la flotte automobile de la Ville continue d'engendrer des économies tant sur les consommations que sur les réparations de véhicules. Combinées à la baisse des prix de l'essence ces économies s'élèvent en 2014 à **112 k€**,
- Du fait de la diminution du nombre de chantiers lancés en 2014, notamment sur les transformations de restaurants scolaires en selfs, les crédits destinés aux assurances dommages-ouvrages et aux transports enregistrent une diminution de **366 k€**,
- Enfin, l'annulation de l'une des expositions initialement prévues en 2014 aux Musées Gadagne, a généré une réduction de **60 k€** des crédits consommés.

Les économies présentées ci-dessus ne doivent néanmoins pas occulter la poursuite de l'enrichissement de l'offre de service public intervenue l'an dernier, au titre de laquelle peuvent être cités :

- La poursuite de l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant du service de restauration scolaire, qui, combinée à la hausse du prix unitaire du repas, s'est traduite par une augmentation d'environ 700 k€ des crédits destinés à l'achat de repas,
- L'augmentation de près de **500 k€** des crédits bénéficiant à l'ONL, consécutive à la minoration des crédits 2013 de l'établissement résultant de l'avance accordée en 2012, a permis notamment l'organisation d'une tournée au Japon,
- Le développement du parc de sanitaires publics auquel la Ville a consacré **210 k€** de plus qu'en 2013,
- La sécurisation de deux nouveaux parcs : le Clos Layat et le cheminement de la Mairie du 5^e arrondissement (**+125 k€**),
- La poursuite du développement des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et le renforcement des interventions en régie directe pour les secteurs sensibles de la commune (**+ 62 k€** par rapport à 2013),
- L'organisation de trois expositions au MAC, dont la rétrospective Erró, à laquelle la Ville a consacré d'importants moyens,
- L'augmentation du nombre de places de stationnement payant et la mise en exploitation des horodateurs à technologie NFC et CB ont engendré une augmentation de **333 k€** des crédits liés à l'exploitation de cette activité,

- Enfin, la Ville a consacré en 2014 **300 k€** de plus qu'en 2013 à l'éclairage public. Cette évolution, partiellement imputable à la hausse des tarifs et de la TVA, résulte également de l'extension du périmètre couvert.

2. Subventions et participations

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **63,8 M€** au compte administratif 2014. Elles enregistrent une progression de **5,7 %** par rapport à 2013 (**60,4 M€**). Cette progression est portée à 7,1 % après retraitement de l'ajustement des subventions liées à la mise en place des rythmes scolaires réglées en 2015 mais relatives à 2014 (**864 k€**).

La majeure partie de cette évolution résulte précisément de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui s'est traduite par le versement de subventions, à hauteur de **2,9 M€** directement sur 2014 (auxquels s'ajoutent les **864 k€** versés sur 2015), aux structures associatives organisant les activités des vendredis après-midi dans la moitié des groupes scolaires de la Ville.

Hors réforme des rythmes scolaires, la progression des subventions est de **0,9 %**.

D'autres éléments impactent également à la hausse les subventions aux personnes de droit privé :

- Les évolutions conventionnelles de **2 %** des subventions attribuées aux centres sociaux, MJC, Maisons de l'enfance et associations conventionnelles (**+225 k€**),
- Les augmentations de périmètres d'activités de ces structures (**+ 387 k€**),
- La prise en compte en année pleine des ouvertures 2013 de places en micro-crèches s'est traduite par une augmentation de **169 k€** des subventions versées,
- La revalorisation conventionnelle de **2 %**, et la prise en compte en année pleine des ouvertures intervenues l'an dernier ont engendré une augmentation de **269 k€** des subventions versées par la Ville aux crèches associatives,
- Une subvention de **150 k€** a été attribuée à l'association Ludopole afin de l'accompagner dans son regroupement avec l'association Quai des Ludes et dans la mise en œuvre de son plan d'assainissement financier.

Les efforts engagés par la Ville de Lyon afin de garantir le caractère pérenne de sa situation financière ont également produit des effets sur le niveau des subventions versées. La Ville a ainsi réduit à hauteur de **200 k€** ses participations à des manifestations à caractère sportif et culturel.

Dans le domaine de la solidarité, des diminutions opérées à hauteur de **300 k€** ont été réparties sur les diverses enveloppes gérées par la Ville.

Suite à la cession par la Ville, en fin d'année 2014, des actions détenues dans la SAEM Lyon TV Câble, à la Société APEF Education, la participation de la Ville à la SAEM s'est élevée à **240 k€**, alors qu'elle s'établissait à **360 k€** au titre des exercices antérieurs.

Enfin, la révision des modalités de versement des subventions relatives au secteur de l'Enfance a permis d'accroître la réactivité dans le cadre du dialogue de gestion et in fine de limiter le recours, en 2014, à l'enveloppe destinée aux structures associatives gérant des crèches et rencontrant des difficultés financières : cela se traduit par une consommation de crédits inférieure de **200 k€** au niveau de 2013 et par une réduction immédiate de **236 k€** sur l'objectif cible.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent une diminution de **4,7 %** du compte administratif 2013 (**15,8 M€**) au compte administratif 2014 (**15,1 M€**). Cette diminution résulte pour l'essentiel de la baisse, à hauteur de **750 k€**, de la subvention versée au CCAS rendue possible par l'augmentation des recettes de l'Agence régionale de santé et du Conseil Général.

La participation au budget annexe des Célestins s'établit à **4,9 M€** en 2014. Cette augmentation de **199 k€** résulte de l'augmentation conventionnelle de **2,5%** de la participation d'une part (**116 k€**) et, d'autre part, de la minoration, à hauteur de **82 k€**, de la subvention d'équipement de l'établissement, à laquelle s'est substituée une augmentation, à due concurrence, de la participation en fonctionnement.

Enfin, les participations aux organismes de regroupement enregistrent une diminution globale de **1,5%**. Cette évolution est alimentée par l'augmentation conventionnelle de **1,5%** de la participation au Conservatoire de Rayonnement Régional (**+ 115 k€**), et par la diminution de **350 k€** de la participation à l'ENSBAL rendue possible par la consommation des excédents générés par l'établissement au cours des exercices antérieurs.

3. Autres charges

Regroupant les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits », le poste « autres charges » augmente globalement de près de **6%** au compte administratif 2014, du fait essentiellement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui poursuit sa montée en puissance et a ainsi mobilisé les crédits de la Ville à hauteur de **2,9 M€** en 2014 contre **1,7 M€** en 2013 (**+ 72%**).

Les dotations aux mairies d'arrondissement progressent de près de **4,5%**. L'évolution constatée de **223 k€** est le résultat d'un reversement à une mairie d'arrondissement via le budget principal, d'une somme de **113 k€** suite à une surfacturation d'EDF intervenue sur la crèche Laprade, mais aussi de la prise en charge des couches dans les crèches (**+ 90 k€**) et de la fourniture de plateaux repas à l'occasion des différents scrutins intervenus en 2014 (**+ 58 k€**).

En contrepartie, la Ville a bénéficié d'une diminution des admissions en non valeur (**229 k€**), et les cotisations retraite des élus ont diminué de **55 k€**.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2014 à **322,9 M€**. Elle enregistre une progression de **4,6%** par rapport à 2013 (**308,6 M€**).

Cette progression est néanmoins ramenée à **4,2%**, une fois retraitée des éléments suivants:

- La modification de la méthode des rattachements fin 2013,

- La mise en place, à compter de 2014, de la subrogation prévoyance, qui se traduit par une dépense et une recette nouvelles pour la Ville,

- La prise en charge directe par le CCAS, à partir de 2014, des cotisations santé-prévoyance, antérieurement portées par la Ville qui en obtenait remboursement.

Il est à noter également que, sans mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la progression de la masse salariale aurait été limitée à **3,5%** entre 2013 et 2014.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces évolutions. Diverses mesures nationales ont en premier lieu lourdement pesé sur la masse salariale de la Ville, contribuant pour **2,7** points à la progression globale des dépenses de personnel. Peuvent être citées à ce titre la progression des charges (hausse des taux de contribution à la CNRACL, à l'IRCANTEC et à l'assurance vieillesse), la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B, ou encore, la réforme de la filière médico-sociale, et la réforme des rythmes scolaires.

Les évolutions constatées résultent en deuxième lieu d'autres facteurs, dont :

- Le glissement vieillesse technicité,

- La progression des effectifs : en moyenne annuelle, les effectifs de la Ville ont compté **53** équivalents temps plein de plus qu'en 2013,

- Le recours à un nouveau dispositif de couverture santé prévoyance en faveur des agents, qui a vu le nombre d'agents bénéficiaires progresser, en particulier dans le domaine de la prévoyance.

Enfin, la rémunération des agents non permanents (besoins occasionnels et saisonniers, vacataires et remplacements) enregistre également une forte progression. Elle est essentiellement liée à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, qui impacte à hauteur de **2,2 M€** les crédits de masse salariale de la Ville, mais également à une mobilisation plus importante des agents occasionnels, saisonniers et remplaçants d'agents malades hors cette réforme (**+ 4,7%**, soit 201 mois supplémentaires en 2014).

5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **1 M€** en 2014, elles sont en fort repli par rapport à 2013 (**- 69%**), cet exercice avait en effet été largement impacté par le contentieux relatif à l'Opéra d'une part (**1 511 k€**), et par la régularisation des opérations comptables destinées à constater l'abandon des créances détenues par la Ville à l'encontre de l'Institut Pasteur (**444 k€**), d'autre part.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

| OPÉRATIONS RÉELLES | | CA 2013 (€) | CA 2014 (€) | ÉVOLUTION (%) |
|--|--|-------------|-------------|---------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE | 42 483 985 | 45 540 990 | 7,2 |
| | PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾ | 42 797 149 | 43 840 848 | 2,4 |
| 73 | IMPÔTS & TAXES | 421 987 013 | 426 355 293 | 1,0 |
| | Dont contributions directes | 311 046 099 | 315 280 158 | 1,4 |
| | Dont attribution de compensation | 48 871 423 | 48 871 423 | 0,0 |
| | Dont dotation solidarité communautaire | 2 973 647 | 2 973 647 | 0,0 |
| | Dont taxe additionnelle aux droits de mutation | 29 073 058 | 27 140 506 | -6,6 |
| | Autres taxes indirectes | 30 022 786 | 32 089 559 | 6,9 |
| | IMPÔTS ET TAXES RETRAITÉS ⁽²⁾ | 423 107 342 | 426 355 293 | 0,8 |
| 74 | DOTATIONS & SUBVENTIONS | 150 733 971 | 145 998 644 | -3,1 |
| | Dont dotation forfaitaire | 103 270 558 | 98 654 686 | -4,5 |
| | Dont DNP | 2 182 411 | 2 384 913 | 9,3 |
| | Dont dotation de solidarité urbaine | 4 795 250 | 4 795 250 | 0,0 |
| | Dont compensations taxes d'habitation et foncières | 8 896 993 | 8 908 328 | 0,1 |
| | Dont dotation de compensation taxe professionnelle (DCTP) | 1 279 686 | 1 007 247 | -21,3 |
| | Dont autres participations | 30 309 073 | 30 248 220 | -0,2 |
| | Dont autres participations retraitées | 30 309 073 | 30 927 048 | 2,0 |
| | DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES ⁽³⁾ | 150 733 971 | 146 677 472 | -2,7 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 11 799 117 | 14 332 758 | 21,5 |
| | Dont revenus des immeubles | 10 411 412 | 12 483 890 | 19,9 |
| | Dont revenus des immeubles retraités | 9 519 415 | 10 421 887 | 9,5 |
| | Autres produits de gestion courante retraités ⁽⁴⁾ | 10 907 120 | 12 270 756 | 12,5 |
| 013 | ATTÉNUATION DE CHARGES | 679 025 | 1 074 463 | 58,2 |
| | ATTÉNUATION DE CHARGES RETRAITÉES ⁽⁵⁾ | 679 025 | 548 266 | -19,3 |
| TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES | | 627 683 111 | 633 302 148 | 0,9 |
| TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES | | 628 224 606 | 629 692 634 | 0,2 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 1 501 505 | 1 143 356 | -23,9 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 10 568 969 | 8 051 342 | -23,8 |
| | Dont cessions foncières | 6 768 710 | 3 147 540 | -53,5 |
| | Dont autres cessions | 577 255 | 977 161 | -69,3 |
| TOTAL RECETTES RÉELLES | | 639 753 585 | 642 496 846 | 0,4 |
| TOTAL RECETTES RÉELLES RETRAITÉES | | 640 295 080 | 638 887 332 | -0,2 |

(1) Produits des services et du domaine retraités de la recette du Sytral relative à la remise en état du Parc de Gerland (251 k€) et de la modification de la méthode de rattachement des recettes de la restauration scolaire soit 900 k€ réintégrés en 2013 pour analyse de l'évolution à périmètre constant.

(2) Impôts et taxes retraités de la modification de méthode de rattachement des recettes de stationnement payant soit 1 120 k€ réintégrés en 2013 pour analyse de l'évolution à périmètre constant.

(3) Dotations et subventions retraitées d'une subvention 2014 de la CAF pour le CEL, perçue exceptionnellement en 2015 (679 k€).

(4) Autres produits de gestion courante retraités de la part variable 2013 du loyer de la Halle Tony Garnier encaissée en 2014 (166 k€) et des droits d'entrée dans les BEA perçus (1,058 M€ en 2013 et 1,896 M€ en 2014).

(5) Atténuation de charges retraitées en 2014 des recettes de subrogation (soit 526 k€) - Nouveau régime mis en place en 2014, avec dépenses équivalentes au chapitre 012.

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine enregistrent une forte progression de **7,2%** de CA à CA. Une fois retraitée de divers éléments (travaux de remise en état du parc de Gerland, modification de la méthode de rattachement des recettes de restauration scolaire, et modification, en 2014, de la prise en charge des mutuelles des agents du CCAS), l'évolution du chapitre est ramenée à **2,4%**.

Les recettes issues des équipements culturels se sont particulièrement bien comportées en 2014. En effet, la fréquentation de l'Auditorium-ONL s'est redressée, les recettes de billetterie progressant de plus d'**1 M€** après un exercice 2013 pénalisé par la fermeture pour travaux de l'équipement et la délocalisation à la Bourse du Travail.

La réalisation de fouilles par le Service archéologique de la Ville de Lyon, rue Abbé Larue, a généré en 2014 des recettes à hauteur de **296 k€**.

Les recettes du Musée d'Art Contemporain ont également progressé de **230 k€**, 2014 ayant été une année de grande exposition. Ce résultat est néanmoins à pondérer: il est en retrait par rapport à 2012, autre année de grande exposition, dont les recettes s'établissaient à **497 k€**. En 2012, l'exposition Combas s'était déroulée de février à juillet; l'exposition phare de l'année 2014 n'a démarré en ce qui la concerne qu'à l'automne et s'est prolongée sur le début de l'année 2015, ainsi les recettes de l'établissement sur l'année 2014 n'intègrent-elles pas la totalité des recettes attendues sur l'exposition Erró.

Enfin, le succès de l'exposition « Pour vous mesdames ! La mode en temps de guerre » a contribué à la forte augmentation de la recette du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation qui s'établit à **254 k€** en 2014 (**131 k€** en 2013).

La Ville a également bénéficié cette année du dynamisme des recettes issues de l'occupation du domaine public: les recettes liées aux terrasses, kiosques et aux halles et marchés enregistrent une progression globale de près de **260 k€**, alors que les occupations liées aux grues et nacelles évoluent de près de **100 k€**.

Enfin, les recettes de concessions dans les cimetières évoluent de plus de **135 k€**: l'augmentation de cette recette, par nature assez fluctuante, peut être liée aux travaux engagés par la Ville de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon.

2. Recettes fiscales

a. La «recette consolidée» de fiscalité directe: 373,11 M€

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, la ville de Lyon perçoit le produit des «impôts ménages»: la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

C'est le Grand Lyon qui perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, contribution économique territoriale.

Deux nouvelles recettes provenant de la communauté urbaine ont été créées lors du passage en TPU: l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants:

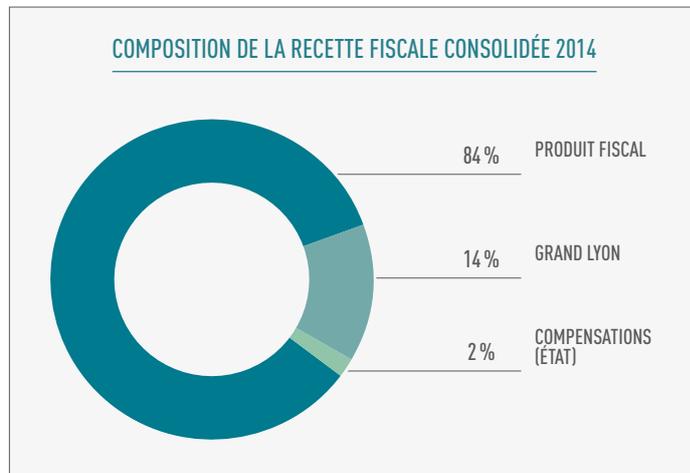
- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les 2 dotations provenant de la communauté urbaine,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'État.

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds en vigueur depuis 2012.

Le tableau ci-dessous, qui permet de constater une hausse globale de **0,8%** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste:

| RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE | 2013 | 2014 | CROISSANCE | |
|--|---------------|---------------|-------------|------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Contributions directes (produit fiscal) | 309,35 | 312,35 | 3,01 | 1,0 |
| Taxe d'habitation | 165,69 | 167,34 | 1,65 | 1,0 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 145,04 | 147,65 | 2,62 | 1,8 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,32 | 0,29 | -0,03 | -8,7 |
| Prélèvement FPIC | -1,70 | -2,93 | -1,23 | 72,2 |
| Allocations compensatrices versées par l'État | 8,90 | 8,91 | 0,01 | 0,1 |
| Taxe d'habitation | 7,70 | 7,83 | 0,13 | 1,6 |
| Taxes foncières | 1,20 | 1,08 | -0,12 | -9,6 |
| Reversements provenant du Grand Lyon | 51,85 | 51,85 | 0,00 | 0,0 |
| Attribution de compensation | 48,87 | 48,87 | 0,00 | 0,0 |
| Dotation de solidarité communautaire | 2,97 | 2,97 | 0,00 | 0,0 |
| TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE | 370,09 | 373,11 | 3,02 | 0,8 |

La partie de dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle que perçoit la ville de Lyon n'est pas prise en compte dans cette consolidation. En effet, cette dotation a perdu son caractère d'allocation compensatrice, à telle enseigne qu'elle reste dans le budget communal après le passage en TPU.



Le produit fiscal proprement dit représente **84%** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

• Les contributions directes: 312,35 M€

La recette brute des contributions directes, qui s'établit à 315,3 M€ enregistre une croissance de 1,4% par rapport à la recette constatée au compte administratif 2013 (311,0 M€).

Elle comprend:

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures.

Le prélèvement de la ville au titre du FPIC a progressé de **72%** en 2014. Il s'agit d'une augmentation plus rapide que celle de l'enveloppe nationale (**+58%**).

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **312,35 M€**, en hausse de **1,0%** par rapport à 2013 (**309,3 M€**).

| CONTRIBUTIONS DIRECTES | 2013 | 2014 | CROISSANCE | |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Contributions directes (article 73111) | 311,05 | 315,28 | 4,23 | 1,4 |
| Taxe d'habitation | 165,69 | 167,34 | 1,65 | 1,0 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 145,04 | 147,65 | 2,62 | 1,8 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,32 | 0,29 | -0,03 | -8,7 |
| Dont rôles généraux | 308,82 | 313,34 | 4,52 | 1,5 |
| Taxe d'habitation | 163,98 | 165,85 | 1,87 | 1,1 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 144,53 | 147,20 | 2,67 | 1,8 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,31 | 0,29 | -0,03 | -8,2 |
| Dont rôles supplémentaires | 2,225 | 1,940 | -0,28 | -12,8 |
| Taxe d'habitation | 1,71 | 1,48 | -0,23 | -13,2 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 0,51 | 0,45 | -0,06 | -11,1 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,006 | 0,004 | -0,00 | -34,5 |
| Prélèvement FPIC (article 73925) | -1,70 | -2,93 | -1,23 | 72,2 |
| TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES NETTES | 309,35 | 312,35 | 3,01 | 1,0 |

• Les rôles généraux

› Le maintien des taux d'imposition

Conformément à l'engagement pris du gel des taux à leur niveau de 2009, les taux appliqués en 2013 ont été reconduits en 2014 :

- Taxe d'habitation : **21,30%**,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,17%**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,20%**,

› La revalorisation générale des bases de 0,9%

La loi de Finances pour 2014 a prévu l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF) des bases de **0,9%**. Ce coefficient, qui correspond à la prise en compte de l'inflation, s'applique à l'ensemble des valeurs locatives qui servent d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières.

› La base de taxe d'habitation

| BASE DE LA TAXE D'HABITATION | 2013 (M€) | 2014 (M€) | CROISSANCE (%) |
|------------------------------|-----------|-----------|----------------|
| Base brute | 1 021,49 | 1 040,25 | 1,8 |
| Abattements (à déduire) | 196,03 | 198,38 | 1,2 |
| Exonérations (à déduire) | 55,60 | 63,22 | 13,7 |
| Base nette | 769,87 | 778,65 | 1,1 |

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe : locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale.

Cette base brute affiche une croissance de **1,8%** de 2013 à 2014. Les réductions de bases issues de l'application de la politique d'abattements votée par la Ville, progressent seulement de **1,2%** ; en revanche, les réductions de bases liées aux mesures d'exonérations progressent très fortement (**+ 13,7%**). Ces évolutions expliquent une croissance de la base nette (**+ 1,14%**) inférieure à celle de la base brute.

Une augmentation particulièrement importante des bases exonérées est en effet à relever en 2014. Elle est la conséquence de la disposition de la loi de Finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2013 qui relève de **4%** le seuil du revenu fiscal de référence conditionnant l'entrée dans différents impôts, ce revenu ayant pu mécaniquement croître en raison de mesures nationales (gel du barème de l'impôt sur le revenu, fiscalisation de la part patronale de la complémentaire santé, suppression de la demi-part pour les retraités ayant eu 3 enfants...). Destinée à protéger les ménages disposant des revenus les plus modestes, cette mesure a pour conséquence d'augmenter le nombre de contribuables bénéficiant d'exonérations ; elle explique la forte progression des exonérations, constatée entre 2013 et 2014 (**+ 13,7%**).

La croissance de la base nette se décompose en conséquence de la manière suivante :

- **+ 0,90%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+ 0,24%** au titre de la variation physique. Il s'agit de la plus faible des variations physiques constatées depuis plus de vingt ans.

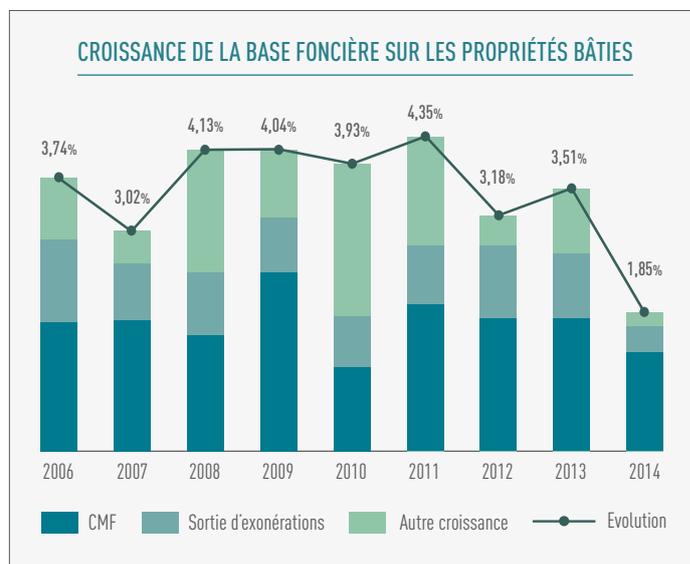
› La base de taxe foncière sur les propriétés bâties

De 2013 à 2014, la base de taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de **1,85%**, croissance qui se décompose ainsi :

- **+ 0,90%** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+ 0,95%** au titre de la variation physique. Il s'agit également de la plus faible des variations physiques constatées depuis plus de vingt ans.

La variation physique de la taxe foncière est constituée de 2 éléments :

- L'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération. Ce mouvement apporte une croissance de **0,5%**,
- L'enrichissement du reste du bâti existant qui correspond à une croissance de **0,4%**.



• Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 8,91 M€

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation des taxes foncières.

› **La dotation de compensation de taxe d'habitation: 7,83 M€**

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (2013 pour 2014) le total des taux de taxe d'habitation de 1991 de Lyon, des syndicats lyonnais et de la communauté urbaine.

› **Les dotations de compensation de taxe foncière: 1,08 M€**

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte:

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste: **0,25 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation,
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés en zone urbaine sensible: **0,35 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2014) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2013),
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'État qui entraînent une perte de recette importante pour la ville: **0,47 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations ont subi une baisse automatique de 21,3% qui se cumule aux baisses subies depuis 2009.

• **Les dotations versées par la communauté urbaine: 51,85 M€**

› **L'attribution de compensation: 48,87 M€**

Cette dotation a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la communauté urbaine. Elle est le résultat de 2 démarches: la neutralisation du passage en TPU et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon:

- **Neutralisation du passage en TPU en 2003:** la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal et allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçu par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre de 2002, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à une recette pour la ville de Lyon,
- **Neutralisation des transferts de compétences:** c'est la commission locale d'évaluation des charges transférées, composée de représentants du Grand Lyon et des communes membres, qui détermine les modalités d'estimation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC se produit dans le cas de perception de rôles supplémentaires portant sur l'année 2002 ou dans le cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et le Grand Lyon.

Le montant perçu en 2014 se décompose ainsi:

| ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 2014 (M€) |
|---|--------------|
| Passage en TPU | |
| Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002 | 135,95 |
| A déduire: recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002 | -85,90 |
| Solde neutralisation du passage en TPU | 50,05 |
| Transfert de compétences | |
| Biennales (à compter de 2005) | -1,47 |
| Logement (à compter de 2006) | 0,02 |
| Tourisme (à compter de 2010) | 0,28 |
| A déduire au titre des transferts de charges | -1,18 |
| MONTANT DE L'AC RELATIVE À 2014 | 48,87 |

› **La dotation de solidarité communautaire (DSC): 2,97 M€**

Les communautés urbaines adoptant le régime de la TPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle devenue contribution économique territoriale aux communes membres de la communauté urbaine. Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil de communauté.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes:

- La fraction «solidarité intercommunale» tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction «intéressement au développement économique» qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de **15%** en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de **2,32%**, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage,
- Enfin, un prélèvement égal à **0,20 €** par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence «gens du voyage».

En 2014, l'enveloppe globale de la DSC ayant été maintenue à son niveau de 2013, la DSC de Lyon a été reconduite à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

| DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE | 2013 (M€) | 2014 (M€) | ECART |
|---|-------------|-------------|------------|
| Solidarité intercommunale | 0,00 | - | - |
| Intéressement au développement économique | 1,72 | - | - |
| Population | 1,14 | - | - |
| Sous total | 2,85 | - | - |
| Évolution encadrée | 0,22 | - | - |
| TOTAL DSC | 3,07 | - | - |
| Prélèvement gens du voyage | -0,10 | - | - |
| DSC NETTE | 2,97 | 2,97 | 0,0 |

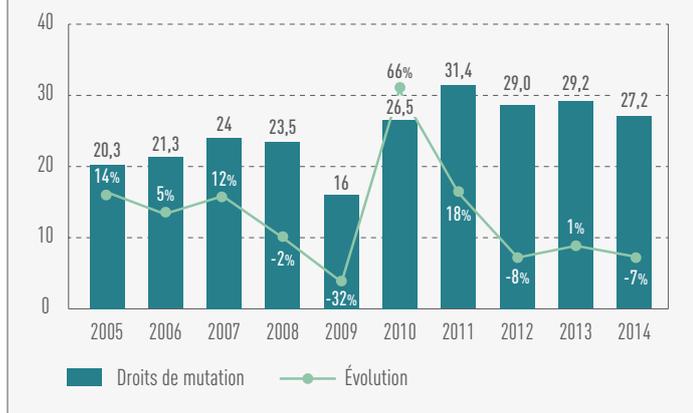
b. Autres recettes fiscales

• **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation: 27,21 M€**

Cet impôt qui frappe les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État est le reflet de l'activité du marché immobilier. Le produit brut atteint **27,14 M€** en 2014 mais il convient de déduire les restitutions et d'ajouter les compensations pour obtenir une recette nette de **27,21 M€**.

Après les deux années consécutives de baisse de cette recette en 2008 et 2009, la reprise des années 2010 et 2011 avait laissé place à une nouvelle régression de cette recette, de **8%** en 2012, traduisant les signes du ralentissement du marché immobilier sur le territoire de la commune. En 2013, la recette se stabilise, en progression de **0,6%**, grâce au produit exceptionnel lié à la cession des tènements immobiliers sis rue de la République. En 2014, elle diminue de **7%**.

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION



• La taxe sur la consommation finale d'électricité: 9,61 M€

La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a réformé la taxe sur l'électricité pour adapter le système de taxation français au droit communautaire.

Alors que la taxe reposait, jusqu'en 2010, sur le montant des factures de fourniture d'électricité acquittées par les consommateurs auprès de leur société distributrice, elle est assise, depuis le 1^{er} janvier 2011, sur la quantité d'électricité fournie ou consommée.

Sur cette quantité est appliqué un tarif défini par la loi et un coefficient multiplicateur fixé par la commune.

La ville de Lyon appliquant depuis de nombreuses années le taux maximal de l'ancienne taxe sur l'électricité (8%), son coefficient multiplicateur pour 2011 était égal à 8. Pour 2014, il fut maintenu à son niveau de 2013, à 8,28.

Le niveau de cette recette est donc désormais lié à l'importance de la consommation et au montant du coefficient multiplicateur, et plus au niveau des tarifs pratiqués. Il est également impacté par les régularisations négatives que les fournisseurs d'électricité opèrent sur l'ancienne taxe en cas de factures, portant sur des périodes antérieures à 2011, non recouvrées auprès des consommateurs finaux.

Le produit brut encaissé au titre de la taxe sur l'électricité en 2014 atteint 9,76 M€, en baisse de 3,7% par rapport à 2013. Il convient de déduire le reversement aux sociétés distributrices destiné à couvrir les frais de perception qui est de 1,5% du produit de la taxe (0,15 M€). Le produit net de cette taxe est donc de 9,61 M€, en baisse de 3,7% également par rapport à 2013.

• Prélèvements sur les produits des jeux: 4,65 M€

Les prélèvements sont effectués sur 75% du produit brut des jeux des casinos.

Le produit revenant à la ville de Lyon est composé:

- D'une part, d'un prélèvement de 15%,
- D'autre part, du reversement de 10% du prélèvement effectué par l'État.

De plus depuis 2011, suite à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'État sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de 0,16 M€ en 2014, en hausse de 1,6% par rapport à 2013. Le produit brut des jeux des casinos constaté en 2014 atteint 4,51 M€, en hausse de 0,9% par rapport à 2013.

Il convient de déduire un reversement au profit du casino (0,02 M€) dans le cadre de son action de financement des biennales ou d'autres manifestations culturelles. Le produit net de cette taxe est donc de 4,65 M€.

• Recettes de stationnement:

Retraité de la modification de la méthode des rattachements intervenue en 2013, la recette du stationnement de surface évolue de 8,3% entre 2013 (12,5 M€) et 2014 (13,5 M€). Cette évolution est imputable à l'augmentation de la «recette place jour» (RPJ) qui a augmenté de 13% en 2014, passant de 1,15 à 1,30 €, notamment grâce au déploiement du paiement par CB. La recette des horodateurs équipés CB/NFC se décompose en effet en 46% en CB et NFC et 54% en pièces, ce qui montre bien le succès de cet outil, et sa bonne appropriation par les usagers.

• Taxe locale sur la publicité extérieure:

Les efforts de contrôle engagés par la Ville afin de sécuriser le recouvrement de cette recette continuent de produire leurs effets: le produit de la TLPE s'établit en 2014 à 2,3 M€, en progression de près de 16% par rapport à l'an dernier. Cette évolution ralentit néanmoins nettement par rapport à 2013 où la recette avait enregistré une évolution de plus de 54%. Il semblerait donc que la recette soit en voie d'atteindre son plein régime.

3. Dotations d'État

L'évolution des relations financières de l'État avec les collectivités locales traduit la volonté de l'État de faire participer activement les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

En effet, en 1999, l'État s'était engagé à ce qu'un ensemble de dotations, regroupées dans une enveloppe appelée enveloppe normée, progresse selon l'inflation et 1/3 de la croissance du PIB. A partir de 2008, l'indexation de l'enveloppe normée s'est limitée à la seule inflation.

De 2011 à 2013, les lois de Finances ont prévu un gel en valeur des concours financiers de l'État, assorti en 2012 d'une participation supplémentaire à l'effort de réduction des déficits publics à hauteur de 200 M€. Les concours financiers de l'État aux collectivités locales diminuaient alors en euros constants.

En 2014, suite au Pacte de confiance et de responsabilité posé entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de Finances arrête une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de 1,5 Md€.

Cette contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit 840 M€ pour les communes et intercommunalités, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions.

Au sein du bloc communal, la répartition s'effectue à proportion des recettes réelles de fonctionnement. Les communes ainsi supportent 70% de la diminution, soit 588 M€, et les EPCI, 30%, soit 252 M€.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

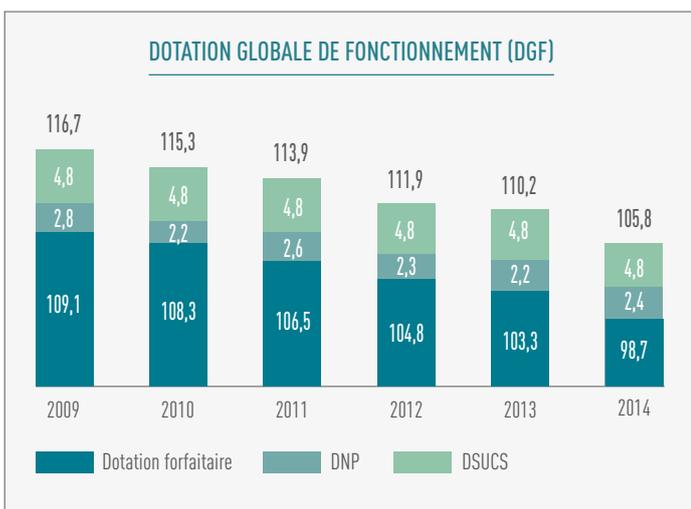
a. Une baisse de la DGF en euros courants

La DGF lyonnaise est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

La DGF lyonnaise diminue chaque année depuis 2010, sa baisse s'accroissant en 2014: -1,3% en 2010, -1,2% en 2011, -1,8% en 2012, -1,4% en 2013 et -4,0% en 2014.

| DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT | 2013 | 2014 | ÉCART | |
|---|--------------|--------------|-------------|-------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| DGF - dotation forfaitaire | 103,3 | 98,7 | -4,6 | -4,5 |
| DNP | 2,2 | 2,4 | 0,2 | 9,3 |
| DSUCS | 4,8 | 4,8 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT | 110,2 | 105,8 | -4,4 | -4,0 |

Depuis 2009, la DGF lyonnaise a donc baissé de **9,3%** et perdu **10,9 M€**.



• La dotation forfaitaire : 98,65 M€

Depuis la loi de Finances pour 2005, la dotation forfaitaire de la ville de Lyon se décompose en trois parts : une dotation de base assise sur la population, une dotation assise sur la superficie et une dotation dite de garantie.

La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le comité des finances locales. Elle est déterminée depuis 2011 par la loi de Finances qui prévoit un gel des dotations unitaires. La croissance de la 3^e part (dotation de garantie) est déterminée, depuis 2007, par la loi de Finances. En 2014, le complément de garantie est gelé pour les communes possédant un potentiel fiscal par habitant inférieur à **0,75** fois le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes et il diminue pour les autres communes, la baisse pouvant aller jusqu'à **-6%**.

C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte prioritairement la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques en 2014.

| DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE | 2013 | 2014 | ÉCART | |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Dotation de base | 64,42 | 65,37 | 0,951 | 1,48 |
| Dotation superficière | 0,02 | 0,02 | 0,000 | 0,00 |
| Dotation de garantie | 38,83 | 37,89 | -0,940 | -2,42 |
| Contribution au redressement des finances publiques | - | -4,63 | - | - |
| TOTAL | 103,27 | 98,65 | -4,616 | -4,47 |

Hors contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire lyonnaise est stable entre 2013 et 2014, la hausse de sa dotation de base compensant la baisse de sa dotation de garantie.

Minorée de sa contribution au redressement des finances publiques, de **4,6 M€**, la dotation forfaitaire lyonnaise diminue de **4,5%**.

• La dotation nationale de péréquation : 2,38 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal.

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.

La variation de la répartition entre chacune des communes de plus de 200 000 habitants traduit les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.

La DNP lyonnaise a augmenté de **9,3%** en 2014, passant de **2,18 M€** à **2,38 M€**.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 4,80 M€

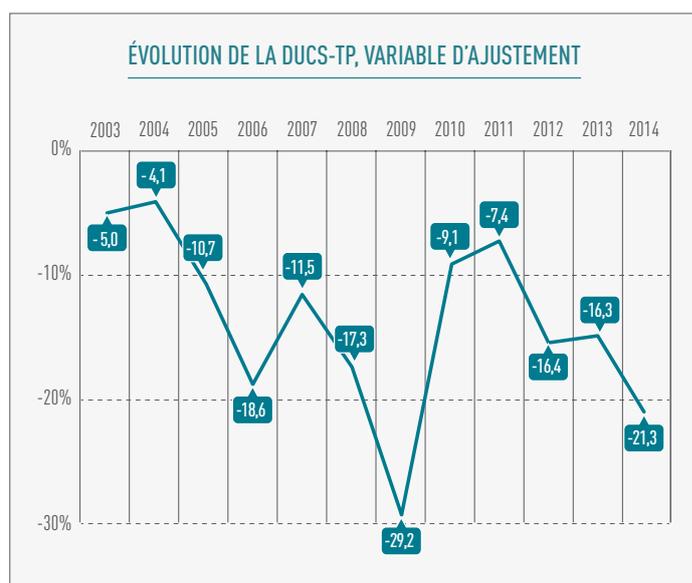
La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Sont pris en compte les critères suivants : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

La ville de Lyon perçoit, en 2014, la DSUCS qu'elle a reçue pour la première fois en 2009. Sa dotation est gelée à son niveau de 2009 car la ville se situe parmi les dernières communes éligibles (en 2014 la Ville était 707^e sur 736).

b. La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP) : 1,01 M€

À l'origine, cette dotation, nommée jusqu'en 2011 « dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) », avait pour vocation de compenser certains allègements de taxe professionnelle décidés par l'État.

Devenue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.



Ainsi, la DUCS-TP subit depuis de nombreuses années une baisse importante qui la conduira vraisemblablement à sa disparition totale.

4. Autres participations

Hors les dotations de l'État, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre Dotations et participations enregistrent, une fois retraitées de l'encaissement début 2015 du financement par la CAF du Contrat Educatif Local 2014 (**679 k€**), une progression de **2%**.

Cette progression recèle des évolutions contrastées, à la hausse et à la baisse :

- Pour ce qui concerne le secteur de l'Enfance, la réévaluation, à hauteur de **3,37%** de la Prestation de Service Unique a généré une augmentation de **808 k€** de la subvention CAF versée en 2014, qui s'est imputée sur les soldes de l'année 2013, et sur les acomptes 2014. A contrario, la Prestation de Service Enfance Jeunesse enregistre un repli de **227 k€**, traduisant l'impact fort de la dégressivité des prestations en dépit des financements nouveaux obtenus,
- La Ville a bénéficié du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires, qui s'est élevé à **588 k€**. Les crédits de la dotation générale de décentralisation (DGD) augmentent de **331 k€**, la Ville ayant obtenu des financements pour l'automatisation de ses bibliothèques d'une part, et pour le renouvellement du mobilier de la BM dans le cadre du congrès de l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des institutions) qui s'est déroulé à Lyon en août 2014, d'autre part,

- Enfin l'État a participé à hauteur de **114 k€** à l'organisation des scrutins des élections municipales et européennes.

En raison, d'un moindre nombre de jours de grève en 2014, la subvention destinée au financement du service minimum d'accueil s'est élevée à **36 k€** contre **151 k€** l'an dernier (- **115 k€**).

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2014 à **14,3 M€**. Ils enregistrent une forte progression de **21,5%** par rapport à 2013 (**11,8 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **12,5%** une fois retraités l'encaissement, intervenu en 2014, de la part variable du loyer de la Halle Tony Garnier de 2013, et les droits d'entrée dans les BEA.

Cette évolution résulte de la minoration, intervenue en 2013, des loyers reversés par Grand Lyon Habitat, qui avait prélevé sur cette recette de la Ville une provision pour grosses réparations de **600 k€**. La recette 2014 a été pour sa part perçue en intégralité.

II. Section d'investissement

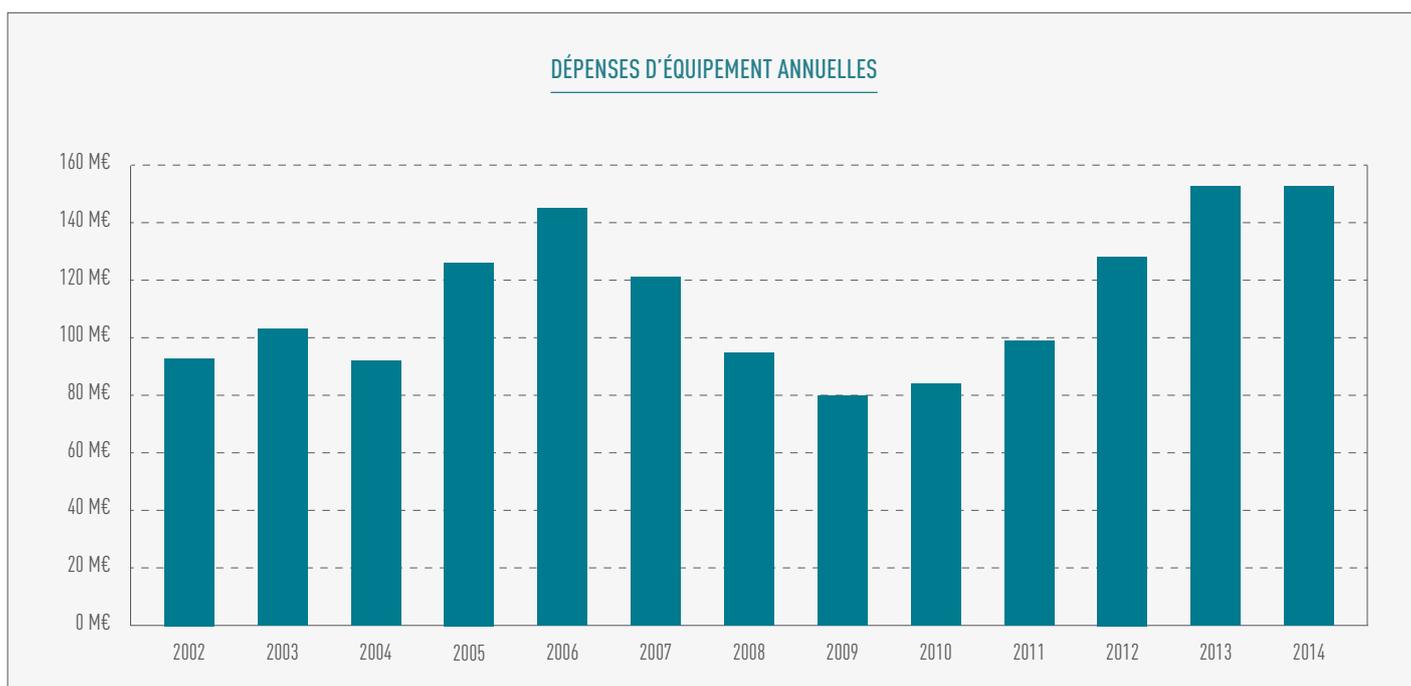
A. PRINCIPALES DÉPENSES

Réalisées au compte administratif 2014 à hauteur de **153 M€**, les dépenses d'équipement atteignent, après le pic de 2013 (**152,7 M€**) un niveau encore jamais égalé.

Les crédits consacrés sur la période 2009-2014 à la réalisation du plan d'équipement au bénéfice des Lyonnais, s'élèvent ainsi à **696,6 M€**, soit une moyenne annuelle sur le mandat supérieure à **116 M€**.

En voici les principales composantes :

- **98,8 M€** pour les travaux,
- **27,1 M€** pour les acquisitions,
- **23,5 M€** pour les subventions d'équipement versées,
- **3,6 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences.



Le tableau ci-dessous présente quelques unes des opérations conduites cette année.

| SECTEUR | OPÉRATIONS | MONTANT (M€) | RÉALISÉ 2014 (M€) |
|-------------------------------|---|--------------|-------------------|
| Sport | Centre nautique du Rhône - 2 ^e tranche Réfection et chauffage du bassin sud | 19,2 | 13,4 |
| Espaces publics | Parc Sergent Blandan - Réalisation d'un parc urbain | 24,3 | 7,2 |
| Scolaire | Relocalisation et aménagement de la cuisine centrale de Rillieux (hors taxe) | 6,8 | 7,1 |
| Solidarité et jeunesse | Subvention d'équipement pour la modernisation de l'HEH (Hôpital Edouard Herriot) | 20,0 | 4,7 |
| Administration générale | 2 Rue de la République - acquisition de 3 lots copropriété | 3,2 | 3,2 |
| Aménagement urbain et Habitat | Production de logement social | 26,8 | 3,1 |
| Sport | Reconstruction du Centre Nautique de Lyon/Saint-Fons/Vénissieux - Participation | 3,7 | 2,9 |
| Solidarité et jeunesse | Rénovation des résidences des personnes âgées SAHLMAS - CCAS | 6,4 | 2,7 |
| Espaces publics | Place Bellecour - Aménagement de la partie sud | 5,7 | 2,2 |
| Tous secteurs | Rénovation des installations thermiques 2009-2014 | 8,3 | 2,1 |
| Espaces publics | Clos Layat - Aménagement d'un parc de loisirs | 3,3 | 1,9 |
| Culture et patrimoine | Réalisation d'une bibliothèque au Nord de la "friche RVI" | 5,4 | 1,7 |
| Administration générale | Acquisition de volumes place Abbé Pierre îlot 17 site de la Duchère appartenant au Département du Rhône | 1,7 | 1,7 |
| Tous secteurs | Travaux d'isolation - Mairie du 8 ^e et Maison de la Danse | 2,7 | 1,6 |
| Tous secteurs | Enlèvement d'amiante dans les bâtiments communaux | 3,0 | 1,4 |
| Sécurité et prévention | Relocalisation du GOM de la Police Municipale à Confluence | 1,3 | 1,3 |
| Scolaire | Acquisition et pose des tableaux blancs interactifs dans les groupes scolaires | 3,8 | 1,2 |
| Scolaire | Groupe scolaire Alain Fournier - Restructuration du restaurant scolaire et création d'un logement Gardien | 2,0 | 1,1 |
| Sports | Stade Vuillermet - Rénovation du terrain de rugby | 1,1 | 1,0 |

B. PRINCIPALES RECETTES

a. Le FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **15,482%** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2014 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2012, qui s'établit à **14,7 M€**.

La Ville a également bénéficié en 2014 d'un versement de **141 k€** effectué par le Grand Lyon, dans le cadre de l'opération de délocalisation de l'INRP (Institut Supérieur de Recherche Pédagogique) dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée en 2002 à la Communauté Urbaine, et correspondant à la participation municipale.

Le FCTVA 2014 s'établit donc à **14,9 M€**.

b. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **5,7 M€** au titre des subventions d'équipement en 2014. Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :

- Les espaces publics, avec le versement d'un fonds de concours de **2,5 M€** du Grand Lyon pour le parc Sergent Blandan,

- Les sports, avec notamment le versement de subventions pour près de **1M€** de la Région Rhône Alpes relatives à la Halle d'athlétisme de la Duchère,
- L'enfance, avec des participations de la CAF pour les équipements Roseaux et Nymphéas (**387 k€** et **149 k€**), mais aussi une participation constructeur de **220 k€** dans le cadre de la ZAC Confluence.

c. Les cessions

Le produit des cessions, bien que titré en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions foncières s'élève en 2014 à **3,1 M€**. La Ville a procédé cette année à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine :

- Un terrain, sis 10 quai des Etroits, pour un montant de **2,1 M€**,
- Un terrain, 216 boulevard Pinel, pour **580 k€**,
- Un terrain, 77 rue Bossuet pour **240 k€**,
- Des volumes, rues de la Charité et de Cuire, pour un montant total de **253 k€**.

Parmi les autres cessions enregistrées sur l'exercice, l'arrivée à terme de placements d'État détenus par la Ville suite à des legs a engendré un remboursement au bénéfice de la collectivité à hauteur de **676 k€**.

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin un large panel d'établissements bancaires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés. En 2014, un pool de 30 banques (dont la moitié de banques étrangères) et 11 agents placeurs intervenant directement sur les marchés, ont été consultés afin de participer au financement des investissements de la ville.

A. LA GESTION DE LA DETTE

| DETTE CONSOLIDÉE | 31/12/2013 | 31/12/2014 | ÉVOLUTION |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Niveau de la dette | 390 781 174,02 € | 423 861 905,18 € | 8,47 % |
| Taux moyen (hors swap) ¹ | 2,41 % | 2,26 % | - 15 pts de base |
| Taux moyen (swap compris) | 2,32 % | 2,07 % | - 25 pts de base |
| Durée de vie moyenne ² | 5 ans et 1 mois | 5 ans et 6 mois | + 5 mois |

(1) Taux moyen : est fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période.

(2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

A titre liminaire, il convient de préciser que, la Ville, afin d'avoir un compte au Trésor positif au 31 décembre a procédé, le 29 décembre 2014 à l'émission d'un billet de trésorerie d'un montant de 20 M€, pour une durée de 11 jours (soit une échéance au 9 janvier 2015), avec le Crédit Mutuel – CIC. L'exercice 2014 s'est achevé avec un crédit sur le compte au Trésor de la Ville de 12 495 992,91 € contre 8 948 857,27 € fin 2013.

Au 31 décembre 2014, la dette de la Ville de Lyon était composée de **78 emprunts** pour un capital restant dû de **423,9 M€** dont :

- **61 emprunts bancaires** auprès de **14 établissements prêteurs** pour un montant de **281 774 357,18 €** contre **285 639 138,02 €** fin 2013 soit un recul de **1,35 %**. Ce léger recul est lié au rééquilibrage de la part de l'obligataire suite à la mise en place du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) destiné à diversifier les sources de financement de la Ville. En outre, il est à noter que ce montant, peut être majoré de deux enveloppes de crédits (propositions valables jusqu'en mai 2015) de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de **11 612 446 €**, ayant financé les reports de dépenses d'investissement au 31 décembre 2014.

- **8 emprunts obligataires assimilés** en **7 émissions** pour un montant de **114 883 332 €** contre **67 726 666 €** à fin 2013 soit une progression de **69,63 %** : Le programme EMTN, mis en place depuis le 25 juin 2014, a permis la réalisation de trois émissions obligataires en 2014 pour un montant de **50 M€** avec trois agents placeurs. Comme attendu, le programme permet une réalisation plus souple des émissions obligataires, et à un coût d'arrangement plus favorable.

- **9 emprunts de type revolving** auprès de **5 établissements prêteurs** pour un montant de **27 204 216 €** contre **37 415 370 €** soit un recul de **27,29 %**.

- **24 contrats de couverture de taux** auprès de **8 salles de marché** pour un volume de **82 875 456,85 €** (contre **105 810 280,37 €** fin 2012) soit **17 emprunts** couverts représentant un montant de dette de **64 083 572,60 €** (contre **82 230 673,90 €** fin 2013).

8 emprunts ont été mobilisés en 2014 : cinq emprunts bancaires pour **45 M€** et trois emprunts obligataires pour **50 M€**. Une partie des **95 M€** mobilisés a été consacrée au refinancement de deux emprunts remboursés par anticipation (**8,8 M€**), et le solde (**86,2 M€**) a contribué au financement des dépenses d'équipement, qui se sont élevées à **153,5 M€** (y compris les budgets annexes du Théâtre des Célestins et de la Halle Paul Bocuse) :

- **Un emprunt bancaire de 10 M€** auprès de **Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (Helaba)** : prêt souscrit en mai 2014, pour une durée de 12 ans (amortissement constant), indexé à taux fixe à **2,29 %** (base exact/360) et moyennant le règlement d'une commission de **30 k€** soit un taux actuariel de **2,38 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **0,72 %** (pour mémoire, la meilleure proposition en bancaire obtenue en 2013 était pour un taux fixe une marge sur Euribor 12 mois de **0,65 %**).

- **Un emprunt bancaire de 10 M€** auprès du **crédit Foncier de France** : prêt souscrit en juillet 2014, pour une durée de 15 ans (amortissement constant), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **1,27 %** moyennant le règlement d'une commission de **5 k€** soit une marge actuarielle de **1,30 %**. Il est à noter que cet emprunt a été souscrit, pour partie, dans le cadre du refinancement d'un emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour un montant de **4 583 333,35 €**) dont la marge sur Euribor 3 mois s'établissait à **2,40 %** et suite à son remboursement par anticipation moyennant le règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **137 500 €**. Cette opération permet une économie, sur la période, des frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **225 k€** en termes budgétaires ou de **111 k€** en termes financiers (taux d'actualisation de **2 %**).

- **Un emprunt bancaire de 10 M€** auprès du **crédit Foncier de France** : prêt souscrit en août 2014, pour une durée de 15 ans (amortissement constant), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **1,27 %** moyennant le règlement d'une commission de **5 k€** soit une marge actuarielle de **1,30 %**. Cet emprunt a été souscrit, pour partie, dans le cadre du refinancement d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour un montant de **4 250 000,03 €**) pour lequel la marge sur Euribor 3 mois était de **1,98 %** et suite à son remboursement par anticipation moyennant le règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **127 500 €**. Cette opération permet une économie, sur la période, des frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **67 k€** en termes budgétaires ou de **9 k€** en termes financiers (taux d'actualisation de **2 %**).

- **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0012187060 VDLAE) de **20 M€** avec **BNP - Paribas** en tant qu'agent placeur : il s'agit de l'émission inaugurale réalisée dans le cadre du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 9 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,475 %** (base exact/exact) et moyennant le règlement de frais (placement, Euronext, AMF et avocat) de **38,4 k€** soit un taux actuariel de **1,50 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **0,20 %** (pour mémoire, la meilleure proposition en bancaire obtenue en 2013 était pour un taux fixe, une marge sur Euribor 12 mois de **0,65 %**).

- **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0012256998VDLAF) de **10 M€** avec la **Société Générale** en tant qu'agent placeur : il s'agit de la deuxième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 5 ans (amortissement in fine), indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **0,30 %** et moyennant le règlement de frais (placement, AMF et avocat) de **16,6 k€** soit une marge actuarielle de **0,35 %**. Cette émission obligataire est à comparer aux emprunts souscrits avec le **Crédit Foncier de France** (voir ci-dessus) qui affichent une marge de **1,27 %**.

- **Un emprunt obligataire (code valeur FR0012355352) de 20 M€ avec Commerzbank AG en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la troisième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,69%** (base exact/exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **53,6 k€** soit un taux actuariel de **1,72%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **0,58%** (pour mémoire, la meilleure proposition en bancaire obtenue en 2013 était, pour un taux fixe, une marge sur Euribor 12 mois de **0,65%**).

Cette émission affiche une marge dégradée par rapport à l'émission inaugurale (pour mémoire, marge de **0,20%** sur Euribor 12 mois), du fait de sa réalisation en fin d'année, à un moment où la liquidité est moins abondante pour les émetteurs.

- **Un emprunt bancaire de 10 M€ auprès de la Société Générale** : prêt souscrit en décembre 2014, pour une durée de 15 ans (amortissement constant), indexé à taux fixe à **1,7875%** (base exact/exact) soit un taux actuariel de **1,80%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge sur Euribor 12 mois de **0,75%** (pour mémoire, la meilleure proposition en bancaire obtenue en 2013 était, pour un taux fixe, une marge sur Euribor 12 mois de **0,65%**).

Pour information, c'est en référence à cet emprunt que l'avance du budget principal au budget annexe des Halles de Lyon-Paul Bocuse a été faite (montant de **110 k€**) afin de financer les dépenses d'investissement de ce dernier.

- **Un emprunt bancaire de 5 M€ auprès de La Banque Postale** : prêt souscrit en décembre 2014, pour une durée de 15 ans (amortissement constant) indexé sur Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de **0,92%** moyennant le règlement d'une commission de **5 k€** soit une marge actuarielle de **0,95%**. Il s'agit du premier emprunt souscrit auprès de ce nouveau prêteur.

Le bilan de la campagne d'emprunts 2014 est le suivant :

- **Transfert d'un emprunt de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes au Crédit Foncier de France** : ces établissements appartiennent au même groupe bancaire et la cession a été justifiée par le fait que ce prêt serait désormais financé via des obligations foncières émises par la Compagnie de Financement Foncier. Cette cession a été interprétée par la Ville comme résultant de la nécessité, pour la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, de diminuer la taille de son bilan. C'est un signal négatif pour la Ville de Lyon dont la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes est un partenaire historique et important (3^e prêteur bancaire en 2013 et 5^e en 2014). Un montant de **3,75 M€** a été transféré sans modification des caractéristiques de l'emprunt initial.

- **Remboursement anticipé de deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un volume de 8 833 333,38 €** : ces deux emprunts ont fait l'objet d'un refinancement auprès du Crédit Foncier de France pour un montant de **20 M€** (voir ci-dessus). Réalisé en contrepartie du règlement d'une indemnité de remboursement anticipé de **265 k€**, il permettra une économie sur la période de frais financiers (commission et indemnité incluses) à hauteur de **292 k€** en termes budgétaires ou de **120 k€** une fois actualisé (taux d'actualisation de **2%**).

- **Arbitrage de taux** : le 1^{er} septembre 2014, le passage d'un taux fixe semestriel à **4,63%** à une indexation sur Euribor 3 mois (plus marge de **0,14%**) sur un emprunt dont le capital restant dû était de **3 M€** a permis une économie de frais financiers de près de **33 k€** pour la seule échéance du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs, un certain dégel de la position des banques quant au financement des collectivités locales en général et de la Ville de Lyon en particulier est constaté : les **45 M€** levés auprès du secteur bancaire (**36,2 M€** hors remboursement anticipé) représentent **47,4%** des montants empruntés en 2014. Le volume emprunté auprès du secteur bancaire est demeuré important en 2014 du fait de la date de mise en place du programme EMTN, qui n'a permis la réalisation de la première émission qu'en octobre 2014, et du refinancement, à hauteur de **20 M€**, des deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Sans cela, le recours au secteur bancaire aurait été limité à **25 M€**.

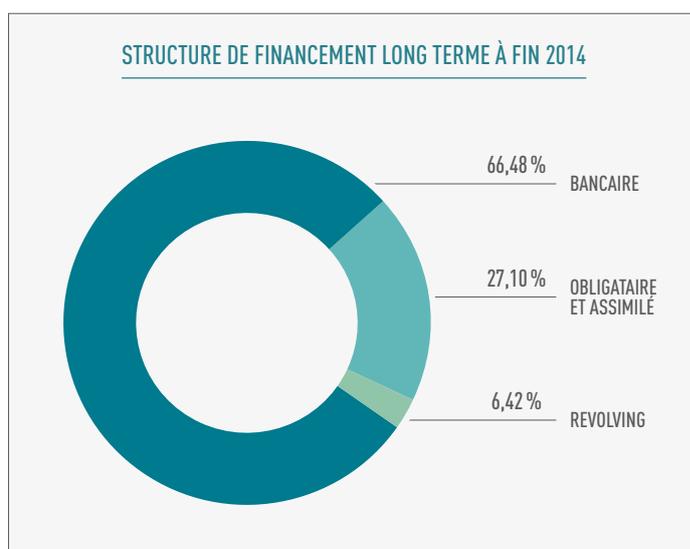
Le dégel du volume de propositions s'accompagne d'une baisse des marges pratiquées. A titre d'exemple, La Banque Postale devient un nouveau prêteur (pour **5 M€**), la Ville poursuit sa collaboration avec le prêteur Allemand (Helaba) et les marges sont passées de **2,4%** (niveau de l'enveloppe Caisse des Dépôts et Consignations en 2012) à **0,9%** sur le dernier appel d'offre intervenu en novembre dernier.

Le recours aux offres de financement obligataire est toujours plus important :

Celles-ci sont, et ce de façon très significative, financièrement bien plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. Au total, les trois emprunts obligataires souscrits pour **50 M€** représentent **52,6%** des besoins de financement de l'année contre **42,8%** en 2013.

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de structurer le recours au financement obligataire, et pour ce faire, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004). Le coût de cette mise en place a été de **64 133,35 €** auxquels il convient d'ajouter **2 400 €** suite à la révision du programme en octobre 2014.

L'EMTN permet, grâce à la mise en place d'un cadre juridique initial, de réduire les délais d'émission, mais également de réduire les frais financiers supportés par la Ville : la réalisation, en 2013, de trois émissions sous format stand-alone (montant émis de **40 M€**) s'était effectuée moyennant le versement de commissions d'arrangement d'un montant de **330 k€** alors que pour l'année 2014, les trois émissions sous format EMTN (montant émis de **50 M€**) ont généré **108,6 k€** de frais divers : le coût de la mise en place du programme (**66,5 k€**) a donc d'ores et déjà été amorti.



| ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2013 ET 2014 | DETTE AU 31/12/2013 | | DETTE AU 31/12/2014 | | ÉVOLUTION % |
|--|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|----------------|
| | MONTANT (€) | PART (%) | MONTANT (€) | PART (%) | |
| Bancaire | 285 639 138,02 | 73,09 | 281 774 357,18 | 66,48 | -1,35 |
| Revolving | 37 415 370,00 | 9,57 | 27 204 216,00 | 6,42 | -27,29 |
| Obligataire et assimilé | 67 726 666,00 | 17,33 | 114 883 332,00 | 27,10 | 69,63 |
| TOTAL | 390 781 174,02 | 100,00 | 423 861 905,18 | 100,00 | 8,47 |

Enfin, pour ce qui concerne le suivi de la résolution de la position liée au snowball : pour mémoire, le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué moyennant le règlement d'une soulte de **7,950 M€** étalée sur 5 ans soit **1,590 M€ / an** de 2014 à 2018. Si la Ville n'avait

pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait dû acquitter un taux de **33,674%** lors de l'échéance de novembre 2014, ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2014 de **1,664 M€** à mettre notamment au regard du montant de la soulte (**1,590 M€**).

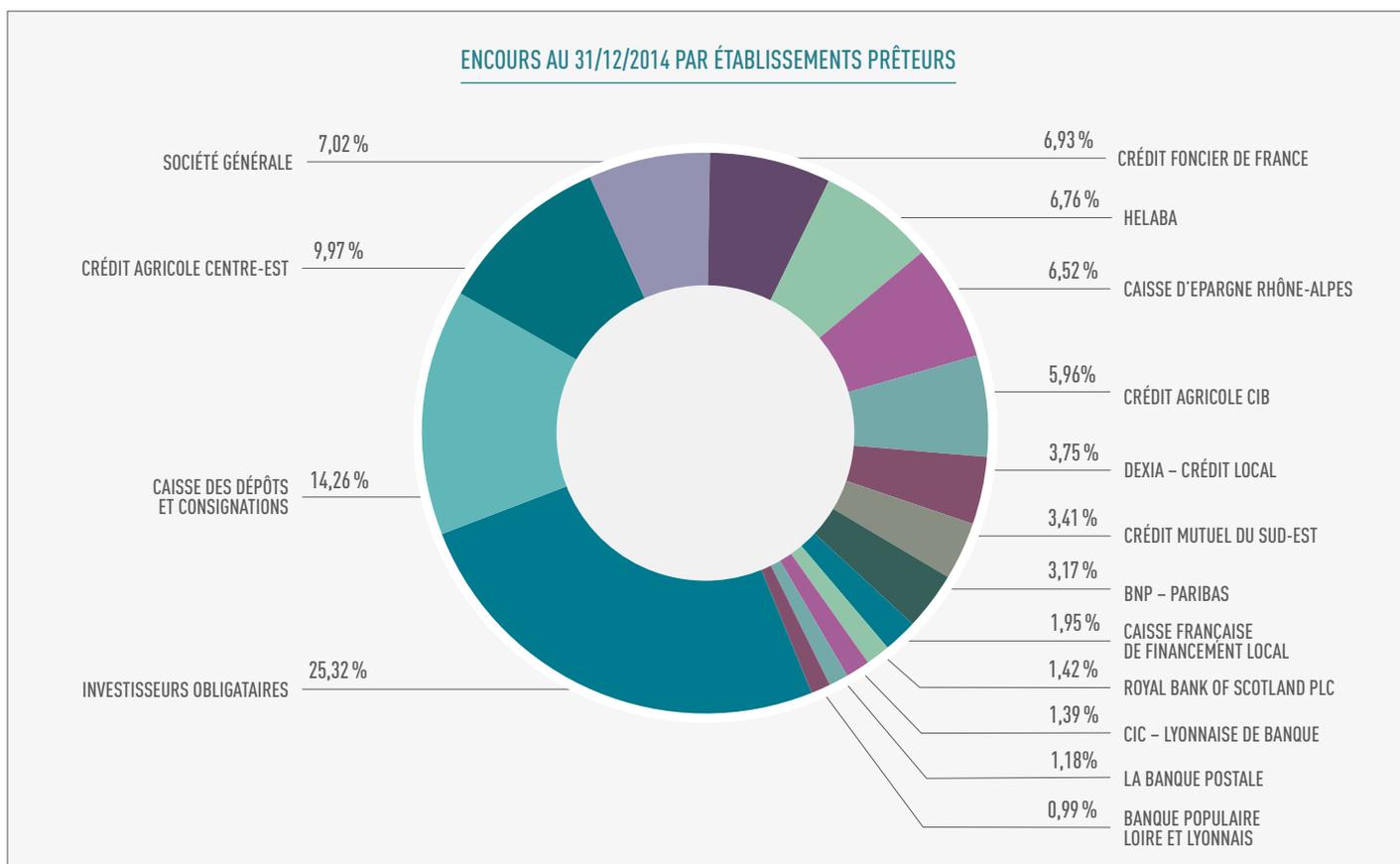
1. Répartition de l'encours de la dette par établissements prêteurs

Le pool des financeurs de la Ville de Lyon est correctement diversifié et équilibré, les trois premiers prêteurs (hors obligataire – ce mode de financement étant devenu la principale source de financement avec **25,32%** de l'encours contre **15,0%** en 2013) représentant **31,2%** de l'encours total contre **40,9%** l'an dernier. L'équilibre de l'encours entre de nombreux prêteurs

(16 différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2014 contre 15 l'an dernier) est une préoccupation permanente non seulement pour ce qui concerne les banques, mais aussi pour ce qui concerne les placeurs obligataires : les trois émissions ont été faites avec trois agents placeurs différents.

| RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS | DETTE AU 31/12/2013 | | DETTE AU 31/12/2014 | | ÉVOLUTION % |
|---|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|----------------|
| | MONTANT (€) | PART (%) | MONTANT (€) | PART (%) | |
| Investisseurs obligataires | 58 666 666,00 | 15,01 | 107 333 332,00 | 25,32 | 82,95 |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 74 457 059,83 | 19,05 | 60 429 532,31 | 14,26 | -18,84 |
| Crédit Agricole Centre-Est | 49 040 575,65 | 12,55 | 42 248 192,07 | 9,97 | -13,85 |
| Société Générale | 25 671 623,31 | 6,57 | 29 770 473,93 | 7,02 | 15,97 |
| Crédit Foncier de France | 10 626 763,63 | 2,72 | 29 389 041,45 | 6,93 | 176,56 |
| Helaba | 20 000 000,00 | 5,12 | 28 666 666,67 | 6,76 | 43,33 |
| Caisse d'Épargne Rhône-Alpes | 36 321 428,56 | 9,29 | 27 642 857,13 | 6,52 | -23,89 |
| Crédit Agricole CIB | 28 832 503,33 | 7,38 | 25 247 282,99 | 5,96 | -12,43 |
| Dexia – Crédit Local | 19 060 000,00 | 4,88 | 15 883 333,00 | 3,75 | -16,67 |
| Crédit Mutuel du Sud-Est | 19 063 452,49 | 4,88 | 14 457 117,62 | 3,41 | -24,16 |
| BNP – Paribas | 14 787 726,04 | 3,78 | 13 443 387,28 | 3,17 | -9,09 |
| Caisse Française de Financement Local | 14 914 470,10 | 3,82 | 8 256 031,87 | 1,95 | -44,64 |
| Royal Bank of Scotland PLC | 8 000 000,00 | 2,05 | 6 000 000,00 | 1,42 | -25,00 |
| CIC – Lyonnaise de Banque | 6 866 225,17 | 1,76 | 5 899 558,50 | 1,39 | -14,08 |
| La Banque Postale | 0,00 | 0,00 | 5 000 000,00 | 1,18 | 100,00 |
| Banque Populaire Loire et Lyonnais | 4 472 679,91 | 1,14 | 4 195 098,36 | 0,99 | -6,21 |
| TOTAL | 390 781 174,02 | 100,00 | 423 861 905,18 | 100,00 | 8,47 |

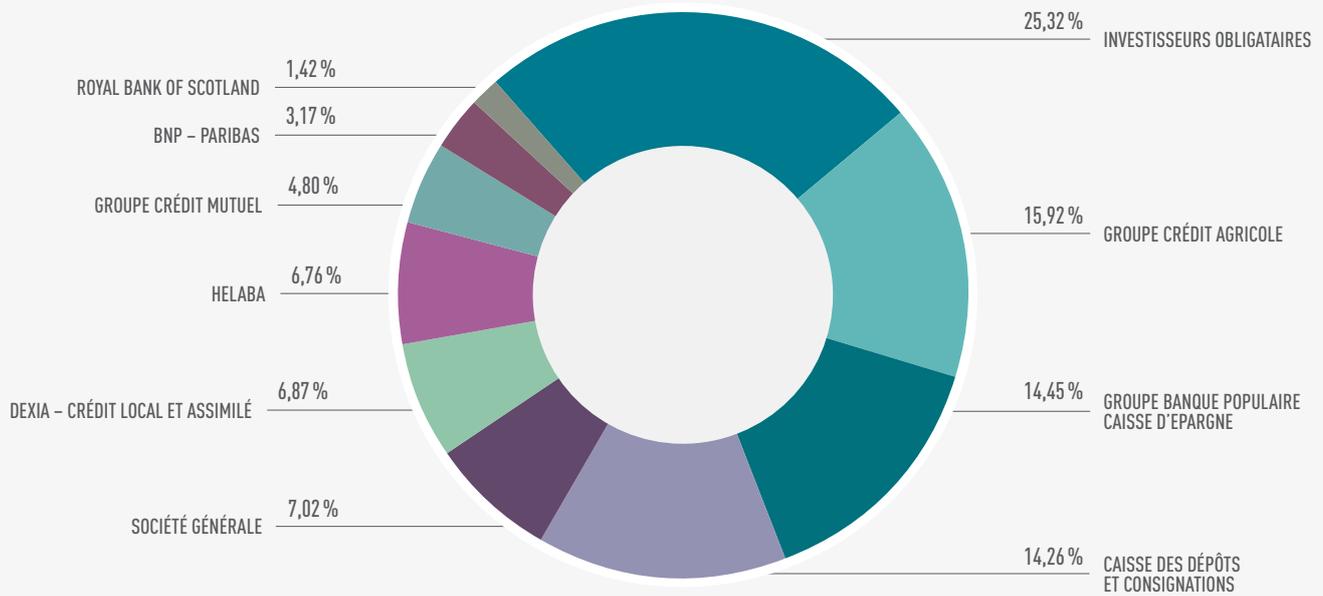
ENCOURS AU 31/12/2014 PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS



L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une diversification moindre (les trois premiers prêteurs représentant 44,6 % de l'encours à fin 2014 contre 52,1 % fin 2013 hors financement obligataire) mais qui demeure satisfaisante puisque répartie sur dix prêteurs différents (voir graphique page suivante). La Caisse des Dépôts et Consignations n'est plus le 3^e prêteur (2^e hors financement obligataire) de la Ville. Elle a été remplacée par le Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne.

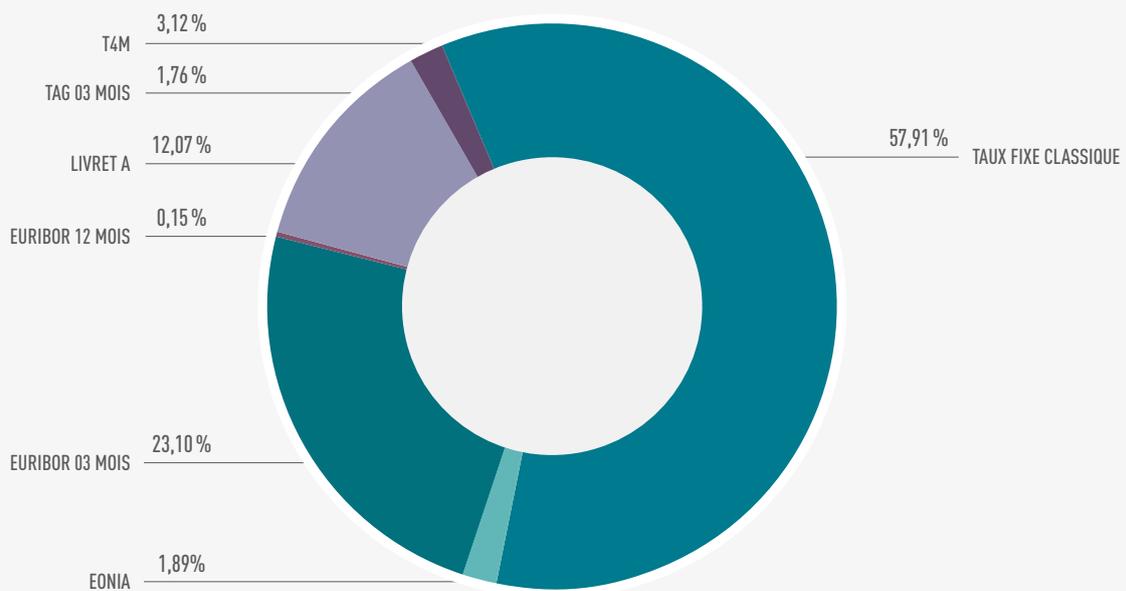
| RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR GROUPES BANCAIRES | DETTE AU 31/12/2013 | | DETTE AU 31/12/2014 | | ÉVOLUTION % |
|---|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|----------------|
| | MONTANT (€) | PART (%) | MONTANT (€) | PART (%) | |
| Investisseurs obligataires | 58 666 666,00 | 15,01 | 107 333 332,00 | 25,32 | 82,95 |
| Groupe Crédit Agricole | 77 873 078,98 | 19,93 | 67 495 475,06 | 15,92 | - 13,33 |
| Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne | 51 420 872,10 | 13,16 | 61 226 996,94 | 14,45 | 19,07 |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 74 457 059,83 | 19,05 | 60 429 532,31 | 14,26 | - 18,84 |
| Société Générale | 25 671 623,31 | 6,57 | 29 770 473,93 | 7,02 | 15,97 |
| Dexia - Crédit Local et assimilé | 33 974 470,10 | 8,69 | 29 139 364,87 | 6,87 | - 14,23 |
| Helaba | 20 000 000,00 | 5,12 | 28 666 666,67 | 6,76 | 43,33 |
| Groupe Crédit Mutuel | 25 929 677,66 | 6,64 | 20 356 676,12 | 4,80 | - 21,49 |
| BNP - Paribas | 14 787 726,04 | 3,78 | 13 443 387,28 | 3,17 | - 9,09 |
| Royal Bank of Scotland PLC | 8 000 000,00 | 2,05 | 6 000 000,00 | 1,42 | - 25,00 |
| TOTAL | 390 781 174,02 | 100,00 | 423 861 905,18 | 100,00 | 8,47 |

ENCOURS AU 31/12/2014 PAR GROUPES BANCAIRES

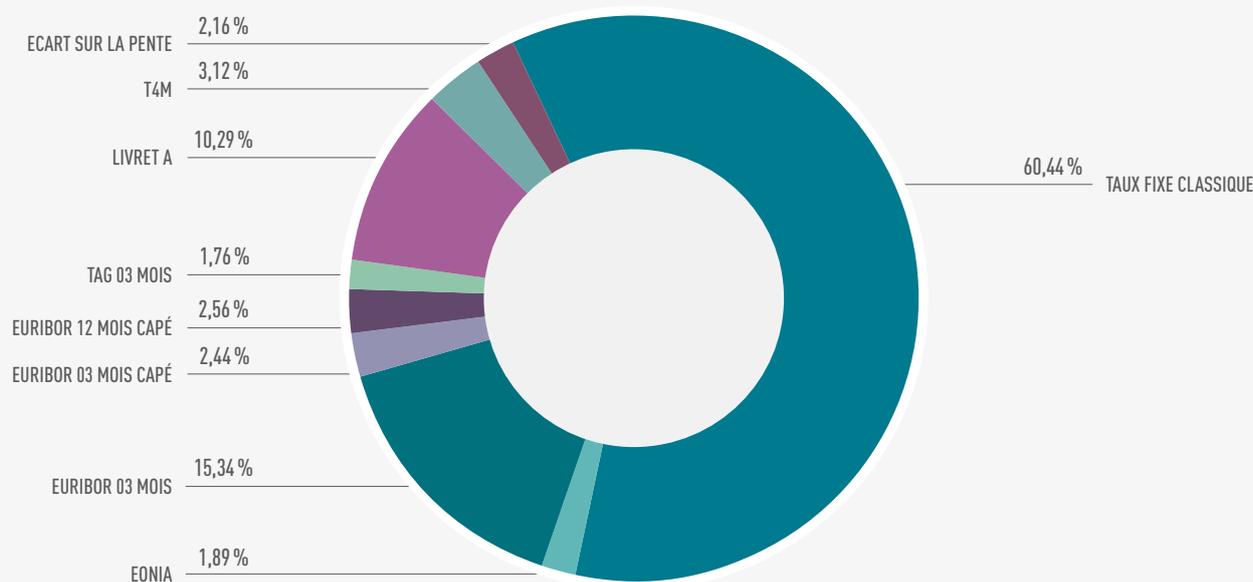


2. Répartition de l'encours de la dette par taux

ENCOURS AU 31/12/2014 HORS SWAP



ENCOURS AU 31/12/2014 APRÈS SWAP



La part de taux fixe dans l'encours de dette, opérations de couvertures comprises, de la Ville de Lyon représente **60,4%** de l'encours total (contre **55,80%** fin 2013). Cette « rigidification » est due non seulement à des niveaux de taux longs historiquement bas dont la Ville a profité, mais aussi à une moindre offre de taux révisables par les prêteurs. En outre, les propositions à taux révisable offraient, en 2014, des marges plus importantes que les propositions à taux fixe alors que dans le même temps leur souplesse diminuait du fait de l'insertion obligatoire de clauses de remboursement anticipé défavorables dans les contrats. Enfin, la forte proportion de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville garantit une bonne visibilité sur les frais financiers futurs dans un contexte de marché relativement instable et alors que la menace d'un crack obligataire demeure.

L'annonce de la mise en place, à compter de mars 2015, d'une politique monétaire non conventionnelle par la Banque Centrale Européenne, destinée à limiter les risques déflationnistes de la zone Euro (l'inflation en France en 2014 a été de **0,4%**), devrait toutefois conduire les investisseurs à favoriser les propositions à taux révisable et donc permettre à la Ville d'accéder à davantage de liquidité sur ces indexations variables. Ainsi, pour 2015, la Ville devrait favoriser les propositions à taux révisable afin de bénéficier de niveaux historiquement bas (l'Euribor 3 mois cotait **0,078%** au 31 décembre 2014 et des taux négatifs ont été constatés sur l'Eonia et certains Euribor).

La Ville bénéficie, grâce à son encours sur taux révisables (**39,6%** de l'encours total contre **43,3%** en 2013) des taux courts bas constatés dans le contexte de marché actuel, ce qui dynamise le taux moyen de sa dette. En outre, il est à noter que cet encours se répartit sur des dates de fixings et des indexations différentes afin de diluer le risque de taux. Enfin, **12,65%** de l'encours de dette à taux révisable (soit **5%** de l'encours total) est protégé contre une hausse des taux courts Euro grâce à l'achat de caps sur Euribor 3 mois (cap à **2,5%**) et sur Euribor 12 mois (cap à **3%**). En outre, la volatilité sur le marché des taux étant relativement faible du fait de la vision donnée

par la BCE sur sa politique à moyen terme, la mise en place de nouveaux caps est envisagée en 2015.

La part de taux structurés représente **2,2%** de l'encours total (contre **3,6%** l'an dernier). Il s'agit de produits liés à la pente des taux, souscrits via des swaps, afin d'abaisser les niveaux de taux fixes anciens mobilisés au début des années 2000.

B. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

Les instruments suivants ont permis d'optimiser la gestion de trésorerie en 2014 :

- **4 contrats de lignes de trésorerie souscrits auprès de 4 établissements bancaires pour un montant total de 50 M€ :**

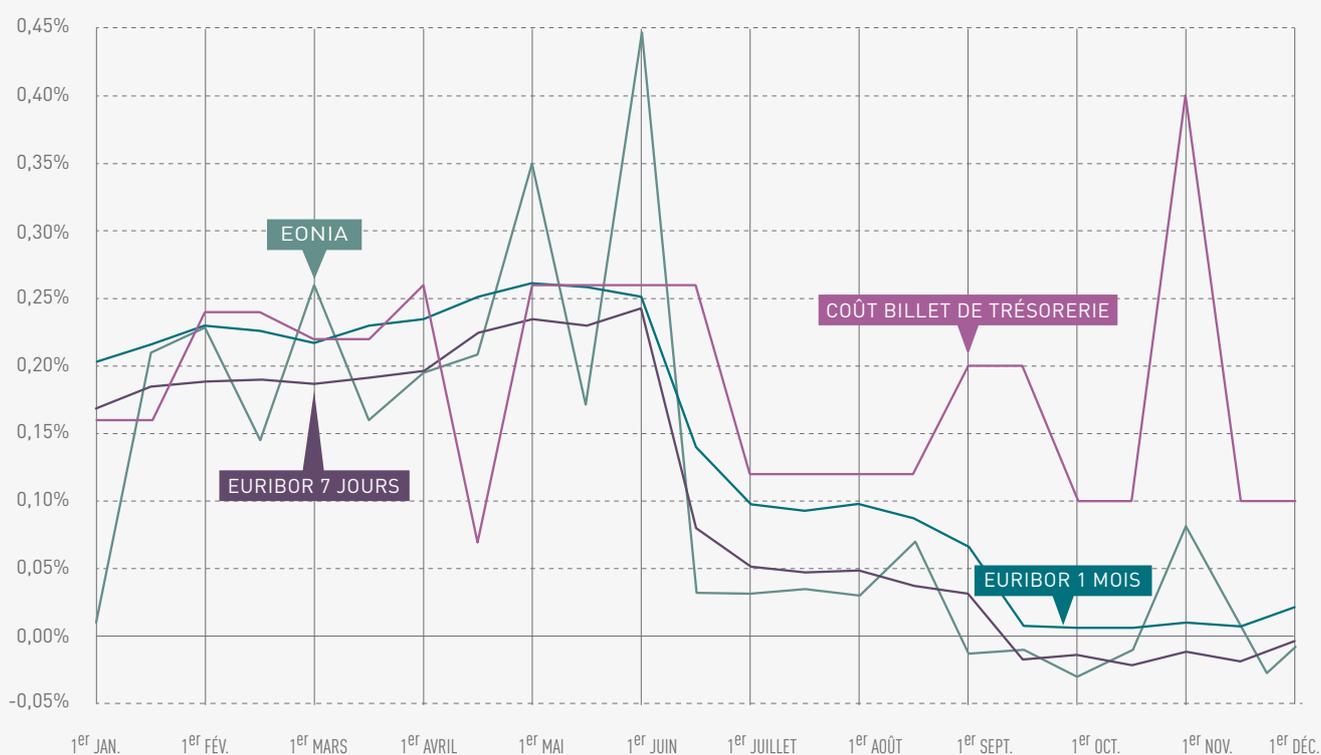
En décembre 2014, une ligne de trésorerie supplémentaire de **40 M€** a été conclue avec la Société Générale. Elle n'apparaît pas dans ce volume le contrat n'étant entré en fonctionnement qu'à compter du 5 janvier 2015. Pour mémoire, en 2013, la Ville disposait également de quatre contrats auprès de 3 établissements bancaires mais pour un montant de **55 M€**. Ceci reflète, tout comme pour le long terme, la moindre difficulté à trouver de la liquidité auprès des banques. En outre, bien que ces produits demeurent relativement chers, les commissions qui leurs sont associées diminuent (environ **0,15%** du montant sollicité contre **0,2%** en 2013). Les marges bancaires sont en revanche stables (de **0,9%** à **1,5%** selon les établissements et les indexations). Il est rappelé que ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais servent simplement de back-up aux émissions de billets de trésorerie.

Détail des contrats souscrits en 2014 :

- › **Un contrat de 10 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes :**

Ce contrat affichait une marge sur Eonia de **1,5%**, des frais de dossiers de **0,1%** de l'encours et une commission de non utilisation de **0,1%**,

TAUX OBTENUS SUR ÉMISSIONS DE BILLETS DE TRÉSORERIE EN 2014



| MODE DE FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE | EXERCICE 2013 (€) | EXERCICE 2014 (€) | EVOLUTION (%) |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Encours moyen du passif court terme | 62 231 091,50 | 55 142 711,85 | -11,39 |
| Dont revolving | 35 629 721,64 | 25 041 341,99 | -29,72 |
| Dont billets de trésorerie | 26 601 369,86 | 30 101 369,86 | 13,16 |

› **Un contrat de 5 M€ auprès du CIC – Lyonnaise de Banque:**

Ce contrat affichait une marge sur Euribor 3 mois moyenné de **1%** et une commission d'engagement de **0,2%**,

› **Un contrat de 30 M€ auprès de la Société Générale:**

Ce contrat affichait une marge sur Euribor 1 mois moyenné de **1,40%**, des frais de dossiers de **0,0117%** de l'encours et une commission de non utilisation de **0,15%**,

› **Un contrat de 5 M€ auprès de la Banque Rhône-Alpes:**

Ce contrat affichait une marge sur Euribor 3 mois de **1%** et une commission de non utilisation de **0,15%**.

• **9 emprunts de type revolving auprès de 5 établissements prêteurs:**

Pour un montant de **27 204 216 €** contre **37 415 370 €** soit un recul de **27,3%**. Pour mémoire, outre leur utilité dans le cadre de la gestion de la trésorerie, ces contrats revêtent toute leur importance en fin d'année car ils assurent le lien entre la gestion de la dette et de la trésorerie en permettant notamment d'afficher un résultat de clôture positif à très faible coût. Depuis la crise de 2008, les établissements bancaires refusent d'accorder de nouveaux prêts de ce type, en raison du coût important qu'ils représentent pour eux en termes de ressources. C'est le recul continu de ce volume disponible, alors que la Ville souhaite poursuivre sa gestion en trésorerie zéro, garante d'économies sur les frais financiers, qui a conduit au vote du compte administratif 2014 avec un déficit dans la limite réglementairement autorisée.

• **Un programme de billets de trésorerie:**

D'un montant de **150 M€** auprès duquel 5 établissements bancaires sont agents placeurs: ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 suite à la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004.

En réaction à la hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie, le programme de billets de trésorerie a été utilisé activement, cet outil « désintermédié » permettant d'accéder directement à des financements court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2014, **31** billets de trésorerie ont été émis pour un montant total de **530 M€** (2013: **29** billets de trésorerie pour un montant total de **473 M€**) soit un montant moyen par billet de **17,097 M€** et une durée moyenne de **17,74** jours (contre un montant moyen par billet de **16,310 M€** et une durée moyenne de **15,69** jours en 2013). Au final, ces émissions ont permis de réaliser une économie de **447 813 €** par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie (contre **402 889 €** en 2013).

C. LE COÛT FINANCIER DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

| COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE | EXERCICE 2013 (€) | EXERCICE 2014 (€) | ÉVOLUTION (%) |
|--|----------------------|----------------------|---------------|
| Intérêts de la dette | 8 754 262,39 | 8 855 086,15 | 1,15 |
| Intérêts courus non échus | 663 852,98 | -340 810,11 | -151,34 |
| Intérêts de la trésorerie | 86 375,69 | 101 716,50 | 17,76 |
| Intérêts payés sur instrument de couverture | 673 729,34 | 613 309,84 | -8,97 |
| Intérêts payés | 10 178 220,40 | 9 229 302,38 | -9,32 |
| Indemnité de remboursement anticipé | - | 1 855 000,00 | 100,00 |
| Services bancaires et assimilés | 508 834,73 | 380 605,47 | -25,20 |
| Coût global de la dette et de la trésorerie | 10 687 055,13 | 11 464 907,85 | 7,28 |
| Intérêts reçus sur instrument de couverture | -1 194 142,32 | -937 793,78 | 9,38 |
| COÛT NET DE LA DETTE | 9 492 912,81 | 10 527 114,07 | 10,89 |

L'évolution du coût financier de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers de la dette), tous budgets confondus, est en hausse de façon significative (+ **10,89%** entre 2013 et 2014). Néanmoins, une fois retraité des indemnités de remboursement anticipé acquittées en 2014 (**1,855 M€**), le coût de la dette est en baisse (- **8,65%**).

Cette baisse des intérêts payés par la Ville de Lyon reflète, comme l'illustre le tableau ci-dessus, la baisse des taux intervenue en 2014 (le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne est à **0,15%**) alors que dans le même temps l'encours de la dette a progressé significativement (+ **8,47%** entre 2013 et 2014) du fait du maintien, à un niveau très élevé, des dépenses d'équipement.

Même si le problème de la liquidité apparaît comme étant de moins en moins préoccupant, celui-ci perdure et la sécurisation des financements sur le long terme doit se poursuivre.

Ainsi, en novembre 2014, la Ville a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations deux offres de financement long terme (pour **11 612 446 €**) qui n'ont pas été mobilisés et qui ont permis de financer les reports de dépenses d'investissement.

Analyse de l'évolution des frais financiers :

• La gestion de la dette :

La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (**8,9 M€** en 2014 contre **8,8 M€** en 2013) et les charges payées sur les swaps (**0,6 M€** en 2014 contre **0,7 M€** en 2013) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (**0,9 M€** en 2014 contre **1,2 M€** en 2013).

Au total, la charge nette de la dette (en terme d'intérêts courus échus) est, entre 2013 (**8,2 M€**) et 2014 (**8,5 M€**), en hausse de **3,6%** alors que dans le même temps l'encours de la dette augmente de **8,5%** en passant de **390,8 M€** à fin 2013 à **423,9 M€** à fin 2014.

Enfin, les commissions diverses payées aux banques sont passées de **1 500 €** en 2011 à **380 605,47 €** en 2014. Le recul par rapport à l'année 2013 résulte de la mise en place du programme EMTN.

• La gestion de la trésorerie :

Les intérêts liés à la gestion de la trésorerie ont fortement augmenté entre 2013 (**0,086 M€**) et 2014 (**0,102 M€**), soit + **17,76%**, alors que sur la même période l'encours moyen de trésorerie a baissé de **11,4%**. Cette forte augmentation est liée à la hausse des taux courts intervenue au cours du 1^{er} semestre 2014, sans que la forte baisse de ces mêmes taux constatée au cours du 2^e semestre 2014 n'ait réussi à inverser la tendance sur le montant des intérêts finalement réglés sur l'exercice.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les opérations réalisées durant l'année 2014 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte qui ont pu avoir une influence sur le déroulement de ces travaux.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction de la Qualité du service public, qui intervient sur le secteur Relation à l'utilisateur, pour le Courrier et Lyon en Direct, et sur le secteur espaces publics pour la Gestion Urbaine de Proximité,
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2014, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein,
- Masse salariale correspondante.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins et des Halles Paul Bocuse, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2014.

Au sujet des quatre directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur, il en est de même pour les éléments budgétaires. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

Nombre d'équivalents temps plein par direction

| | | | |
|---|---------|---|---------------|
| Communication externe | 24,4 | Finances et budget | 32,9 |
| Animation événementielle | 10,0 | Contrôle de gestion | 11,2 |
| Cabinet du Maire | 118,3 | Informatique et télécommunications | 82,5 |
| Protocole | 15,0 | Commande Publique | 36,6 |
| Direction générale des services | 17,6 | Immobilier travaux (secrétariat général) | 13,8 |
| Secrétariat général | 1,0 | Construction | 67,0 |
| Mission Organisation et Méthodes | 2,0 | Gestion technique des bâtiments | 249,6 |
| Assemblées | 10,4 | Logistique garage et festivités | 62,2 |
| Ressources documentaires | 6,8 | Immobilier | 145,6 |
| Affaires sociales éducation enfance (secrétariat général) | 1,0 | Ressources humaines (secrétariat général) | 15,1 |
| Développement territorial | 63,8 | Communication interne et modernisation | 5,0 |
| Education | 1 659,7 | Emploi et compétences (dont service reconversion professionnelle) | 130,1 |
| Enfance | 800,2 | Relations Sociales et Vie au Travail | 33,6 |
| Affaires culturelles | 43,5 | Gestion administrative des personnels | 46,9 |
| Archéologie | 25,9 | Projet SIRH | 11,0 |
| Archives municipales | 34,5 | Ressources et contrôle de gestion RH | 11,4 |
| Bibliothèques | 422,8 | Affaires juridiques | 12,0 |
| Centre d'histoire résistance et déportation | 23,6 | Assurances | 4,9 |
| Musée d'art contemporain | 39,8 | Service au public et sécurité (secrétariat général) | 2,0 |
| Musée de l'imprimerie | 18,5 | Cimetières | 65,0 |
| Musée des beaux arts | 118,1 | Ecologie urbaine | 44,6 |
| Musée gadagne | 49,7 | Qualité du service public | 78,6 |
| Musée Automobile Henri Malartre | 13,8 | Police municipale | 327,3 |
| Orchestre national de Lyon | 149,4 | Prévention sécurité | 48,1 |
| Substances | 1,0 | Régulation urbaine | 114,5 |
| Théâtre des Célestins | 51,0 | Supervision globale | 28,0 |
| Théâtre de la Croix Rousse | 10,0 | Pôle Ressources (secrétariat général DGSTS) | 15,8 |
| Théâtre du Point du Jour | 3,0 | Mairies d'arrondissement | 23,0 |
| Théâtre Nouvelle Génération | 9,0 | Mairie 1 ^{er} arrondissement | 22,0 |
| Maison de la Danse | 17,0 | Mairie 2 ^e arrondissement | 24,9 |
| Opéra National de Lyon | 214,5 | Mairie 3 ^e arrondissement | 42,5 |
| Développement urbain | 2,8 | Mairie 4 ^e arrondissement | 28,7 |
| Aménagement urbain | 61,5 | Mairie 5 ^e arrondissement | 26,7 |
| Déplacements urbains | 16,4 | Mairie 6 ^e arrondissement | 26,9 |
| Eclairage public | 91,0 | Mairie 7 ^e arrondissement | 31,0 |
| Economie commerce et artisanat | 49,7 | Mairie 8 ^e arrondissement | 38,2 |
| Espaces verts | 383,3 | Mairie 9 ^e arrondissement | 37,0 |
| Halles Paul Bocuse | 7,0 | Sports | 435,8 |
| Finances gestion systèmes d'information et télécommunications (secrétariat général) | 1,0 | | |
| | | TOTAL | 7019,9 |



RESSOURCES



Ressources humaines

LE CONTEXTE

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal hors budget annexe des Célestins et des Halles Paul Bocuse se sont élevées à 322 941 k€ en 2014, soit 57,5% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (562 017 k€). Elles enregistrent une progression de + 4,65% par rapport au compte administratif 2013.

Il y a toutefois lieu de retraiter certaines dépenses pour être à périmètre comparable :

- Rémunération (programme « postes non permanents ») et participation employeur au titre des chèques restaurant et mutuelles (programme « politiques sociales ») pour les animateurs et directeurs recrutés lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 (2,26 M€),
- Subrogation prévoyance, mise en place au 1^{er} janvier 2014, qui consiste pour la Ville à faire l'avance des compléments de salaire auxquels peuvent prétendre les agents, en cas de maladie, lorsqu'ils passent à demi-traitement (0,53 M€). Cette dépense est ensuite remboursée par le prestataire (Collecteam),
- Les rattachements pour lesquels il y a eu un changement de méthode (1,1 M€),
- L'avance faite par la Ville des cotisations santé-prévoyance pour le compte des agents du CCAS (0,34 M€) jusqu'en 2013 (qui donnait lieu à un remboursement) ; depuis la mise en place du nouveau marché santé-prévoyance au 1^{er} janvier 2014, le CCAS mandate directement ses cotisations salariales et patronales.

Après retraitement, les dépenses de personnel du budget principal enregistrent une progression de +3,48% par rapport au compte administratif 2013.

/ POSTES PERMANENTS

Chapitre 012

- *Dépenses 2013*: 275 160 k€,
- *Dépenses 2014*: 285 065 k€,
- *Evolution*: + 9,9 M€, soit 3,6%,
- *Recettes 2014*: 767,6 k€.

Après retraitement des rattachements pour une analyse à périmètre comparable, ces derniers ayant fait l'objet d'un changement de méthode (1,1 M€), les dépenses de personnel des agents sur postes permanents (qui représentent 88,3% des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une évolution de +3,2%.

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

Des mesures nationales s'imposant à la ville de Lyon

- Progression des charges en raison d'une très forte hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL (+ 1,55 point au 1^{er} janvier 2014), de la revalorisation des taux de contribution à l'IRCANTEC et des taux d'assurance vieillesse,
- Revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} février 2014 pour les agents de catégorie C et ceux relevant du premier grade des cadres d'emploi de catégorie B, ce qui a représenté un gain de 1 à 11 points d'indice par mois pour un peu plus de 4500 agents permanents,
- Réforme de la filière médico-sociale,
- Hausse de la GIPA -garantie individuelle du pouvoir d'achat- mandatée et progression du nombre de bénéficiaires en lien avec l'inflation et l'absence de hausse du point d'indice depuis juillet 2010 ;
- Augmentation du SMIC de + 1,1% au 1^{er} janvier 2014 ;
- Abandon de la journée de carence au 1^{er} janvier 2014 ;

Les mesures nationales ont représenté, à elles seules, 2 points de la progression globale des dépenses de personnel.

Du GVT (glissement Vieillesse Technicité)

Il qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade et les promotions internes.

De la progression des effectifs

- + 53 ETP (Equivalents Temps Plein) en moyenne annuelle, soit une hausse de 0,8% entre 2013 et 2014 résultant de :
- L'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2014 et 2013,
- La carte scolaire,
- La création des postes de transition professionnelle et de maintien à l'emploi.

Les recettes concernent principalement :

- Les remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Comité des œuvres sociales de la Ville, mission Sites Historiques, Centre Nautique Intercommunal ...),
- Les subventions de l'Association Nationale de la Recherche Technologique pour les contrats CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche),
- Les remboursements de l'avance des dépenses de chèques restaurant, opérée par la Ville pour le compte du CCAS.

/ POSTES NON PERMANENTS

Chapitre 012

- *Dépenses 2013*: 11 135,6 k€,
- *Dépenses 2014*: 14 156,1 k€,
- *Evolution*: + 3 M€, soit 27,1%,
- *Recettes 2014*: 523,1 k€.

C'est sur ce programme que sont payés les agents non permanents. Les directions disposent d'une enveloppe arrêtée dans le cadre du PGAEC pour les besoins occasionnels et saisonniers, les vacataires ainsi que pour les remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail).

Il y a lieu de procéder à des retraitements afin d'être à périmètre constant [rémunération des animateurs et directeurs recrutés lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 (2,2M€)] : les dépenses réalisées sur ce programme progressent alors de 7,1%. Cette évolution résulte notamment d'un recours plus important aux :

- Agents occasionnels, saisonniers et remplaçants d'agents malades (4514 mois consommés en 2014 hors rythmes scolaires, soit une progression de + 201 mois (+4,7%) et d'un coût moyen mensuel plus élevé sous l'effet de l'évolution des taux de charge et surtout de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et de ceux relevant du premier grade des cadres d'emploi de catégorie B ;
- Vacataires (345 k€).

La rémunération des agents recrutés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de septembre 2014 est également mandatée sur ce programme (941 mois les quatre derniers mois de l'année).

Les recettes proviennent essentiellement des remboursements par l'Opéra des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents.

/INSERTION

- *Dépenses 2013: 2 059,9 k€*,
- *Dépenses 2014: 2 034,3 k€*,
- *Recettes 2014: 255,4 k€*.

La Ville de Lyon met en œuvre depuis plusieurs années une politique d'insertion professionnelle qui a pour objectif de promouvoir ses métiers, d'être un levier de pré-recrutement notamment sur les postes déficitaires et en tension et de favoriser l'accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap. Elle s'est investie tant dans l'accueil que dans l'accompagnement et l'aide au retour à l'emploi. Ce programme a pour finalité la prise en charge de tous les frais de fonctionnement et de rémunération liés à la gestion des emplois d'insertion: contrats d'apprentissage, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), stages, chantiers permanents d'insertion et services civiques.

Contrats d'apprentissage

La Ville de Lyon a accueilli en moyenne, sur l'année 2014, 78 contrats d'apprentissage dans 20 directions pour une masse salariale chargée de 1 014 783€ et une dépense en formation de 162 655€. En 2013, la Ville de Lyon avait également employé 78 apprentis en moyenne pour une masse salariale moins importante (976 041 € chargée), la rémunération d'un apprenti étant en effet un pourcentage du SMIC (selon un barème compris entre 25 % et 98 % du SMIC) qui varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

La Ville de Lyon a embauché en moyenne, sur l'année 2014, 37 contrats d'accompagnement dans l'emploi dans 11 directions pour une masse salariale chargée de 751 277 € contre 744 611€ en 2013 et une dépense en formation de 13 130 €.

Entre 2013 et 2014, la dépense de personnel progresse légèrement de 0,01 % malgré un nombre de contrat identique (37 CAE en moyenne en 2013) en raison de la hausse du SMIC.

L'État par le biais de l'Agence de Service de paiement a versé une aide financière de 249 078€ et le Conseil Général une participation de 1 649€.

Le coût net annuel de ce dispositif a donc représenté 513 680 € pour l'année 2014.

Stagiaires

Pour l'année 2014, 109 341 € ont été consacrés à la gratification de stagiaires de plus de trois mois, soit 93 stagiaires (hors CCAS, Célestins et Groupes Politiques).

Les dépenses sont en baisse de -17 % par rapport à 2013 (131 715 €), la Ville de Lyon ayant accueilli moins de stagiaires que l'année précédente du fait des réorganisations.

Sur le même budget que les gratifications, la Ville de Lyon a financé un nouveau dispositif de «chantiers permanents d'insertion» porté par la Direction Sécurité Prévention. Ces chantiers ont pour vocation la mise en situation de travail et l'accompagnement social de jeunes âgés de 16 à 25 ans dont les besoins et difficultés d'insertion sociale et professionnelle ne peuvent être pris en compte par les dispositifs existants. La Ville de Lyon a signé 14 conventions pour une dépense de 12 210€.

Services civiques

Depuis 2011, la Ville de Lyon s'est engagée dans le service civique: c'est un engagement volontaire en faveur de projets collectifs ou de missions d'intérêt général, d'une durée continue de 6 à 12 mois donnant lieu à une indemnisation, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Elle a signé 2 contrats d'engagement de volontaires.

Recettes

Les recettes proviennent des aides financières de l'État et du Conseil Général au titre des contrats d'accompagnement à l'emploi et de Pôle Emploi suite à l'accueil de demandeurs d'emploi dans le cadre des évaluations en milieu de travail en vue de découvrir un nouveau métier.

/ FORMATIONS

- *Dépenses 2013: 1 877 k€*,
- *Dépenses 2014: 1 672,8 k€*.

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon ainsi qu'aux agents du CCAS, puisqu'il existe une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

Le nombre de jours de formation pour les stagiaires en 2014 est de 29 076, décomposés comme suit:

- 27 687 jours pour la Ville de Lyon contre 29 409 en 2013,
- 1 389 jours pour le CCAS contre 1 012 en 2013 (augmentation significative après une baisse de 40 % en 2 ans).

La diminution relevée entre 2013 et 2014 pour la ville est la conséquence de deux évolutions contextuelles:

- La loi Sauvadet qui a dispensé de formation d'intégration un grand nombre d'agents,
- La réduction du nombre de préparations à concours en raison de la nouvelle règle de planification biannuelle.

En 2014, 5 527 agents différents ont eu accès à la formation, soit 75,64 % de la population totale de la Ville de Lyon. La durée moyenne des formations augmente avec 5,01 jours par agent formé (contre 4,94 en 2013), illustrant l'engagement des agents et des directions dans l'accès aux formations.

Comme pour les années précédentes, le perfectionnement professionnel (développement des compétences ou acquisition de nouvelles compétences) représente la plus grande part du volume des formations, à hauteur de 57 %.

/ RECRUTEMENT

- *Dépenses 2013: 101,6 k€*,
- *Dépenses 2014: 325,7 k€*.

Ce programme intègre les frais liés aux recrutements: diffusion d'annonces de recrutement, participation de la ville à différents salons autour de l'emploi public, remboursement au Centre de Gestion qui organise des concours auxquels participent les agents de la ville, honoraires pour les cabinets de conseils, etc.

La hausse porte essentiellement sur le remboursement au Centre de Gestion du Rhône des frais d'organisation des concours (271 246 € mandats en 2014 contre 34 125 € en 2013). Cette forte évolution est liée au décalage de facturation du Centre de gestion, certaines factures se rapportant aux exercices 2012 et 2013.

/ POLITIQUES SOCIALES

- *Dépenses 2013: 11 199 k€*,
- *Dépenses 2014: 12 518,2 k€*,
- *Recettes 2014: 835,3 k€*.

Ce programme intègre les dépenses à caractère social pour le personnel de la Ville, relevant du budget principal (hors théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse), en particulier:

- L'aide à la couverture santé-prévoyance des agents, qui progresse fortement en 2014 du fait du nouveau contrat collectif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014 bénéficiant à un plus grand nombre d'agents (2 136 k€ au lieu de 1 336 k€),
- L'aide à la restauration sous la forme des titres restaurants (5 705 k€),
- Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (2 787 k€),
- L'aide aux trajets domicile-travail des agents (1 035 k€),
- La prise en charge des frais liés aux congés bonifiés (56,5 k€),
- Le versement d'un capital décès aux ayants droit d'un agent décédé (87,7 k€),
- Les diverses prestations sociales: les aides aux parents d'enfants handicapés (106,2 k€), les aides aux vacances collectives (70,3 k€).

Entre 2013 et 2014, l'évolution des dépenses de ce programme est de + 1 319 k€, soit + 11,8 %.

Charges de personnel (chapitre 012)

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam en décidant d'augmenter sa participation au bénéfice des agents.

Aussi, en 2014, la participation employeur de la Ville s'est-elle élevée à **2,136 k€**, contre 1 336 k€ en 2013, évoluant de + 0,8 M€ (+ 59,9 %).

Les agents peuvent désormais adhérer à un contrat Santé proposant 2 régimes de prestations et à un contrat Prévoyance avec une option perte de retraite consécutive à une invalidité et une option écrêtement du régime indemnitaire au 31^e jour d'absence.

Les participations employeur de la Ville sont réparties selon des critères de composition familiale et de rémunérations ; elles sont plus importantes selon le nombre de bénéficiaires, en particulier pour les familles monoparentales avec 2 enfants et selon le niveau de rémunération (inversement proportionnel).

En 2014, 4 807 agents ont adhéré au contrat Santé, contre 4 399 en 2013, soit une hausse de 9,3%. Les contrats Prévoyance ont été très incitatifs, 5 067 agents ont adhéré, contre 3 455 en 2013, soit une progression de 46,7 %.

Ainsi, 56,22% des agents pouvant prétendre au bénéfice des prestations Santé ont opté pour ce nouveau contrat (55,6% en 2013) ; quant au taux de pénétration des contrats Prévoyance, il est encore plus favorable: 59,26% des agents pouvant en bénéficier ont choisi d'adhérer (43,7% en 2013).

Au 1^{er} janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de leur rémunération, leur évitant de se retrouver dans une situation sociale difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville (526 k€ en 2014), cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

5 705 k€ ont été octroyés sous la forme des titres restaurant. La valeur faciale est de 7 € par titre restaurant avec un financement à hauteur de 4,10 € pour l'employeur et 2,90 € pour l'agent. Le nombre de titres restaurant attribué correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent. Le budget est en légère hausse compte tenu de l'évolution des effectifs.

Autres charges (chapitres 011 et 67)

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics instauré depuis 2010 permet la prise en charge partielle (50% dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, qui permet aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.

En 2014, l'aide au trajet domicile-travail a concerné 4 293 agents, pour une dépense de 1 035 k€. Les agents privilégient de plus en plus d'agents les déplacements en transports collectifs (bus, train).

Les versements des allocations aux parents d'enfants handicapés (106,3 k€) ont continué à progresser en 2014 par rapport à 2013 (+ 7,3 k€, soit + 7,4%), du fait de la meilleure connaissance de cette prestation proposée par la Ville dans le cadre de sa politique sociale.

Recettes

Elles proviennent de la vente directe aux agents de titres restaurant (19 k€), du reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées (227 k€) et d'un remboursement des titres restaurant inutilisés par les agents sur les années antérieures à 2014, ce qui génère une évolution des recettes de + 49%.

/ PRÉVENTION ET ERGONOMIE

- *Dépenses 2013: 1 263,8 k€*,
- *Dépenses 2014: 1 001,1 k€*,
- *Recettes 2014: 39,9 k€*.

Ce programme intègre les dépenses de prise en charge des actions de prévention des risques professionnels, des diagnostics et des études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, ainsi que l'achat d'équipements de protection individuelle.

Il intègre les dépenses afférentes aux actions de prévention et d'ergonomie pour les agents des services, et aux frais médicaux et de médecine du travail.

Entre 2013 et 2014, les dépenses de ce programme diminuent de -262,7 k€, soit -20,8% pour les raisons suivantes:

- Les achats d'EPI ont diminué de -18,4 k€,
- Les dépenses liées au conventionnement FIPHFP ont diminué de -16,9 k€, ce qui ne reflète pas toutefois la réalité car des crédits ont été transférés à des directions pour l'aménagement de postes de travail (65 k€),
- Les dépenses d'études relatives à la prévention des risques psychosociaux ont diminué de -64,5 k€: c'est en 2013 qu'avait été menée l'étude de prévention des risques psychosociaux par l'ANACT,
- Les dépenses d'études et recherche ont diminué de -80,3 k€ en 2014 du fait notamment d'une expertise exceptionnelle du CHSCT, conduite en 2013 auprès d'une direction de la Ville,
- Les frais et honoraires médicaux ont fortement baissé en 2014 (- 82,4 k€).

Ce programme comprend également les crédits afférents au conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), pour la politique en faveur du handicap.

Fin 2014, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était de 6,57%. Ainsi, la Ville n'a pas eu à payer de contribution au FIPHFP pour la seconde année consécutive.

Conventionnement avec le FIPHFP

La Ville a continué son action en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap, avec les fonds reçus en 2012 du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les actions menées en 2014 (275 k€) ont permis de proposer des formations longues aux agents en reclassement et de réaliser un nombre d'aménagements de postes plus important que l'année précédente.

Recettes

Les recettes proviennent de remboursements :

- Par les tiers responsables d'un accident de travail ou de trajet d'un agent de la Ville ;
- Du coût des visites médicales organisées pour le compte des agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région.

/ CHÔMAGE

- *Dépenses 2013*: 2 730,2 k€,
- *Dépenses 2014*: 2 805,8 k€,
- *Evolution*: + 75,6 k€, soit + 2,8 %.

Ce programme recense les dépenses d'indemnisation des agents pour lesquels le contrat de travail avec la Ville a pris fin.

Le montant mandaté en 2014 progresse de + 2,8 % (+ 75,6 k€) par rapport à 2013.

Si les dépenses relatives au chômage connaissent une augmentation entre 2013 - 2014, celle-ci enregistre néanmoins un infléchissement puisqu'elle est plus faible qu'au cours des exercices précédents alors que parallèlement la masse salariale des moyens non permanents (générateurs de dépenses de chômage lors des fins de contrats) progresse depuis quelques années.

/ DÉPLACEMENTS

Chapitre 011

- *Dépenses 2013*: 729,9 k€,
- *Dépenses 2014*: 690,8 k€.

Ce programme comprend toutes les dépenses afférentes aux déplacements des agents (abonnements professionnels, tickets TCL, achat des billets de transport et remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels).

L'infléchissement des dépenses observé sur ce programme (- 5,4 %) résulte d'une application plus stricte des procédures. Par ailleurs, le nombre de déplacements en mission est fluctuant d'une année sur l'autre et il est en baisse en 2014.

/ COMMUNICATION INTERNE

- *Dépenses 2013*: 195,2 k€,
- *Dépenses 2014*: 198,7 k€.

Les programmes de la Direction concernent 5 axes, en dehors des frais de la Direction :

- L'accueil institutionnel des nouveaux agents de la Ville,
- La conception et la réalisation des médias internes (Reflets, Reflets RH Infos, Kiosque intranet, différentes lettres d'informations...),
- L'organisation des événementiels internes,
- L'élaboration de différents supports de communication institutionnelle (bilan social, plaquettes...),
- L'accompagnement des Directions et des grands projets.

En 2014, la Direction de la communication interne et de la modernisation a assuré ses différentes missions, sans évolution notable :

- Intégration des nouveaux collaborateurs de la Ville (huit accueils institutionnels, un accueil des apprentis),
- Réalisation des médias internes,
- Organisation des événementiels internes (Scène musicale pour le personnel à l'occasion de la Fête de la musique, Cercle de lecteurs interne à l'occasion des Assises internationales du roman, Opération Run in Lyon, ...).
- Accompagnement des grands projets et des Directions.

La très légère augmentation des dépenses entre 2013 et 2014 est attribuable aux faits suivants :

- Une légère hausse du nombre d'agents accueillis,
- Un nouvel événementiel interne (Cercle de lecteurs),
- Le renouvellement partiel du stock d'objets publicitaires.

/ DÉPENSES POUR LE COMPTE DU CCAS

Chapitre 012

- *Dépenses 2013*: 910,1 k€,
- *Dépenses 2014*: 556,2 k€,
- *Evolution*: - 353,9 k€, soit - 38,9 %.

En 2014, 556,2 k€ ont été dépensés pour le compte du CCAS (et remboursés par ce dernier) au titre de l'achat des chèques restaurant. La baisse significative des dépenses par rapport à l'année 2013 résulte de la fin de l'avance des dépenses de couverture santé et prévoyance pour le compte du CCAS depuis la mise en place des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2014.



Garage

LE CONTEXTE

Le garage municipal assure la gestion du parc de véhicules de la Ville ainsi que des vélos professionnels. Il a également en charge divers engins, bennes, remorques et matériels nécessaires à l'activité des directions. Il assure également l'organisation et le suivi des approvisionnements en carburant.

L'activité du garage est impactée par la législation environnementale concernant les véhicules et les énergies. L'année 2014 a été marquée par une cotation du baril de pétrole élevée au 1^{er} semestre et en forte baisse au second soit 99,02 \$ en moyenne sur l'année contre 108,63 \$ en 2013.

LES CHIFFRES CLÉS

- **864 véhicules entretenus**: 406 VL, 341 VU, 42 PL, 75 deux roues dont 11 pour le CCAS et l'ENSBAL, 158 vélos dont 36 à assistance électrique et 255 matériels divers (37 engins, 65 remorques, 140 bennes et 13 petits matériels à moteur) soit 1265 unités,

- **Carburants**: 913 k€ (970 en 2013 et 1029 en 2012), 659302 litres (688 411 en 2013 et 729 058 en 2012),

- **Entretien atelier et sous traitance**: 3375 interventions (3694 en 2013 et 3618 en 2012).

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Les nombreuses actions entreprises au cours du mandat précédent pour rationaliser le parc ont porté pleinement leurs effets en 2014. Si l'année 2013 a permis de faire un bilan positif du pool de véhicules mis en place au bâtiment Jaurès en avril 2012, l'année 2014 démontre le retour sur investissement lié à l'amélioration et au rajeunissement du parc de véhicules sur les 2 années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement globalement en baisse de 10%

Les dépenses de carburants

Elles ont diminué de plus de 56 k€ (-5,8 %) après une baisse identique l'année précédente. En 2013, l'économie était strictement liée à une forte réduction des consommations (-41 000 litres par rapport à 2012) dans un contexte de cours du pétrole élevé. En 2014, les consommations sont toujours en baisse (-29 000 litres) et expliquent 2/3 de la réduction de la dépense. La forte chute des cours du pétrole au second semestre qui a permis de réduire le prix moyen de règlement au litre de 3 centimes en moyenne annuelle explique 1/3 de l'économie réalisée sur ce poste.

L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Elles sont en baisse de 14 % soit -100 k€. La part exécutée en régie a diminué de 32 k€ (-7 %) essentiellement sur le poste pièces détachées du fait du rajeunissement du parc véhicules qui permet aussi une baisse de 4% (-1,5k€) sur les contrôles techniques. En parallèle, le recours à la sous traitance (opérations d'entretien, réparations et dépannages que le garage ne peut assurer en raison des disponibilités de l'atelier ou de contraintes techniques) a été réduit de 31% (-67k€). En 2014, le parc véhicules a été réduit de 7 unités et le garage a achevé la prise en charge progressive de matériels des services (+15 remorques et +52 bennes).

Les frais de cartes grises

Le grand nombre de véhicules livrés et mis en service en 2013 avait généré une forte augmentation des frais de cartes grises. Ils sont en baisse de 60 % en 2014, en lien avec le nombre de véhicules livrés dans l'année.

Les recettes de fonctionnement

S'agissant des recettes de cessions de véhicules, l'année 2013 avait connu une très forte hausse car la livraison d'un grand nombre de véhicules neufs avait induit une augmentation du nombre de véhicules à réformer. Ces produits sont revenus à leur niveau habituel en 2014 (125,5 k€ contre 344,5 k€ en 2013).

La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail affiche une forte hausse du fait d'un décalage du nombre de mois titrés (11 en 2013 et 13 en 2014). En données corrigées sur 12 mois, ce produit augmente de 3 k€ en 2014 (+1,8 %)

Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement et Théâtre des Célestins), du CCAS, de l'ENSBAL sont en légère baisse (3 %) en lien avec la diminution des consommations et réparations des véhicules concernés.

La charge nette de fonctionnement, hors produits de cessions de véhicules s'établit à 1 350,8 k€ contre 1 553,2 en 2013 (-13 %).

Les dépenses d'investissement

Le plan de renouvellement du parc automobile a été porté à 2 M€ par an depuis 2012. La dépense totale de 986,7 k€ en 2014 comprend les achats et aménagements de véhicules livrés dans l'année et à l'installation de prises pour véhicules électriques pour 16,4 k€. Les véhicules commandés en 2014 mais livrables en 2015 représentent un volume de 1003,9 k€.

S'agissant des matériels des directions relevant du petit équipement, les dépenses de 134,9 k€ correspondent à 3 bennes, 2 chariots élévateurs et une nacelle sur chenilles.

Enfin, 13,5 k€ ont été dépensés pour des matériels et outillages pour l'atelier.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 582 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

357 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

62,2

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 689 k€



Construction

LE CONTEXTE

Le programme « gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat. Il est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la Direction.

Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le Plan d'Équipement Pluriannuel (PEP) comme suit :

- Equipements culturels,
- Equipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Equipements sociaux,
- Equipements Petite enfance,
- Equipements Scolaires,
- Equipements Police municipale,
- Espaces verts.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du Plan d'équipement :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **177 k€**,
- Chapitre 67 (intérêts moratoires) : **15 k€**,
- Assurances Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers : **83 k€**,
- Atelier des décors : **151 k€**.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Gestion du plan d'équipement

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, la Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.

Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser nos besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que :

- Des sondages, des diagnostics supplémentaires tels que la recherche de plomb, d'amiante...,
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire.

Par ailleurs, il peut être utile d'intervenir, en dehors des zones concernées par l'opération, pour effectuer de petits travaux d'accompagnement nécessaires pour le bon déroulement du chantier ou pour permettre une ouverture rapide de l'équipement.

Durant l'année 2014, ce sont essentiellement les secteurs scolaires (nombreuses constructions neuves et passage en self de plusieurs restaurants scolaires), moyens généraux (mairies d'arrondissements) et culturels qui représentent les postes de dépenses les plus importants.

D'autre part, des dépenses relatives à des consultations transversales, destinées à couvrir l'ensemble du patrimoine de la Ville de Lyon et ne pouvant pas être rattachées à un seul site et donc une opération, ont été prises en charge.

Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers

En 2014, des assurances Dommages ouvrages et Tous Risques Chantiers ont été prises en charge pour la Cuisine Centrale de Rillieux-la-Pape.

L'atelier des décors

L'opération de désamiantage de l'Atelier des Décors a été réalisée par des crédits de fonctionnement car il fait l'objet d'un remboursement par les assurances.

Sur ce budget, 800 000 € avaient déjà été recouverts en 2013. En 2014, 2 376 024 € d'indemnisation ont été versés par la compagnie d'assurance à la Ville de Lyon.

Fonction support

Les dépenses relatives à la réalisation de différents types de plans pour l'ensemble des services de la Ville de Lyon sont financées dans le cadre de ce programme support de la direction et s'élèvent à 88 k€ en 2014. Ces plans serviront de support aux diverses études préalables demandées sur le patrimoine de la Ville et sont rentrées dans l'application transversale dédiée.

Bilan Carbone et Développement Durable

Les dépenses relatives au bilan carbone et au développement durable relèvent depuis début 2014 de la Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux. Les dépenses 2014 réalisées sur cette thématique s'élèvent à 40 k€.

*2376k€ d'indemnisation versée à la Ville de Lyon par la compagnie d'assurance pour l'Atelier des Décors. La différence concerne des pénalités appliquées et perçues sur les marchés de travaux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

550 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

2 423 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

67,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

3 424 k€



Immobilier

LE CONTEXTE

La ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi 1 044 sites immobiliers (environ 2 millions de m² bâtis) et 2 354 ensembles non bâtis (soit près de 4 millions de m²).

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou l'adaptation technique de la ressource (aménagement, travaux structurels, mises aux normes).

Ainsi, la Ville de Lyon a procédé en 2014 à :

- Des acquisitions pour un montant de : **13 300 k€**,
- Des cessions pour un montant de : **3 147 k€**.

LES CHIFFRES CLÉS

- Loyers à charge : **7 356 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : **1 428 k€**,
- Recettes domaniales : **8 055 k€**,
- Autres recettes (remboursement loyers) : **430 k€**,
- Recettes salles municipales : **807 k€**,
- Recettes dues aux dégrèvements fiscaux et remboursements des taxes : **206 k€**.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Programme foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :

- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherche préalables pluridisciplinaires,
- Honoraires versés aux notaires.

En 2014, on enregistre :

- Un budget dédié aux diagnostics « pollution de sols » stabilisé à 60 k€,
- Une hausse des coûts relatifs aux diagnostics techniques de sécurité : structures, amiante, incendie, acoustique : + 16 k€,
- Une baisse des honoraires liés aux acquisitions (frais d'agence) : - 43 k€.

Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires à l'activité des services.

En 2014, la Ville a procédé à :

- Une acquisition en juin 2014 des bâtiments situés aux 2 et 4 rue de la République dans le 1^{er} arrondissement pour loger des services municipaux, ce qui équivaut à une économie de 120 k€ par le terme mis aux baux.
- Une prise à bail d'un bâtiment rue Michel Berthet, dans le 9^e arrondissement pour la direction de l'éclairage public pour un montant de 250 k€.

Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :

- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

L'année 2014 a été marquée par des recettes induites par les droits d'entrée d'un bail emphytéotique relatif à la mise à disposition d'un bâtiment rue de Créqui pour une crèche et un logement social et d'un bail à construction consenti sur le Quadrilatère pour ériger un immeuble d'habitation comprenant en rez-de-chaussée une bibliothèque municipale, pour un montant total de 1 896 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

11 346 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

12 662 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

145,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

5 838 k€



Gestion technique des bâtiments

LE CONTEXTE

La direction Gestion technique

Bâtiments assure trois

missions principales :

- Conserver les bâtiments et les maintenir en sécurité
- Adapter le patrimoine aux besoins des utilisateurs
- Gérer et optimiser les dépenses d'énergie

Les préoccupations essentielles sont :

- Le respect des obligations du propriétaire
- Le suivi de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments en lien avec les commissions de sécurité
- La maîtrise des coûts

LES CHIFFRES CLÉS

Patrimoine :

- **993** bâtiments communaux représentant **2 039 561 m²**,
- **300** chaufferies, et **400** chaudières individuelles,
- **100** groupes froids climatisation,
- **450** climatiseurs autonomes,
- **300** ascenseurs,
- **500** systèmes de sécurité incendie,
- **120** sources centrales de sécurité,
- **600** installations électriques,
- **300** portes et portails automatiques,
- **140** VMC, **50** transformateurs,

Energies :

- **490** abonnements de chauffage,
- **780** abonnements d'électricité,
- **1300** abonnements en eau.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Extension des réseaux électriques

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60% aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers : 9 opérations ont été initiées en 2014 pour un montant engagé de 120 k€ et un réalisé de 68 k€.

Démolition de Bâtiments

La démolition de l'immeuble 19 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^e a engendré une dépenses en 2014 de 100 k€ sur un montant total de 534 k€ (opération démarrée en 2012 – réalisé 2013 : 360 k€).

Maintenance et sécurité

Globalement les dépenses de maintenance curative externalisées sont en diminution de 4% essentiellement liées à un volume des sinistres en baisse.

On enregistre une stabilité des dépenses d'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie directe et une stabilisation des dépenses de maintenance règlementaire externalisée, suite à la suppression progressive des rattachements depuis 2011.

Dans le cadre de ce programme, on compte : 43 676 interventions dont 38 213 gérées en interne, 4 135 confiées à des entreprises et 1 150 dans le cadre de l'astreinte. Les délais d'intervention sont de : 58% dans la semaine et 79% dans les 3 semaines. Enfin, 35 sinistres ont été enregistrés en 2014, équivalents à 137 k€ de dépenses de réparations non prévues au budget primitif.

Travaux d'aménagement et de conservation du patrimoine

L'année 2014 enregistre :

- Une légère diminution des dépenses d'investissement en lien avec la fin du mandat 2008/2014 : 16,6 M€ soit -5%.
- Un surcoût des opérations lié à la recherche systématique d'amiante avant travaux et au désamiantage des locaux en cours de chantiers.

Au 31 décembre 2014, la DGTB a répondu à 158 demandes de chiffrage de travaux d'aménagement sur 237 demandes (67%) et est en charge de 1240 opérations d'investissement : 173 à lancer, 420 en cours et 647 réalisées.

Energies

Evolution des consommations

On enregistre une baisse importante des consommations de chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul) durant l'année 2014 du fait de conditions climatiques favorables (Evolution des degrés jours unifiés) et de la diminution de la durée de la saison de chauffe :

- Chauffage (Gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : les dépenses passent de 7,6 M€ en 2013 à 5,5 M€ en 2014, soit une diminution de 38,2%.
- Electricité (hors éclairage public) : les dépenses passent de 6,3 M€ en 2013 à 6,1 M€ en 2014, soit une diminution de 3,3%.
- Eau (y compris Espaces Verts) les dépenses passent de 2,11 M€ en 2013 à 2,2 M€ en 2014, soit une augmentation de 4,3%.

La période de chauffe est passée de 215 jours en 2013 à 184 jours en 2014.

Evolution des tarifs

- Electricité : stabilité des tarifs mais augmentation de la CSPE - contribution aux charges de service public de l'électricité : 13,5 € le MWH en 2013 à 16,5 € le KWH en 2014.
- Gaz : -2 à -5% selon les tarifs, entre janvier et décembre 2014.
- Chauffage urbain : -2% entre janvier et décembre 2014.
- Eau : +1% sur l'année.

A noter pour 2015

- Eau : Nouveau contrat entre Grand Lyon et Véolia à partir du 3 février 2015
- Gaz : Nouveau fournisseur à partir du 1^{er} janvier 2015 sur la majorité des sites (Antargaz remplace le fournisseur historique)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

20 952 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3 059 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

249,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

10 793 k€



Assemblées

LE CONTEXTE

L'année 2014 a été une année particulière puisque placée sous le signe du renouvellement de mandat 2014-2020. Les activités menées au sein de la Direction des assemblées ont donc concernées pour le premier trimestre 2014 le mandat 2008-2014, et pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'année, le mandat 2014-2020.

2 séances du Conseil municipal ont été entièrement consacrées à l'installation du nouvel exécutif et à la désignation des représentants de la Ville de Lyon au sein des différents organismes extérieurs.

1 séance du Conseil a également eu pour objet l'élection des représentants de la Ville de Lyon en vue des élections sénatoriales qui se sont déroulées en septembre 2014.

La démarche de dématérialisation des séances du Conseil municipal, conseils d'arrondissement, commissions, initiée en 2013, se poursuit.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Conseil municipal**: 11 séances et 934 délibérations,
- **Cotisations à 4 associations**: AMGVF, AMF, ACMR, AMR – crédit consommé à 100%,
- **Missions des élus**: 69 déplacements dont 14 à l'étranger,
- **Déplacement des élus**: 802 carnets utilisés, 87 abonnements TCL au 31/12/14,
- **BMO**: 52 numéro.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Indemnités des Elus

Les crédits de fonctionnement de la direction ont été impactés par l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale, des taux de cotisations à l'IRCANTEC et du taux de cotisation vieillesse de l'URSSAF.

A fin 2014, 146 élus sont indemnisés dont 21 adjoints et 3 Conseillers Municipaux délégués.

Pour mémoire, jusqu'au renouvellement de mandat, il y avait 158 élus indemnisés. La différence s'explique par le fait que certains élus bénéficiaient du reversement de la part d'indemnité écartée sur d'autres élus. Ces élus bénéficiaires étaient comptabilisés dans le nombre d'élus indemnisés.

Bulletin municipal officiel

Le Bulletin Municipal Officiel continue d'être composé en interne et mis en page grâce à un logiciel de PAO. Une réflexion est en cours afin d'arriver à une dématérialisation complète du BMO dès le premier trimestre 2016.

Le nombre de numéros de BMO sortis en 2014 s'élève à 52 (hebdomadaire: jour de publication le lundi). Il compte 433 abonnés.

En termes de budget, cela représente 71 000€ environ, soit une baisse d'environ 15% par rapport à 2013.

Groupes politiques

Sous cette nouvelle mandature nous constatons une évolution du nombre de groupes politiques (9 en début de mandat contre 8 lors du mandat 2008-2014 et 7 lors du mandat 2001 - 2008). 72 élus sont répartis au sein de ces 9 groupes. 1 élu n'appartient à aucun groupe politique du Conseil municipal.

Le montant du crédit de fonctionnement (148 €/mois/ élu) voté lors du précédent mandat (délibération n° 2008/137 du 21/04/20008), a été reconduit pour la durée du mandat en cours 2014-2020 (délibération n° 2014/44 du 25 avril 2014).

Formations des élus

Une nouvelle délibération a été prise (n°2014/345 du 7/07/2014). Les demandes de formation ont été nombreuses de la part des nouveaux élus, désireux de se former.

En 2014, des formations ont été suivies par 88 élus, et représentent 154 jours de formations.

Frais de réceptions des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués

Au premier 1^{er} trimestre 2014, étaient concernés 21 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués. Les crédits ont été consommés à 88%.

Pour les 3 autres trimestres 2014, étaient concernés 21 adjoints et 3 conseillers municipaux délégués. Les crédits ont été consommés à 58%.

Projet «E-Convoc»

Les tests des équipements informatiques se sont poursuivis notamment en mairies d'arrondissement jusqu'en juin 2014.

L'étude d'orientation du projet a été validée en octobre 2014: définition de la cible générale, du scénario retenu, du budget du projet. Seuls les équipements à destination des élus ne sont pas définitivement validés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 334 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

492 k€



Ressources documentaires

LE CONTEXTE

La Direction des Ressources documentaires gère le budget permettant l'acquisition de toutes les sources d'information nécessaires au fonctionnement de l'administration municipale (abonnements aux périodiques, abonnements aux bases de données, achats de presse, achat d'ouvrages).

LES CHIFFRES CLÉS

- 700 abonnements,
- 191 destinataires du Panorama de presse numérique,
- 497 acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque de la DRD (471 en 2013),
- 23,4 € coût moyen d'un ouvrage,
- 3327 € de dépenses mensuelles en achat de presse.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Les dépenses du programme Documentation générale recouvrent :

- Les dépenses d'abonnement à des périodiques administratifs et juridiques pour les besoins de l'administration municipale, les abonnements aux bases de données (juridiques, statutaires, entreprises).
- Les achats d'ouvrages,
- Les dépenses de presse,
- Les dépenses liées à la réalisation du panorama de presse,
- Les abonnements aux bases de données informations économiques et presse.

Presse

- Exercice 2013: 37,4 k€,
- Exercice 2014: 39,2 k€.

Les dépenses de presse sont en légère augmentation : augmentation du coût unitaire d'un titre, augmentation de certaines acquisitions.

Abonnement

- Exercice 2013: 216,4 k€,
- Exercice 2014: 194,3 k€.

Cette dépense est en diminution, quelques directions ayant supprimés des titres.

Ouvrages

- Exercice 2013: 20,2 k€,
- Exercice 2014: 18,8 k€.

Les crédits destinés à l'achat d'ouvrages diminuent, les besoins des services ayant reculé cette année.

Panorama de presse

- Exercice 2013: 40,7 k€,
- Exercice 2014: 38,8 k€.

Le nombre d'articles sélectionnés est très contrôlé, et a diminué cette année.

Marques

- Exercice 2013: 29 k€,
- Exercice 2014: 0 k€.

Cette activité est gérée par le cabinet du Maire depuis le 1^{er} janvier 2014.

Base de données infos entreprises

- Exercice 2013: 3,9 k€,
- Exercice 2014: 6,8 k€.

Un nouveau marché a été mis en place avec modalités de consultation forfaitaire élargies, et un coût supérieur, mais permettant un usage facilité et optimal.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

291 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

6,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

366 k€



Systemes d'information et de télécommunications

LE CONTEXTE

Les principales missions de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication sont :

- Piloter la création de nouveaux services IT et l'évolution des services existants (schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI)),
- Garantir la délivrance des services IT existants.

LES CHIFFRES CLÉS

Parc informatique :

- 172 applications,
- 29 sites internet,
- 5300 postes de travail,
- 275 terminaux pour les PV électroniques,
- 305 photocopieurs,
- 242 serveurs physiques pour 513 serveurs logiques.

Parc télécommunications :

- 143 autocommutateurs,
- 799 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1528 abonnements de téléphonie fixe et 8379 lignes,
- 2302 abonnements de téléphonie mobile.

Implantation :

- 413 sites pour l'informatique,
- 480 sites pour la téléphonie.

Sollicitations :

- 29 435 appels au centre d'appels.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Evolution des systèmes d'information et de télécommunication (investissement)

Gestion de la relation usagers (203 k€)

Mise en œuvre d'une solution d'envoi de mail en masse pour les campagnes de la Direction Economie Commerce et Artisanat, l'Education et les Bibliothèques.

Systèmes d'information décisionnels et de pilotage (111 k€)

Mise en œuvre d'un service décisionnel Masse salariale et d'outils d'administration du décisionnel.

Dématérialisation (662 k€)

- Début de mise en œuvre du service Acquisition des factures dématérialisées,
- Mise en œuvre d'un service de stockage numérique pour la Bibliothèque Municipale,
- Migration du logiciel City vers une version Web,
- Maquettage d'un service BPM (Gestion de processus) pour la RH.

Projets pour l'amélioration de l'efficacité des directions (392 k€)

- Mise en œuvre d'un service de Gestion unifiée des Régies d'avance et de recette pour : Musée d'Art Contemporain, Musée des Beaux Arts (achat d'œuvres), Musée Gadagne, Musée de l'Imprimerie, Service de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public,
- Début de mise en œuvre d'un service de support aux activités de la DSIT,
- Evolution du service Analyse des Tiers Subventionnés,
- Mise en œuvre d'un service SIG pour l'archéologie.

Evolution de l'infrastructure (1 924 k€)

- Déploiement de la solution de téléphonie en voix sur IP pour les Mairies des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e arrondissements et la Direction Eclairage Public.
- Mise en œuvre d'un nouveau service téléphonique pour Lyon en Direct, d'une base de connaissance guichet unique (BCGU) et d'un socle technique pour le Plan de Reprise d'Activités,
- Début d'internalisation des infrastructures de Gestion de la Relation Usager,

Gestion récurrente des systèmes d'information et de télécommunication

La gestion du système d'information

Investissement : 800 k€, fonctionnement : 1 770 k€.

Elle permet de répondre aux besoins fonctionnels simples des services et de maintenir à niveau les applications.

- Mise en œuvre d'un service d'inscription en ligne aux activités périscolaires,
- Evolution du service de gestion de la restauration scolaire et du service de gestion des appels à projets associatifs (GAPA),
- Evolutions règlementaires du service de gestion des ressources humaines.

La gestion des postes de travail

Elle permet d'assurer le renouvellement, la maintenance et la gestion de fin vie du parc d'équipements. En 2014, ont été acquis 1530 postes de travail, 330 terminaux de communication et 27 tablettes pour un total de 1 077 k€ en investissement. La maintenance représente 1 049 k€ en fonctionnement.

La gestion de l'infrastructure

Investissement : 911 k€, fonctionnement : 1 065 k€.

Elle permet le renouvellement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure IT.

- Réfection de l'atelier de Reprographie,
- Raccordement de sites sur le réseau fibre privée,
- Réfection du câblage,
- Renouvellement de 10 serveurs et de la solution anti-virale fédérale,
- Extension de l'infrastructure de stockage.

Les services de télécommunications (1 425 k€)

Ils permettent de délivrer les services indispensables en matière de téléphonie fixe et mobile, de radiocommunication ainsi que l'interconnexion des sites.

L'édition

Investissement : 321 k€, fonctionnement : 496 k€.

En 2014, 81 copieurs, 253 imprimantes, et 3 traceurs ont été renouvelés.

Les recettes sont liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

5 855 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

555 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

82,5

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

5 205 k€



RELATIONS À L'USAGER



Qualité du service public Lyon en direct

LE CONTEXTE

Lyon en Direct est un des acteurs principaux des grands projets de la Ville de Lyon dans le domaine de la relation à l'utilisateur :

- Gestion de la Relation aux Usagers (GRU),
- Modernisation des télécommunications (Lyncom et Génésys),
- Prise en charge des appels des mairies d'arrondissement (Emeraude),
- Interface avec le Grand Lyon (GRECO).

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet lyon.fr.

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation usagers de qualité tout en assurant un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2014 :

- Nombre d'appels reçus : **206 600**,
- Taux de réponse au téléphone : **94,4 %**,
- Taux de réponse en moins de 15 secondes : **74,7 %**,
- Taux d'appels traités au 1^{er} niveau : **74,8 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **8 200** dont **35,6 %** au 1^{er} niveau.

* Chiffres correspondants à l'ensemble de la direction « Qualité du service public » réunissant « Lyon en Direct », « Courrier » et « Gestion urbaine de proximité ».

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Amélioration de la qualité du service rendu aux usagers

- Montée en compétence des téléconseillers par la mise en œuvre de l'écoute managériale et d'un plan de formation individualisé,
- Montée en compétence des agents sur l'application Selligent au fur et à mesure des évolutions fonctionnelles,
- Fiabilisation de la base de connaissances en articulation avec le nouveau site Internet de la Ville de Lyon et Selligent,
- Maîtrise du processus d'interface avec l'application GRECO (Gestion des réclamations communautaires) pour toutes les demandes des usagers qui concernent les compétences du Grand Lyon.

Mise en œuvre le 1^{er} octobre 2014 des nouveaux outils de communication (projet Lyncom) et du nouvel annuaire interne de la Ville.

Développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

- Rédaction d'une charte de partenariat avec les mairies d'arrondissement. Ainsi, après la prise en charge du traitement des appels de la Mairie du 3^e arrondissement, un groupe de travail a défini les processus pour prendre en charge les appels de la Mairie du 7^e arrondissement à compter du 1^{er} février 2015,
- Assurer le traitement au 1^{er} niveau du SAV du télépaiement de la restauration scolaire,
- Assurer la gestion des inscriptions pour des manifestations culturelles (musée Gadagne, musée de l'Imprimerie, Direction de la Communication Interne et de la Modernisation, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation,...),
- Prendre en charge les prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr,
- Être une fonction support pour les services municipaux (formation à l'entretien téléphonique, à la base de connaissance, assistance, ...)

Participation de façon active aux ateliers et réunions des grands projets de la Ville de Lyon : GRU, GRECO et Lyncom

Lyon en Direct assure la gestion de la base de connaissances du guichet unique, organise les formations et anime le réseau des utilisateurs.

Lyon en Direct participe également à la formation et au soutien des utilisateurs Selligent, en prenant en charge des actions de formation et de soutien grâce à ses Utilisateurs clés et à son Administrateur fonctionnel.

Signature de chartes avec les Directions opérationnelles (DECA, Sports) pour plus d'efficacité dans le traitement des demandes des usagers :

- Validation du contenu de la base de connaissance
- Validation des contacts téléphoniques
- Validation des processus
- Elaboration de modèles de réponses validées par les directions opérationnelles

Optimisation de la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30) auprès du grand public

Ce numéro permet un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offerts par la Ville de Lyon. L'objectif est qu'en cas de sinistre, le 04 72 10 30 30 soit le numéro unique pour l'information des usagers et l'interface privilégiée des différents services de la Ville et les sinistrés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

78,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE*

3 066 k€



Qualité du service public

Courrier

LE CONTEXTE

A périmètre égal et dans un contexte de dématérialisation des correspondances et échanges, la diminution de l'activité du pôle logistique du service courrier se poursuit en 2014.

Cependant, la prise en compte de l'activité courrier des Mairies du 3^e et du 4^e permet une progression de l'activité globale de 4%.

La part d'externalisation est stabilisée depuis plusieurs années à 47% environ.

LES CHIFFRES CLÉS

Comparaison année civile 2014/2013 :

Quantité courrier départ :
variation **+4%** soit **888 338**
dont **47%** externalisé,

Coût courrier départ :
+8% soit **669 910 €**,

Courrier entrants :

- Quantité courriers comptés : **-2%** (120 050 unités),
- Quantité courriers pesés : **-3,7%** (13,050 tonnes),
- Quantité courriers suivis : stabilisé (16 900 unités),

Courriers traités dans l'outil de gestion des demandes Selligent :
-13% soit 9284 courriers.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Pôle logistique

L'année 2014 a été marquée par la consolidation de l'organisation du pôle logistique (imprimés administratifs notamment).

Afin de rationaliser l'activité courrier de la Ville de Lyon et de compenser l'érosion d'activité du pôle logistique, le périmètre d'intervention du service courrier est modifié par l'intégration de l'affranchissement du courrier de la Mairie du 3^e arrondissement (depuis septembre 2013) et de la mairie du 4^e arrondissement (depuis janvier 2014). Une progression de l'activité de 4% est donc constatée.

Le coût unitaire moyen d'affranchissement a aussi progressé de 4% (de 0,7222 à 0,7541 ct/€).

L'activité de gestion des imprimés administratifs (carte de visite, carte de correspondance, têtes de lettre et enveloppes), soit 1 109 950 unités en 2014, a diminué de 7%.

Le coût des imprimés a diminué de 8% (35 355 €).

Pôle traitement de l'écrit :

L'année 2014 enregistre :

- Une évolution du périmètre de demandes traitées dans l'outil de gestion des demandes Selligent, et prise en compte de réponse à l'utilisateur par les agents du Service.
- Une baisse du nombre de demandes saisies (-13%), qui s'explique partiellement par la mise en œuvre des contacts sortants (automatisation des renouvellements de terrasse DECA) en fin d'année.

Le Service Courrier représente environ 30% de l'activité du Guichet unique (hors période de campagnes de prestation en fin d'année).

Les prestations enregistrées par le Service Courrier ont augmentées de 26% en 2014.

*Chiffres correspondants à l'ensemble de la direction « Qualité du service public » réunissant « Lyon en Direct », « Courrier » et « Gestion urbaine de proximité ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

718 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

86 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

78,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE*

3 066 k€



Service des Mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

Le Service des Mairies d'Arrondissement a réalisé, au cours de cette année 2014, de nombreuses actions visant à accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services rendus à la population ou dans des moments phares de la vie d'une collectivité telles les élections municipales.

La mission démocratie participative a tout particulièrement porté son action vers la sensibilisation des nouveaux élus, des agents de la ville et des nouveaux membres de conseils de quartier aux démarches participatives.

LES CHIFFRES CLÉS

- 48 484 demandes de passeport,
- 34 185 demandes de carte nationale d'identité,
- 22 366 logements recensés,
- 113 agents recenseurs.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Elections

- 591 k€ de dépenses (dont 575 k€ de masse salariale)
- 114 k€ de recettes

L'année 2014 a été marquée par un scrutin majeur : les élections municipales ; puis au mois de juin par les élections européennes. Plus de 700 agents ont participé au bon déroulement des élections municipales. Ce scrutin a nécessité une préparation particulièrement complexe et rigoureuse en raison, notamment, d'une réforme visant à lier l'élection des conseillers communautaires devenus depuis, métropolitains, à celle des conseillers municipaux.

Démocratie de proximité

92 k€ de dépenses

L'année 2014 a été consacrée pour une grande part à l'accueil et à la sensibilisation des acteurs locaux aux thématiques de la démocratie participative. De nombreux supports ont été conçus, actualisés et distribués aux élus et aux membres de conseils de quartier, tels que le guide méthodologique pour les élus, le guide des conseils de quartier, ainsi que tous les supports de communication devant évoluer vers une nouvelle charte graphique (38 k€). Les cycles de formation « bonnes méthodes » (9 k€) à destination des membres des conseils de quartiers reçoivent toujours un très bon accueil par les habitants. L'accent a été mis sur la mise en place d'une université citoyenne, mais également de toute une réflexion sur les démarches de concertation, de la sensibilisation du personnel de la ville, à la mise en valeur des actions engagée par la ville de Lyon. La journée dédiée aux conseils de quartier (17 k€) a permis d'accueillir les nouveaux inscrits (en augmentation) au sein des conseils de quartier, après une campagne d'inscription impliquant fortement les arrondissements (15 k€). Par ailleurs, un jury s'est réuni pour étudier et aider au financement des projets portés par les conseils de quartier (7,9 k€).

Soutien aux mairies

105 k€ de dépenses

Ces dépenses réparties en 4 catégories sont tout d'abord dédiées aux permanences des avocats en mairies d'arrondissement et à une journée d'information pour les contribuables (22 k€), qui continuent de rencontrer un franc succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures (30 k€) essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets état civil...). En parallèle, dans la continuité de la démarche engagée sur la sécurisation des procédures, le SMA poursuit ses opérations dans les mairies : visites, analyse des pratiques, achat de papiers sécurisés (22 k€) pour l'impression des actes d'état civil. Dans un autre domaine, 38 k€ ont été utilisés pour la reliure et la restauration des registres état civil.

Recensement de la population

121 k€ (masse salariale) en dépenses

En 2014, 22 366 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le mandatement des 113 agents recenseurs appartenant à la ville de Lyon. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses (112 k€).

Titres d'identité sécurisés

186 k€ de recettes

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 37 stations biométriques (recettes récurrentes). Les mairies ont reçu 48 484 demandes de passeport (+ 3 % par rapport à 2013) et 34 185 demandes de carte nationale d'identité en 2014 (- 19 % par rapport à 2013). A noter que le report de territorialité se maintient entre 2013 et 2014 autour de 23 %.

Pour mémoire, les dotations attribuées aux mairies d'arrondissement en 2014 s'élèvent à 5 M€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

222 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

412 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

23,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

950 k€



**RELATIONS PUBLIQUES,
COMMUNICATION
ET ÉVÈNEMENTIEL**



Logistique et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service comprend les opérations de montage et démontage de structures événementielles dans le cadre des nombreuses manifestations, cérémonies protocolaires et inaugurations, le pavoiement institutionnel et événementiel, l'organisation et la réalisation des déménagements et transports au profit des directions de la ville et du CCAS et l'appui logistique aux opérations électorales, aux plans grand froid, sinistrés et de sécurisation de sites.

Elle est impactée par le calendrier des manifestations à intégrer dans le respect des règles du code du travail. Elle est encadrée par la législation relative à la sécurité des biens et des personnes et touchée également par les aléas climatiques.

L'année 2014 a été marquée par une activité intense avec de nombreuses concomitances d'évènements :

- Accueil du Président de la République populaire de Chine au moment des élections municipales,
- Prologue de la course cycliste du Dauphiné libéré en même temps que le tournoi bouliste de Pentecôte et le festival 6^e continent.

LES CHIFFRES CLÉS

- 39% d'opérations de logistique transport (30 en 2013),
- 61% d'activité sur l'événementiel (70 en 2013).

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Les efforts d'organisation entrepris ces dernières années ont permis d'absorber pour partie la charge de travail ; néanmoins, les moyens en heures supplémentaires, accordés au PGAEC 2014 ont dû être ajustés en cours d'année pour faire face aux besoins exceptionnels de début juin. Cependant, les dépenses courantes du service ont été contenues en deçà des limites des prévisions budgétaires initiales.

Les dépenses de fonctionnement

Logistique événementielle

En termes d'activité, les exigences en matière de dispositifs de sécurité lors des manifestations ont nécessité la pose de 53 883 barrières (106,8 km) hors barrières sous traitées (3 500). En parallèle, les mouvements de mobilier (tables, chaises, panneaux d'exposition) ont diminué de 2% avec 54 516 unités. Pour les structures telles que podiums, gradins et tentes ; après une hausse de 16,1% en 2013, elles sont revenues au niveau de 2012 avec 2 277 unités (-14%).

Les charges, globalement stables depuis 3 ans affichent une baisse de 4% en 2014 à 108,2 k€. Elles se composent pour 53% d'achats de fournitures et maintenance de matériel et 47% de locations de matériel et prestations sous traitées.

Logistique transport

L'activité transport est en hausse et s'équilibre en 2014 dans le ratio 40% / 60% avec l'activité festive. Le service logistique festivités a, en particulier, géré 133 déménagements en 2014 contre 112 en 2013 dont 14 sous traités chaque année. Les dépenses de 51,3 k€ contre 47 en 2013 illustrent cette évolution.

Elections

Les dépenses de 27 k€ concernent des prestations de mise en place de fourreaux pour l'installation des panneaux d'affichage et de location de camions.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent 12 k€ non ventilés (16,8 en 2013) pour les vêtements de travail des agents, le nettoyage des locaux et fournitures diverses.

Au global, hors élections, les dépenses sont à nouveau en repli par rapport l'année précédente (-2,9%).

A noter également que parmi les achats de fournitures de l'année, 6,5 k€ étaient destinés à la confection d'équipements spécifiques (racks et palettes métalliques). Ces travaux en régie ont été globalement valorisés et immobilisés à 40,1 k€ en incluant les heures de main d'œuvre.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont au même niveau qu'en 2013. Le CCAS a moins sollicité le service pour des opérations de transport ; le remboursement des prestations est en forte baisse mais cela est compensé par des recettes exceptionnelles de recyclage de métaux provenant la libération des locaux de l'ancienne fourrière de Vaise.

Les dépenses d'investissement

Activité événementielle

- Deux tentes pagodes à usage associatif, 20 petits modules de scène, des sièges coque pour rénover une tribune et un pupitre d'orateur pour 19,4 k€,
- De nouveaux supports de kakémonos pour le pavoiement événementiel et des ballons éclairants utilisés lors de la fête des Lumières pour 22 k€,
- Un lot de 1 000 barrières de sécurité pour compléter et étoffer le stock du service (37,8k€),
- De l'outillage pour l'activité et le fonctionnement du service pour 10,8 k€.

Transport et moyens généraux du service

Crochet et pince de levage pour chariot élévateur et remplacement du lave-linge pour l'entretien des vêtements de travail (5,9 k€)

Elections

- Le paiement de matériels commandés en 2013 mais livrés en 2014 (300 panneaux d'affichage électoral, 200 tables basses pour urnes, 2000 chaises et 20 chariots de transport) pour 63,5€ k€,
- Auxquels s'ajoutent des fournitures de quincaillerie pour 31,4 k€ (marché notifié début 2014) pour la confection en régie de 1200 isoloirs électoraux.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

198 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

25 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

62,2

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 689 k€



Évènements et animations

LE CONTEXTE

Regroupant l'ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations « Fête des Lumières » et « Autres Évènements » ainsi que le programme « Support – frais généraux ».

LES CHIFFRES CLÉS

- **6,5 M** de voyages sur les 4 jours de la Fête sur le réseau TCL,
- **16 600** billets aller-retour TER illico EVENEMENTS ont été vendus,
- **60 000** visiteurs accueillis à l'Office du Tourisme dont la moitié d'étrangers,
- **62** entreprises / institutions partenaires **731 k€** de mécénat en numéraire et **896 k€** en nature,
- **65** délégations étrangères dont **31** délégations de villes, accueillies à Lyon pour la Fête,
- 3^e édition du Lyon Light Festival Forum : **190** participants du monde entier, **2** conférences, **200** rendez-vous entre **31** villes et **46** concepteurs lors de la plateforme,
- **20 500** Lumignons du cœur vendus, collecte de près de **75 k€** (record de collecte) au profit des Petits Frère des Pauvres,
- **250 000** exemplaires programmes imprimés.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Fête des Lumières 2014

La gestion de cet événement reconnu au niveau international, gratuit, est faite en régie directe. Il réunit plusieurs millions de visiteurs dans l'espace public. Il comprend de actions de programmation artistique en centre-ville (sélection par appel d'offre) et en arrondissement (sélection par appel à idée), une régie technique avec une équipe d'intermittents du spectacle, et la coordination des éléments de communication et d'information au public et de relations publiques. Pour cet événement, 75 sites ont été investis, comptant 105 propositions artistiques et plus de 130 artistes.

En termes de fréquentation, la Fête des Lumières 2014 a représenté :

- 800 000 spectateurs sur la place des Terreaux durant les 4 soirs (Évaluation PC sécurité),
- 700 000 spectateurs sur la place Bellecour les 4 soirs (Évaluation PC sécurité),
- 700 000 spectateurs place Saint Jean,
- 300 000 spectateurs place Louis Pradel,
- 250 000 spectateur place des Célestins les 4 soirs (Évaluation PC sécurité),
- 180 000 visiteurs au Parc de la Tête d'Or,
- 80 000 visiteurs pour l'ouverture du tunnel mode doux de la Croix Rousse,
- 45 000 spectateurs à l'Hôtel de Région et de nombreux visiteurs dans le quartier de la Confluence.

De plus, le site www.fetedeslumieres.lyon.fr a enregistré quelques 330 227 visites sur les 4 jours de la Fête des Lumières (contre 271 249 en 2013).

Enfin, cet événement a nécessité l'installation de 6 points d'information, et 10 segways mobiles dans la foule, ainsi que l'embauche de 19 saisonniers pour assurer l'accueil du public.

70^e anniversaire de la Libération de Lyon

La mission de la direction Évènement et animation a consisté en la coordination générale, le suivi administratif et le suivi logistique et technique de cet événement.

A l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération de Lyon, un défilé a été organisé rue de la République, ainsi qu'un village de la Libération Place Bellecour : animations pour enfants, exposition de voitures militaires et civiles d'époque, sauts de parachutistes, scène et bal populaire.

La fréquentation a été estimée à 5 000 personnes.

Rediffusion du ¼ de finale de la coupe du monde de football

De la même manière, pour cet événement, la mission de la direction Évènement et animation a consisté en la coordination générale, le suivi administratif, le suivi logistique et technique, pour la retransmission sur un écran géant du match France – Allemagne, place Bellecour, le 4 juillet. La fréquentation a été estimée à 10 000 personnes

Support 2014

Cette ligne comprend essentiellement les dépenses liées au fonctionnement de la Direction à la masse salariale des intermittents (transfert à l'ONL) et à la signalisation urbaine (ligne utilisée par l'OTEP).

*Presque entièrement du mécénat

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

2 534 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

794 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

671 k€



Communication externe

LE CONTEXTE

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que des événements extérieurs associés.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Le réseau d'affichage** 2 m² et 8 m² réparti en réseau fixe et déroulant soit **1095** faces au total,
- **Le site « Fête des lumières »** : **330227** visites pendant les **4** jours,
- **Application Ville de Lyon pour Smartphone** : **50000** téléchargements,
- **Les kakémonos** : **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarraill et Augagneur Charles de Gaulle, cours Gambetta cours Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »,
- **Facebook « Ville de Lyon »** : **54 582** fans / Portée moyenne (Nombre moyen de personnes touchées par post : **5218** personnes),
- **Twitter** : **7 632** followers et compte certifié par Twitter en 2014 / Portée totale : **3,66** Millions,
- **Instagram (2015)** : **5393** Followers / **15700** interactions par post.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins : Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, les mercredis de Lyon, Divertisport, fête de la musique, les fêtes consulaires.

Des actions de communications institutionnelles autour du développement durable, de la Culture, de notre politique en faveur de l'Égalité, de la Démocratie participative, de la relation à l'usager, des sports, actions scolaires et petite enfance, santé : maisons médicales de garde, charte de vie nocturne...

La Direction favorise la promotion des outils dédiés à l'information Citoyen : sites internet et l'Application Smartphone et notamment à travers la valorisation des E.Services ...

En soutenant des actions extérieures événementielles : Quai du polar, festival BD, Biennale d'Art Contemporain, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons et/ou village événementiels internationaux.

Information des citoyens

Dans sa volonté de créer le maximum de lien et d'informations et entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certains nombre de moyens et de canaux diverses :

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen. En 2014, 10 numéros ont été diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic. Le nombre de numéros par an est passé de 11 en 2013 à 10 en 2014,
- La retransmission en direct de chaque conseil municipal sur TLM et sur «lyon.fr»,
- L'information sur les 40 panneaux lumineux répartis sur le territoire permettant la gestion des informations en direct,
- La mise en place de boucles vidéo pour les écrans de gestion de files d'attente dans les mairies d'arrondissements,
- L'éditorialisation des sites Internet de la ville, «lyon.fr», et du portail «culture.lyon.fr». Le portail culture a enregistré 76 678 visites en 2014, 108 661 Pages vues et 995 connexions/jour. En ce qui concerne le site web de la Ville, ce sont 4 476 548 visites en 2014 (+ 7,5% par rapport à 2013), 12 440 386 pages vues (+ 6% par rapport à 2013) et 13 000 connexions/jour,
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales : affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires,
- La création en 2014, des pages quartiers de Lyon Citoyen en articles dédiés sur «lyon.fr»,
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien direct et interactif.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les Elus et les citoyens.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2790 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

24,4

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

1277 k€



Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, le Conseil Lyonnais pour le respect des droits, et le collège éthique.

/ ACTIONS MENÉES EN 2014

Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur trois axes principaux : l'actualisation de la charte de la vidéosurveillance au regard des évolutions législatives récentes; la mise en réseau des structures comparables dont sont en train de se doter plusieurs collectivités; la poursuite du benchmarking européen des pratiques en matières de vidéosurveillance et garantie des libertés publiques.

Déplacements officiels

L'année 2014 a été marquée par le déplacement d'une délégation conduite par le Maire en Amérique du Nord (Canada et USA) avec pour thématique l'économie, la culture et les universités.

Frais relations publiques

Le dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien. L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

Conseil lyonnais pour le respect des droits

Année de transition pour le CLRD, l'année 2014 a démarré une réflexion sur les nouvelles modalités de ce dispositif avec la volonté de préserver un espace d'échange entre les élus et la société civile. Des groupes de travail se sont réunis. L'accompagnement du collectif des Morts sans toit a été maintenu.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

661 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

93 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

118,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

6 218 k€



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



Supervision Globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision Globale fonctionne 24h/24 et 7j/7.

Elle est compétente en matière de vidéo protection des espaces publics et télésurveillance de certains équipements municipaux (bâtiments, ascenseurs.)

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

La Direction Supervision Globale, qui travaille en permanence sur la mise en conformité de ses équipements au regard notamment de la législation relative à la vidéo protection, doit en outre être en mesure de faire face à une obligation de moyens sinon de résultats, à la hauteur des attentes des différents demandeurs (Police nationale et/ou municipale, services de secours, de propreté, de proximité...).

LES CHIFFRES CLÉS

- **420** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,

- **38** bâtiments équipés de **505** caméras de télésurveillance.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Protection urbaine et municipale

Ce programme est composé de trois opérations :

Les frais de fonctionnement courants de la direction (vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation ...).

La télésurveillance des équipements municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance (exemple : personnes bloquées dans les ascenseurs.)

Ces dispositifs permettent d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment).

Le montant des dépenses de cette opération, essentiellement destinées à l'entretien et à la maintenance des équipements dédiés à la télésurveillance, tend à se stabiliser, après quelques années de forte augmentation, qui ont permis la mise au point d'une démarche de maintenance et d'adaptation des dispositifs de surveillances internes aux équipements municipaux.

Les nouvelles dépenses engagées en 2014 ont porté principalement sur la remise à niveau, la rénovation et l'optimisation des dispositifs de protection et de télésurveillance des Piscines de Vaise et de la Duchère, des Subsistances, du musée Musée Gadagne, mais aussi sur la maintenance de nouveaux locaux techniques : Blandan, Presqu'île, États Unis et Latarjet.

La maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection des espaces publics.

L'objectif de cette opération est de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'État que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéo protection des espaces publics. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à 2013, ce qui s'explique par l'accroissement des réparations à effectuer sur un matériel vieillissant ainsi que par l'augmentation constante du parc de caméras.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

558 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

28,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1130 k€



Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

- Sécurité civile : Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, accessibilité des personnes handicapées.
- Prévention de la délinquance : prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle.
- Tranquillité publique et gestion des risques : gestion des risques technologiques et naturels hormis les balmes, coordination de la cellule de veille vie nocturne, définition des outils et dispositifs de gestion de crise, manifestations publiques.

La DSP assure une astreinte sécurité de 7 J/7 et 24 h/ 24.

LES CHIFFRES CLÉS

- 114 arrêtés de police des IMR,
- 1398 dossiers étudiés par la commission communale de sécurité et d'accessibilité,
- 102 jeunes accueillis dans les services de la Ville en Jobs Été,
- 70 condamnés à un T.I.G., accueillis au sein de 15 services municipaux,
- 1183 situations traitées par les intervenants sociaux en commissariats.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Sécurité civile

- 160 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 11 procédures de péril imminent, et 10 procédures de péril ordinaire, ont été engagées dont certaines ont abouti à la réalisation de travaux d'office, pour un montant total de 53 k€. Cette dépense est équilibrée par une recette équivalente,
- La Commission des balmes a examiné 71 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), 720 visites ont été effectuées par les techniciens de la direction et 1398 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Local de Sécurité afin de prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et de l'Observatoire de la Délinquance (56,8 k€). S'y ajoutent les frais d'exams médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (6,4 k€ pour 90 examens).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 350 jeunes de 14 à 21 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et 102 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 7 782 personnes.

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 183 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 15 services de la Ville ont accueilli près de 70 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général.

Tranquillité publique et gestion des risques

Pour les risques majeurs, industriels ou naturels, 9,4 k€ ont été consacrés à la distribution de secours, à l'assistance aux sinistrés.

Parmi les 42 interventions réalisées dans le cadre de l'astreinte de sécurité, 34 ont nécessité l'évacuation de locaux d'habitation, en raison d'incendie, explosion ou fuite de gaz. 118 personnes ont été évacuées, dont 45 ont été hébergées par la collectivité.

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 15 reprises et a traité 1 084 dossiers. Parmi eux, 54 ont fait l'objet d'une visite de réception.

Sur le plan de la gestion des débits de boissons, 173 licences II à IV ont été traitées, ainsi que 146 licences de vente à emporter, 153 licences Restaurant, 118 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes, 853 autorisations temporaires de buvette et 172 autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 107 dossiers de nuisances sonores concernant des établissements.

La cellule de Veille squat a repéré et suivi 47 squats.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

239 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

48,1

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

2 579 k€



Écologie urbaine

LE CONTEXTE

Les interventions de la Direction de l'Écologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ».

LES CHIFFRES CLÉS

Qualité de l'eau :

- 631 analyses sur le réseau de distribution publique,
- 374 analyses des nappes et fleuves,
- 751 analyses de piscines,
- 216 analyses de recherche de légionelles.

Lutte contre la pollution électromagnétique :

- 313 dossiers de stations de base de téléphonie mobile dont 216 dossiers 4G,
- 93 plaintes, 8 mesures au champmètre,
- 68 mesures de champs électromagnétiques selon le protocole ANFR.

Lutte contre les nuisances sonores :

- 128 mesures sonométriques,
- 293 plaintes,
- 429 avis dans le cadre des fermetures tardives d'établissements, d'études acoustiques et d'enquêtes.

Qualité de l'alimentation :

- 1208 enquêtes et expertises dans les restaurants et commerces alimentaires, dont 725 analyses d'échantillons de repas prélevés pour les écoles, EHPAD, crèches, internats et restaurants sociaux.

Lutte contre l'insalubrité :

- 9 mesures d'urgence,
- 756 dossiers instruits dont 83 sur le plomb,
- 239 entretiens et visites de chantier avec des pétitionnaires,
- 548 avis sanitaires émis sur des autorisations d'urbanisme.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Santé - environnement

Qualité de l'eau

Les contrôles effectués dans le cadre de la réglementation permettent de garantir la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de baignade (piscines publiques et privées). Les eaux non traitées (fleuve, nappes) et les eaux d'agrément (plans d'eau, bassins, lames d'eau, ...) font aussi l'objet d'analyse compte tenu des enjeux sanitaires.

Lutte contre la pollution électromagnétique

L'exposition aux champs électromagnétiques, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des nouveaux réseaux, pour laquelle l'acquisition d'un thermoanémomètre a été réalisée.

Diagnostic air intérieur

Suite à la passation d'un marché, des campagnes de mesures de l'air intérieur ont été réalisées dans des crèches et des établissements scolaires.

Installations classées pour l'environnement

Cette compétence s'inscrit dans un souci d'améliorer l'information technique liée à la sécurité environnementale des biens et des personnes dans les avis rendus lors des délibérations du conseil municipal.

Lutte contre les nuisances sonores

La cellule « bruit » du service Hygiène de l'Habitat intervient en cas de bruits de voisinage provoqués par des comportements désinvoltes de personnes, des équipements ou par l'exercice d'activités industrielles ou commerciales non classées pour la protection de l'environnement, et des activités artisanales, sportives ou de loisirs. Des appareils de mesure ont été renouvelés : un sonomètre et un calibre.

Santé publique

Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces alimentaires mais aussi en restauration scolaire, sociale et commerciale.

Animaux

La prise en charge des animaux errants, sous traitée à des sociétés privées, consiste principalement en la capture des pigeons (4014 pigeons), de chats et de chiens (658 animaux) et de 7 autres animaux.

Epidémiologie

60 enquêtes épidémiologiques ont été effectuées après déclarations de maladies transmissibles ou environnementales (saturnisme infantile, intoxications oxycarbonées, etc.). Le parc de défibrillateurs a été doté de 30 nouveaux appareils.

Lutte contre l'insalubrité

Les interventions portent sur la lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat et la salubrité de l'habitat. Une intervention de nettoyage et de désinfection post-mortem a fait l'objet de travaux d'office. La lutte préventive contre l'insalubrité, dans le cadre de l'instruction sanitaire des autorisations d'urbanisme, permet d'éviter la création de nouveaux logements ne respectant pas les règles d'hygiène de l'habitat. Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont également examinées afin d'éviter la délivrance d'autorisation ne prenant pas en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux).

Lutte anti-vectorielle

Elle est destinée à éviter la transmission de maladies liées à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique et à aider les services municipaux à gérer leurs déchets dangereux.

Les recettes sont constituées par la dotation générale de décentralisation pour les missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène exécutées au nom de l'État : 2 723 237 € et par les captures d'animaux divagants : 7 980 €.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

463 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 731 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

44,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 153 k€



Police municipale

LE CONTEXTE

Les près de 335 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. La police municipale verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules. Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire. Par sa présence au contact quotidien de la population, la police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses vestimentaires :

- Uniformes : **124 k€**,
- Accessoires aux tenues : **36,8 k€**.

Dépenses liées aux locaux :

- Frais de nettoyage : **82,5 k€**,
- Fournitures d'entretien : **12,3 k€**.

Formation sportive des agents :

- **26 k€**.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer à la fois d'un agrément préfectoral – du fait de ses activités de police administrative – d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République – du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'État et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs.

Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements : matraques de type « bâton de défense » ou « tonfa », matraques télescopiques et générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes. Ils disposent individuellement de gilets pare-balles. Depuis 2013, le Groupe opérationnel mobile (26 agents) et l'Unité mobile d'intervention (44 agents) sont dotés de lanceurs de balles de défense.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'État. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Ville de Lyon signée en 2000 et réactualisée le 6 août 2013. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

Outre sa forte territorialisation (poste de police dans chaque arrondissement), la police municipale s'organise autour d'unités plus spécialisées :

- L'Unité Fourrière automobile qui ordonne les interventions du délégataire,
- Le Poste de commandement radio en charge du traitement et de la répartition des appels,

- La Brigade cycliste,
- La Police des grands parcs (Tête d'Or, Gerland et Sergent-Blandan),
- Le poste de Hôtel de Ville chargé de la sécurité du bâtiment et des ses abords,
- L'Unité mobile chargée de la sécurité routière et des interventions sur les zones de sécurité prioritaires (ZSP),
- Le Groupe opérationnel mobile (GOM) assurant d'une part des missions de sécurisation sur les zones à forte densité de population et à délinquance émergente, et d'autre part, l'appui aux équipages en difficultés.

Le Bureau d'ordre et des activités assure la gestion administrative et statistique de l'activité opérationnelle et procède au recrutement et au suivi de plus de 70 postes d'agents chargés de la surveillance des entrées et sorties.

Enfin, le pôle Formation interne dispense pour partie la formation à l'utilisation de l'armement dont les agents sont dotés, et celles sur les Gestes Techniques Professionnels en Intervention (GTPI). Ces derniers ont pour objectif de permettre aux agents d'intervenir avec maîtrise en mettant en œuvre des principes fondamentaux de sécurité tout en considérant la complexité des situations rencontrées dans le respect de la réglementation et des principes déontologiques.

Par ailleurs, en 2014, les manifestations organisées sur notre territoire ont nécessité un fort engagement des services de la police municipale. Ceux-ci se sont ainsi associés à plus de 150 événements représentant près de 15 000 heures d'intervention.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

312 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

327,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

14 877 k€



Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée ;
- La délivrance des autorisations de stationnement aux taxiteurs ;
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés ;
- Le contrôle du stationnement sur la voie publique.

LES CHIFFRES CLÉS

OTEP

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements en 2014 pour :

- Les véhicules de déménagements : **13 789**,
- Les autorisations de grues : **732**,
- Les autorisations de nacelles : **945**,
- Les travaux : **13 928**,
- Les événements et manifestations commerciales : **84**.

SCS

- Places de stationnement payantes : **34 390**,
- Nombre de verbalisations : **469 000**.

Fourrière automobile

- Nombre de véhicules enlevés : **17 200**.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) emporte la perception de redevances fixées par le conseil municipal : pose de grues et nacelles dans le cadre d'un chantier, emplacements réservés pour des opérations de déménagements, emprises commerciales temporaires. L'OTEP assure la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire et la perception des redevances.

Depuis août 2014, un nouveau délégataire de service public assure, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Il effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant au coût des missions de suivi et de contrôle de l'activité fourrière.

La Ville de Lyon compte un peu plus de mille taxis qui disposent d'une autorisation de stationnement délivrée par le service des taxis. Celle-ci permet aux chauffeurs de circuler, stationner et prendre en charge la clientèle sur les communes faisant partie de la Zone Unique de Prise en Charge (ZUPC), à savoir Lyon, Villeurbanne et les communes limitrophes de ces communes. Le service des taxis assure en outre la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont par exemple déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en commun lyonnais (TCL) ou par le service des taxis. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de surveillances de la voie publique affectés au service de contrôle du stationnement (SCS). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

504 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 053 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

114,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

4 166 k€



CULTURE & PATRIMOINE



Direction des affaires culturelles

LE CONTEXTE

Plusieurs événements ont rythmé l'année, notamment :

- La tenue à Lyon du congrès international de l'IFLA (bibliothécaires du monde entier), du 16 au 22 août 2014, qui a rassemblé 3 500 participants,
- La 12^e édition des Nuits Sonores qui s'est déroulée du 28 mai au 1^{er} juin et a réuni 120 300 spectateurs,
- Les 8^e Assises du Roman, du 19 au 25 mai, fréquentées par 12 751 spectateurs,
- La 4^e édition du festival Label Soie, du 14 au 30 novembre, plus de 50 manifestations à travers la ville. Il marquait également les 180 ans de la révolte des Canuts.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **220** Associations bénéficiant des enveloppes annuelles de subventions,
- Environ **30** structures culturelles soutenues par une subvention individualisée,
- **5** Théâtres concédés : Opéra, Théâtre Nouvelle Génération, Maison de la Danse, Théâtre Croix-Rousse, Théâtre Point du Jour,
- Soutien au conservatoire de Lyon, pour **8,07 M€**,
- Soutien à l'ENSBAL pour **6,5 M€**,
- Subvention d'équilibre au budget annexe du Théâtre des Célestins **4,8 M€**.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

En fonctionnement

Soutien à l'enseignement artistique

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, syndicat mixte, pour 8,077 M€,
- L'École Nationale des Beaux Arts de Lyon, EPCC, à hauteur de 6,53 M€ soit une baisse de 350 k€ en 2014,
- 13 écoles de musique associatives sont également aidées à hauteur de 42 k€,
- Le dispositif Enfance Art et Langage de résidences d'artistes en maternelles pour 76 k€.

Soutien des structures à l'international

Près de 45 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus dans leurs projets à l'international, en coopération et à parité avec l'Institut Français, pour 95 k€.

Volet patrimonial

L'année a été particulièrement riche dans ce domaine :

- 210 000 visites lors des Journées européennes du patrimoine,
- Adoption du Plan de gestion du Site historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial,
- Publication du Recueil d'études de cas par l'UNESCO en 3 langues.

Par ailleurs, toutes les subventions individualisées ont été maintenues au même niveau qu'en 2013.

Volet création et diffusion artistique

30 structures culturelles sont soutenues par une subvention individualisée, notamment, les Subsistances (1,82 M€), la Villa Gillet (221 k€), Arty Farty (366 k€), Grame (212 k€), la Maison de la Danse (965 k€ soit + 285 k€), les théâtres de la Croix Rousse (656 k€), du Point du Jour (287 k€), du TNG (388 k€), les Ateliers (220 k€),

La DAC dispose également d'enveloppes annuelles de subventions représentant 1,7 M€ :

- Le fonds d'intervention culturel (FIC) de 1,1 M€,
- Le fonds d'intervention Musiques Actuelles (FIMA) de 321 k€,
- Une participation du Casino Lyon Vert de 200 k€, qui permet de soutenir 47 structures,

Par ailleurs, la DAC verse la subvention d'équilibre au budget annexe du Théâtre des Célestins 4,8 M€.

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Pour l'année 2014, dernière année du CUCS, 52 actions ont été soutenues financièrement et accompagnées. Un bilan du volet culture de ce programme a été produit et présenté dans le cadre des journées 'Nos cultures de la Ville'.

La direction perçoit des recettes importantes au titre des loyers versés notamment par les théâtres : Association Opéra (1,07 M€), Théâtre Croix-Rousse (134 k€), Théâtre Point du Jour (60 k€), Théâtre Nouvelle Génération (130 k€), Halle Tony Garnier (492 k€)

En investissement

Volet création et diffusion artistique :

L'enveloppe d'investissement destinée à des lieux culturels de 254 k€ a été répartie sur 14 structures associatives. Il faut également rappeler les subventions d'équipement versées aux Célestins (106 k€) à l'ENSBAL (85 k€) à l'Opéra (200 k€).

Enveloppe annuelle pour acquisitions et restaurations d'œuvres d'art

Cette enveloppe de 655 k€ a permis d'enrichir et de restaurer les collections des musées lyonnais, des archives municipales, et de la Bibliothèque municipale.

Ces opérations ont généré des recettes (220 k€) grâce au soutien de l'État et la Région et également des clubs de mécènes du musée des beaux arts.

Volet patrimonial

En 2014, plusieurs opérations ont pu voir le jour :

- L'achat et la mise aux normes de sécurité de l'atelier Justin Godart, ancien atelier de canuts, mis à la disposition de Soierie Vivante.
- Des opérations de restauration soit sur des œuvres d'art culturel (crypte à St Nizier tableau de l'église St Bruno des Chartreux), soit sur des œuvres civiles (restauration de 7 sculptures dans l'espace urbain).
- Restauration des toitures de l'église St Pothin, de quatre chapelles de l'église St Bruno des Chartreux, du Temple du Change
- Etude sur l'état et la structure des sculptures de Coustou, place Bellecour.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

35 049 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 260 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

43,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 345 k€



Musée des Beaux Arts

LE CONTEXTE

L'année 2014 a été marquée, pour la troisième fois consécutive, par une très forte fréquentation, atteignant plus de 350 000 visiteurs. La qualité scientifique et didactique des expositions explique le succès.

La grande diversité des collections permet aux visiteurs de parcourir l'histoire de l'art de l'Égypte Antique jusqu'au XXI^e siècle. Une programmation culturelle variée et adaptée aux différents publics est proposée, ce qui attire de nombreux visiteurs.

Les médiations envers les élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur restent au cœur des préoccupations du service culturel. Plus de 65 000 visiteurs scolaires sont accueillis chaque année au musée. Un site intitulé « Histoire des arts – XX^e siècle » a été mis à disposition des professeurs et de leurs élèves pour leur permettre d'initier leurs classes au nouvel enseignement de l'histoire des arts.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Collections permanentes :** 235 791 visiteurs,
- **Expositions :** 115 570 visiteurs dont 44 816 pour l'exposition « Joseph Cornell et les surréalistes à New York » début 2014,
- **Nocturnes :** 5 640 visiteurs pour 8 nocturnes soit une moyenne de plus de 700 visiteurs par nocturne.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Expositions et accrochages

« Joseph Cornell et les surréalistes à New York : Dali, Duchamp, Ernest, Man Ray... »

Jusqu'au 10 février 2014

L'exposition Joseph Cornell et les surréalistes à New York a permis de découvrir l'œuvre de l'artiste américain, pionnier du collage, du montage et de l'assemblage, des années 1930 à 1950. Son œuvre est située dans le contexte du surréalisme, courant qui connaît alors son apogée aux États-Unis. Près de 200 œuvres ont été montrées parmi lesquelles des pièces majeures de Joseph Cornell, ais aussi d'artistes emblématiques du surréalisme comme Salvador Dalí, Marcel Duchamp, Max Ernst et Man Ray alors installés à New York.

« L'invention du passé.

Histoire de cœur et d'épée 1802-1850 »

Du 19 avril au 21 juillet 2014

L'exposition s'est intéressée à la représentation de l'Histoire dans les arts figurés en Europe au XIX^e siècle, et plus particulièrement au regard porté par les artistes sur le Moyen Âge, la Renaissance et le XVII^e siècle. Elle a été la première depuis plus de quarante ans à être consacrée à ce courant artistique majeur, réunissant dans un vaste panorama Dominique Jean Auguste Ingres, Paul Delaroche et leurs contemporains européens. Sous leur pinceau ont pris vie les amours et les destins tragiques des rois et des reines, des princesses et des héros, de Du Guesclin à Bayard, de saint Louis à Henri IV, de Jeanne d'Arc à Marie Stuart. Le musée des Beaux-Arts s'est associé au Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse qui a présenté parallèlement l'exposition L'Invention du Passé, Gothique mon amour... 1802-1830.

« Jacqueline Delubac, le choix de la modernité Rodin, Lam, Picasso, Bacon »

A partir du 7 novembre 2014

En insistant sur l'audace des choix de Jacqueline Delubac (1907-1997), l'exposition a présenté à la fois la comédienne mis aussi et surtout l'amatrice d'art qui légua trente-huit œuvres au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Dès 1988, l'ancienne comédienne originaire de Lyon a commencé à penser à l'avenir de ses collections. Sans héritier, elle a souhaité les transmettre à une institution publique. Après sa mort, le musée des Beaux-Arts de Lyon reçoit ainsi trente-cinq tableaux ou pastels de Monet, Manet, Renoir, Degas, Bonnard, Vuillard, Léger, Braque, Picasso, Miró et Bacon... Ce legs exceptionnel, complété par quelques bronzes de Rodin et les tableaux du XIX^e siècle ayant appartenu à Myran Eknayan, est révélé au public en 1998 dans les salles du musée tout juste rénovées. Le legs de Jacqueline Delubac permet au musée des Beaux-Arts de Lyon de présenter la première collection impressionniste hors de Paris.

Quatre accrochages ont eu lieu au sein des collections

- « La donation André Dubois », du 25 mars au 14 juin 2014,
- « Étienne-Martin », du 25 juin - 15 septembre 2014,
- « Dialogue avec la Fondation Bullukian », du 8 octobre au 10 novembre 2014
- « Raymond Grandjean », à partir du 27 novembre 2014

Services généraux

Le travail pour l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du musée a été poursuivi tout au long de l'année. Une campagne de changement des éclairages a été initiée sur 2014, elle sera poursuivie sur 2015. Ceci permet une diminution très substantielle de consommation d'énergie et une amélioration de la mise en lumière des œuvres.

Le service communication a continué à affirmer la présence du musée sur les réseaux sociaux, ce qui contribue à l'augmentation de sa fréquentation.

La vente en ligne, après deux ans de mise en place, est maintenant très utilisée par les visiteurs puisque plus de 65% de la billetterie des activités culturelles est réservée en ligne.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 663 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 255 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

118,1

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

5 208 k€



Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

Comme lors de toutes les années commémoratives (2014 marquait le 70^e anniversaire de la Libération de la France), le CHRD a connu une hausse significative de sa fréquentation qui atteint un niveau jamais atteint jusqu'alors.

Le très grand succès de l'exposition « Pour vous Mesdames ! La mode en temps de guerre » et de l'exposition « C'est le Débarquement » est à souligner alors que le parcours permanent rénové en 2012 est toujours plébiscité par le public dont l'intérêt pour cette période historique ne se dément pas.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de visiteurs : **84 956**,
- Nombre de visiteurs groupes : **26 402** (31 %),
- Nombre de visiteurs étrangers : **10 666** (12,5 %),
- Recettes de la boutique : **45 499 €** (contre **18 332 €** en 2013)

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Exposition temporaire

« Pour vous Mesdames ! La mode en temps de guerre »

Du 27 novembre 2013 au 14 avril 2014

Cette exposition a permis de drainer un très large public (environ 30 000 personnes) souvent constitué de primo-visiteurs. Elle a par ailleurs été l'occasion de nouer des partenariats fructueux avec le monde de la recherche et d'autres structures muséales à travers une programmation d'événements culturels de grande qualité.

« C'est le Débarquement »

Du 11 juin 2014 au 4 janvier 2015

En lien avec l'actualité mémorielle, l'équipe du CHRD a fait le choix de traiter un sujet souvent perçu comme purement militaire sous l'angle de l'humain en présentant les parcours de vie d'une dizaine de combattants impliqués dans ces événements. L'exposition a attiré environ 15 000 visiteurs, dont une part importante de touristes étrangers (les textes avaient été traduits en anglais).

Programmation culturelle

Une offre culturelle dense a été proposée au public (une quinzaine de conférences, 3 visites commentées par mois en moyennes, visites urbaines sur différentes thématiques des activités destinées au jeune public ...) ce qui a permis d'accroître l'attractivité de l'établissement auprès des différents publics. Le CHRD a poursuivi en 2014 le développement de partenariats avec le festival Lyon BD à travers une création originale sur le thème du Débarquement. Mais aussi avec le CNSMD dont une équipe a été accueillie deux jours en résidence dans l'établissement et avec la Fête des Lumières par le soutien et l'accueil d'un projet d'étudiants de l'Université Lyon 3 dans la cour du musée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

349 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

254 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

23,6

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 017 k€



Musées Gadagne

LE CONTEXTE

Avec plus de 102 000 visiteurs, l'année 2014 a été marquée par la poursuite de l'ouverture des Musées Gadagne vers ses publics touristiques et locaux.

Trois expositions temporaires ont ponctué l'année 2014 offrant ainsi une programmation variée autour des collections des musées.

Les musées Gadagne ont également poursuivi leurs partenariats scientifiques avec plusieurs institutions (Lyon2, LARHRA, Lyon3, Lyon1, CNRS, BML, AML ...).

C'est dans ce contexte que le budget alloué aux musées Gadagne a permis de mettre en œuvre notamment les actions suivantes.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Fréquentation 2014 : 102 582** visiteurs (toutes activités confondues, objectif 100 000 visiteurs),
- **Recettes liées à la fréquentation : 272 k€.**

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Collections permanentes

Les musées Gadagne ont poursuivi un travail important autour de leurs collections en 2014 :

- Poursuite de la numérisation des collections (collection de faïence, objets liés à la guerre 14-18, bustes d'époque révolutionnaire, objets compagnonniques, objets archéologiques),
- Poursuite du récolement des œuvres notamment de la collection archéologique,
- Conditionnement des barques médiévales et modernes de Lyon Saint-Georges et transport vers un lieu de réserve,
- Achèvement de la restauration des objets ferreux issus des fouilles archéologiques du quartier Saint-Georges,
- Enrichissement des collections par des acquisitions.

Expositions temporaires

Trois expositions temporaires ont séquencé l'année 2014 :

- « **Lyon, centre du monde !** », s'est poursuivie jusqu'en avril,
- « **La recherche de l'excellence : le compagnonnage à Lyon, de ses origines mythiques à nos jours** » exposition présentée du 24 avril 2014 au 4 janvier 2015 et réalisée en partenariat avec les fédérations et unions compagnonniques de France,
- « **Vieux Lyon, double vues** » à l'occasion des 50 ans du secteur sauvegardé du vieux Lyon présentation du 13 juin au 21 septembre du travail de deux photographes sur ce patrimoine.

Chaque exposition temporaire est accompagnée d'une programmation riche pour offrir aux visiteurs plusieurs pistes de découverte.

Les musées Gadagne ont aussi poursuivi leur ouverture à la création contemporaine en s'associant à quatre événements majeurs :

- Les Nuits de Fourvière : les musées Gadagne ont accueilli la compagnie des Old Trout Puppet workshop dans le cadre d'une exposition inédite « Dans l'atelier des Old Trouts » du 13 juin au 21 septembre. L'exposition était accompagnée de deux spectacles.
- Biennale musiques en scène : présentation du 7 au 29 mars d'une installation interactive sonore et musicale « le jardin des songes » et d'un concert/performance.

- Festival Lyon BD : dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale présentation du 13 juin au 21 septembre de l'exposition « Guignol et la guerre : regards de JC Deveney et Lucy Mazel ». Accrochage de planches originales de BD en regard d'une sélection d'objets des collections du musée d'histoire de Lyon,
- Edition 2014 du festival Labelsoie : présentation du 14 au 30 novembre d'une création plastique, chorégraphique et vidéo ainsi que d'une sculpture textile réalisée par des étudiants dans le cadre du projet Performance.

La programmation culturelle et scientifique

La programmation culturelle et scientifique des musées Gadagne a permis en 2014 :

- D'accompagner l'exposition « Le recherche de l'excellence » en proposant visites, rencontres, démonstrations, concerts, spectacles, balades urbaines, conférences et table-rondes autour de l'histoire et de l'actualité du compagnonnage à Lyon,
- De valoriser les collections permanentes des 2 musées avec un panel d'activités en direction de tous les publics,
- D'effectuer un travail de vulgarisation et de diffusion autour de la marionnette avec notamment les visites guidées ateliers et avec une semaine de la marionnette étrangère consacrée à l'Italie,
- D'explorer la ville selon les thématiques des collections, expositions et événements du musée grâce aux Balades Urbaines et promenades en famille, sur une base de partenariats avec de nombreuses associations de quartier,
- De s'associer aux événements locaux et nationaux (quais du polar, biennale musique en scène, biennale de la marionnette Moisson d'avril, nuit des musées, rendez-vous aux jardins, journée du patrimoine, fête des lumières),
- De traiter de l'histoire lyonnaise à travers des journées d'étude thématiques ou des colloques et des cycles de conférences, organisées en partenariat avec le monde universitaire et de la recherche.

*Montant mandaté

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

552 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

363 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 267 k€



Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

LE CONTEXTE

L'année 2015 a été celle de l'accélération et de l'aboutissement du travail de refonte de la collection permanente, engagé dès 2013. La collection a pu être présentée dans une nouvelle scénographie, adaptée à la nouvelle identité visuelle. Ces changements ont été découverts par le public le 12 novembre 2014, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire du Musée. Ce moment a été également celui de la consécration du changement de nom du Musée devenu le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique.

LES CHIFFRES CLÉS

- Le nombre de visiteurs en 2014 : **22 436**, soit **-28 %** par rapport à 2013,
- L'état a subventionné à hauteur de **10 k€** l'exposition « Voir ! 50 ans de changement »,
- La Boutique du Musée a fait **33,4 k€** de recettes.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

La refonte des collections permanentes

Elle a donné lieu à plusieurs chantiers :

- Le travail scientifique, qui a consisté à faire une nouvelle sélection des documents et objets exposés pour les présenter selon un ordre chronologique, et à rédiger un grand nombre de panneaux et cartels rendant le propos très pédagogique. Le concours de deux personnels scientifiques contractuels a été essentiel pour l'aboutissement du projet,
- Les services techniques et diverses entreprises sont intervenus tout au long de l'année pour effectuer les aménagements nécessaires, comme la peinture des murs et surtout le réaménagement complet de la salle d'exposition temporaire : habillage des murs avec des panneaux propres à l'accrochage, éclairages entièrement renouvelés,
- Le travail technique d'aménagement des espaces selon la nouvelle scénographie et l'accrochage a mobilisé l'ensemble des équipes du Musée de mars à novembre 2014,
- La signalétique intérieure et extérieure a été mise en place affirmant l'identité visuelle du Musée et facilitant la circulation.

Il est à noter que le Musée est resté ouvert au public tout au long de ce chantier, avec seulement la fermeture de salles, en alternance, au fur et à mesure de l'avancée du travail. Pendant cette période, la fréquentation et les recettes d'entrées ont baissé par rapport aux années précédentes mais se sont maintenues à un niveau correct.

Les activités pédagogiques -visites et ateliers- ont continué bien que leur organisation ait été perturbée par les fermetures de salles. Au total le Musée a accueilli 7 863 personnes pour suivre les visites guidées ou travailler en atelier de typographie, enluminure, gravure, calligraphie ou reliure.

Les expositions temporaires

Une année exceptionnelle puisque les divers chantiers n'ont pas permis l'organisation d'une exposition temporaire entre mars et novembre.

« Eduard Ovcacek »

Du 25 octobre 2013 au 16 mars 2014

L'exposition des œuvres sur papier et des sculptures de cet artiste tchèque s'est poursuivie au début de l'année 2014 et a accueilli, sur cette période 6 476 visiteurs.

« Voir ! 50 ans de changement »

Du 12 novembre 2014 au 1^{er} mars 2015

Cette exposition temporaire obéit à un triple objectif :

- Inviter le public à venir voir la nouvelle configuration du Musée,
- Venir voir les changements du monde graphique au cours de ces cinquante dernières années
- Enfin, rendre hommage aux donateurs du Musée en montrant près de 250 documents et objets sortis des réserves,

L'inauguration de l'exposition, le 12 novembre 2014, a été l'occasion de célébrer le cinquantenaire du Musée, en présence du Maire de Lyon et de l'Adjoint à la Culture. Une fête d'anniversaire a été organisée dans les salons de l'Hôtel de Ville et a réuni quelques 700 personnes.

Un catalogue a été édité, intitulé « Guide déraisonné des collections du musée de l'imprimerie et de la communication graphique ». 50 contributeurs ont choisi un objet ou un document parmi les collections et ont rédigé un texte à son propos. Cette édition a été rendue possible grâce au mécénat de Solidarités et Territoires et des éditions EMCC.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

179 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

119 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

18,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

936 k€



Orchestre National de Lyon

LE CONTEXTE

L'année 2014 a été marquée par quatre éléments structurants pour la vie de l'Établissement :

- La mise en œuvre du projet d'Établissement proposé par son directeur général, Jean-Marc Bador,
- Le renouvellement pour 3 saisons du contrat du directeur musical, Leonard Slatkin,
- Le déploiement d'une nouvelle organisation des équipes structurées autour de trois pôles, avec le renouvellement de l'équipe de direction,
- La remise par le cabinet Aubry-Guiguet du schéma directeur de travaux de l'Établissement.

L'exercice 2014 s'achève sur un résultat de recettes historiquement élevées pour l'Établissement (6,3 M€ hors crédit de TVA). L'Auditorium-ONL retrouve une dynamique financière qui traduit un réel engouement du public pour la programmation et une forte productivité (163 concerts à l'Auditorium).

En complément de son activité au sein de l'Auditorium, l'ONL a également développée une présence régionale, nationale et internationale importante.

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de **14 000** abonnés à fin 2014,
- **22%** de nouveaux abonnés en 2014 dont **8%** n'étaient jamais venus à l'Auditorium,
- **230 000** auditeurs en fréquentation globale,
- **36 000** places acquises par des moins de 26 ans.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Activités pédagogiques et de médiations culturelles

Reconnu comme l'un des tous premiers orchestres européens pour la richesse et la diversité de ses actions culturelles et pédagogiques, l'Orchestre national de Lyon a naturellement poursuivi ses actions antérieures : charte de coopération culturelle, concerts scolaires, parcours culturels, chantiers de la création musicale, etc. A ces actions se sont ajoutées deux dimensions nouvelles en 2014 :

- La création de quatre « happy days » par saison, des week-ends festifs d'ouverture de l'Auditorium autour d'une thématique,
- Les concerts « participatifs » qui permettent au public de devenir acteur de la saison (jouer ou chanter avec l'ONL).

L'Établissement a par ailleurs amplifié ses actions dans le champ de la solidarité :

- Accueil des personnes âgées dans le cadre du dispositif « Lyon, Ville amie des aînés » avec plus de 800 seniors accueillis au tarif préférentiel de 8€ la place,
- Accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du dispositif de l'association « Interstices » et du réseau Musique et Handicap,
- Accueil de personnes en parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du volet Insertion de la Charte de coopération culturelle et du dispositif Culture pour tous.

Le succès du concert de la fête de la musique dans le Centre Commercial de la Part-Dieu a conduit l'Établissement à renouveler et amplifier cette opération, tout en développant un partenariat complémentaire avec les Galeries Lafayette.

Diffusion

L'ONL a poursuivi en 2014 sa diffusion régionale, nationale et internationale. Le temps fort de 2014 aura été une tournée de 9 concerts au Japon, devant plus de 15 000 spectateurs (avec notamment des concerts à Tokyo et dans la ville jumelée de Yokohama). Ce déplacement de l'ONL aura été l'occasion d'opérations croisées avec ONLYLYON : concert du 14 juillet à l'ambassade de France à Tokyo devant 1 000 invités du monde économique et diplomatique et soirée VIP au Suntory Hall de Tokyo

Sur le plan audiovisuel, un nouveau partenariat a été conclu avec la chaîne Mezzo (3 captations par saison) tandis que se sont poursuivis le partenariat avec France musique (5 captations) et la collaboration avec Naxos dans le cadre d'une intégrale CD Ravel (3 nouveaux disques enregistrés).

Production

2014 a connu une production musicale soutenue avec 192 concerts dont 163 à l'Auditorium. Trois temps forts musicaux ont marqué cette année :

- Une nouvelle production de Roméo et Juliette de Berlioz, sous la direction de Leonard Slatkin, captée par France musique et Naxos,
- La re-création d'une œuvre de Ravel tombée dans l'oubli depuis un siècle, « Antar », avec le comédien André Dussollier,
- Un rencontre entre la techno et l'ONL avec le compositeur/DJ Mason Bates à l'occasion d'un concert mis en lumière dans le cadre de la fête des lumières.

Aux côtés de l'Orchestre national de Lyon, l'Auditorium a également accueilli des formations invitées prestigieuses telles que l'Orchestre philharmonique de Saint-Petersbourg dirigé par Yuri Temirkanov, le London Symphony orchestra dirigé par John Eliot Gardiner, l'Ensemble Intercontemporain, le Philharmonia dirigé par Esa-Pekka Salonen, la Kremerata Baltica avec Gidon Kremer...

L'Auditorium a également renforcé sa programmation jazz en co-production avec le Festival Jazz à Vienne, confortant ainsi sa stratégie d'une Maison de la Musique ouverte à tous les styles musicaux et aux publics de tous les horizons musicaux. Au-delà de Jazz à Vienne, l'Auditorium s'est associé à une quinzaine de partenaires culturels pour cultiver un dialogue artistique fructueux et pluridisciplinaire : compétences croisées, mise en commun des moyens de production, circulation des publics... qui concernent près de 50 concerts de la saison.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 845 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

6 300 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

149,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

11 195 k€



Archives municipales

LE CONTEXTE

Les missions des Archives s'inscrivent dans un environnement marqué par la dématérialisation des procédures administratives mais aussi par les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

Deux projets se poursuivent :

- Le projet d'archivage pérenne des documents électroniques à l'échelle de la Ville avec la fin de la phase d'orientation.
- Le projet de refonte du système d'information des Archives municipales pour permettre un accès plus large du public aux ressources documentaires.

LES CHIFFRES CLÉS

- **17,6 km** : métrage total conservé,
- **367 ml** : archives entrées,
- **641 ml** : archives éliminées,
- **42385** entrées pour une recherche, une exposition, une conférence, un atelier... (dont **4608** scolaires pour des ateliers pédagogiques),
- **530 000** visites du site internet,
- **19 millions** de pages vues.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

La collecte et la conservation des fonds

Le travail en amont auprès des services municipaux continue à porter ses fruits et conduit à des versements raisonnés de conservation définitive. Outre les archives des cabinets des élus ou de l'École Nationale des Beaux Arts des années 1920, un fonds exceptionnel a été versé, celui de la chaîne municipale de télévision éducative « Cap Canal » comprenant les dossiers administratifs et les émissions produites.

Plusieurs fonds d'origine privée sont venus enrichir la mémoire collective dans les domaines de l'engagement et de l'associatif, de la vie culturelle mais aussi de la première guerre mondiale avec des correspondances de soldats, des carnets.

L'accès aux contenus

Les programmes de numérisation et de mise en ligne ont été poursuivis avec un accent mis sur l'état civil avec les décès jusqu'en 1989. Le partenariat avec la société de généalogie du Lyonnais et du Beaujolais se poursuit pour l'indexation des mariages et des Morts pour la France. L'offre en ligne représente 3 millions de documents.

Dans le cadre des commémorations de la première guerre, les Archives municipales ont lancé un projet sur leur site internet : « 14-18, Lyon dans la guerre ». Les différentes rubriques donnent accès à des archives familiales, des documents officiels, bruts ou commentés, des repères chronologiques, un guide des sources et des offres pédagogiques qui seront régulièrement enrichis pendant quatre ans.

Les expositions temporaires

Le programme « archives de Lyon, mémoires au pluriel » ouvert en 2013, en lien avec la charte de coopération culturelle qui engage une politique de collecte de documents et de médiation pour rendre compte de la diversité sociale et culturelle du territoire a été poursuivi et a donné lieu à 2 expositions accompagnées de collecte de documents et de mémoires :

- « Lyon l'italienne, deux siècles d'immigration italienne en région lyonnaise », présentée dans la grande salle

d'exposition d'avril à décembre avec une très riche programmation, de nombreux partenariats, dont les associations italiennes ;

- « Place du Pont Production, des chansons du Maghreb à Lyon », exposition sonore en collaboration avec le CMTRA (Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes) sur les productions musicales maghrébines des années 70-80 nées dans les cafés de la Guillotière, proposée dans le hall d'avril à juillet, avec plusieurs concerts.

De plus, les Archives municipales ont réalisé une exposition de photographies dans le hall : « Philippe Schuller Photographies », un « reportage » des années 1980 sur des commerçants et artisans lyonnais, traces d'un monde encore empreint des années 50-60, aujourd'hui complètement disparu.

L'action pédagogique et culturelle

Le pôle action culturelle et pédagogique a connu une activité exceptionnelle en 2014 en matière de visites et d'ateliers pour les scolaires. Il a été partie prenante des manifestations nationales ou locales. Les partenariats avec des institutions comme l'INA, les sociétés savantes d'histoire locale sont poursuivis, le partenariat avec l'Université populaire de Lyon a été reconduit. Un nouveau rendez-vous mensuel vient enrichir l'offre des Archives : « Ouïe le jeudi ! » né d'un partenariat avec Spirito (deux grands chœurs lyonnais), propose tous les mois un temps musical convivial et pédagogique.

En 2014, les Archives se sont inscrites dans les actions de la commémoration de la guerre de 14-18 et dans les manifestations autour du 70^e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance, et particulièrement dans le domaine de la protection sociale.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

266 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

10 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1675 k€



Service archéologique

LE CONTEXTE

Le volume de l'activité d'archéologie préventive, caractérisée par sa volatilité, est directement lié à l'activité économique de la construction et de l'aménagement urbain et dépend des prescriptions émises par le service de l'État sur examen des permis de construire et projets d'urbanisme déposés dans la zone de saisine archéologique. En 2014, malgré la baisse observée dans ce domaine, l'activité du SAVL s'est poursuivie à un rythme soutenu.

La nécessité de prendre en compte le décalage de chantiers importants, et en particulier celui de l'intervention archéologique prévue sur le quai Saint Antoine, explique que le budget 2014 ait été redimensionné.

Comme les années précédentes, l'activité du service archéologique est loin de se limiter aux seuls chantiers de fouilles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Interventions scolaires réalisées : **181** classes concernées (pour 4 658 élèves),
- Accueil de stagiaires : **20** élèves de collèges et **18** élèves de lycées,
- Actions auprès du grand public : **65** (dont **43%** CUCS),
- Public des actions JEP et JNA : **2 758** personnes.
- Accueil de **3** TIG en 2014, accueil de chantiers jeunes et encadrement de **2** « jobs d'été ».

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Opérations archéologiques

- Diagnostics : 4,
- Fouilles : 7 (Place abbé Larue, Antiquaille, Rue Marc Bloch, Place Ampère, rue Auguste Comte, rue St Jean et l'Hôtel Dieu (cour du Midi)),
- Suivis de travaux : 4.

Activités culturelles, pédagogiques, de médiation et d'insertion

Le SAVL s'investit dans la mise en place d'actions pédagogiques et de médiation, et s'implique fortement dans des actions à destination des publics en insertion, répondant aux objectifs de la charte de cohésion culturelle (CUCS).

Le SAVL a également poursuivi ses actions d'« archéologie de proximité ». En 2014, ce volet a concerné en particulier les fouilles de la place Abbé Larue. Le service organise également des visites trimestrielles de l'amphithéâtre des Trois-Gaules.

Activité de recherche et publication

Les agents du SAVL ont poursuivi en 2014 leur intégration reconnue dans le champ de la recherche scientifique :

- Articles publiés dans divers périodiques de renommée nationale ou internationale : 3,

- Interventions à divers colloques scientifiques, participation à l'Atlas topographique de Lyon antique (PCR piloté par le Service régional de l'Archéologie).

Le SAVL joue également auprès des services et acteurs de l'aménagement urbain et de l'activité immobilière un rôle d'aide à la décision en amont de leurs projets par le biais de l'exploitation de la base des données archéologiques et cartographiques du SIG ALyAS.

Gestion des « archives du sol »

- 3 collections de référence : la constitution des 3 collections de référence, destinées à une exploitation en direction du grand public autant que du milieu scientifique, concernant la céramique, le mobilier ostéologique et le mobilier lithique, a été poursuivie en 2014.
- Gestion des « archives du sol » : le SAVL poursuit son investissement dans ses missions de gestion du dépôt archéologique (mobilier) et de la documentation de fouilles (photos, rapports ...)

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

70 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

575 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

25,9

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

1 759 k€



Musée Henri Malartre

LE CONTEXTE

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été conformes aux prévisions budgétaires, malgré les difficultés conséquentes à la fermeture de la 1^{ère} partie de la collection dans le château, depuis octobre 2014, suite à un sinistre de dégats des eaux.

La collection du musée s'est enrichie de 14 pièces supplémentaires grâce à la réception de dons (deux roues, miniatures, tenues d'époques, pièces mécaniques diverses).

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de **1000** pièces de collection exposées au public sur une surface globale de **2800 m²**.
- **32801** visiteurs, dont **29786** de France et **3015** internationaux en majorité européens.
- **14718** entrées payantes (45 %) et **18083** entrées gratuites (55 %).

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Activités culturelles et pédagogiques auprès des jeunes publics

- Poursuite des actions de communication sur le territoire des 7 départements de la région Rhône Alpes, représentant le potentiel le plus conséquent des visiteurs du musée (75 %),
- Participation du musée aux principaux salons d'automobiles anciennes, au sein de l'hexagone,
- Poursuite du programme pluriannuel de signalisation, d'information et de dispositions d'accueil des visiteurs au musée (notamment l'accueil des groupes qui souhaitent pique-niquer dans le parc).

Organisation de manifestations thématiques et accueil de clubs d'automobiles anciennes

- Expositions temporaires reconduites (Voyages à la carte, Végéautos, "Voulez-vous rouler Grand'mère").
- Collection permanente rééquilibrée dans les halls, suite à la fermeture du château (transfert des pièces de collection principalement deux roues),
- Participation du musée aux journées du patrimoine (sur site: 1726 visiteurs + exposition d'un véhicule électrique de 1942: la Stella à l'Elysée),
- Restauration de véhicules de la collection ;(Taxi de la Marne, Rolls Royce, Roland Pilain, Cooper Climax, ensemble gazogène, Lorraine Dietrich),
- Participation du musée aux commémorations du Centenaire de la bataille de la Marne: engagement d'un véhicule du musée sur le parcours suivi en 1914 depuis l'esplanade des Invalides à Nanteuil le Haudoin (70kms)

*Par rapport à 2013 (101k€), conséquence de la fermeture du château, première partie de la collection depuis le 10 octobre 2014.).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

109 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

88 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

13,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

719 k€



Evènements et animations

LE CONTEXTE

L'opération évènements d'été a regroupé en 2014 la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et 12^e édition de *Tout le monde dehors* (comprenant trois « temps forts »).

La direction des évènements soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, près de 40 associations organisant des évènements et animations culturelles.

LES CHIFFRES CLÉS

Fête de la Musique :

- Près de **90** lieux et une multitude d'initiatives dans les **9** arrondissements,
- Plus de **280** artistes ont joué dans la ville et **14** institutions mobilisées,
- **78304** visites sur la page FDM (soit 60% du trafic global).

Le Festival « Tout l'monde dehors ! »

- **250** manifestations pendant 2,5 mois,
- **3** temps forts,
- **100 000** personnes,
- **81** lieux investis,
- **97** opérateurs,
- **1500** bénévoles.

Quais du Polar :

- **80** auteurs français et étrangers
- **60** lieux associés, **120** professionnels, **1400** scolaires, **100** bénévoles,
- **65000** festivaliers

6^e Continent :

- Fréquentation : **27 000** personnes

Salon de la BD :

- **100** bénévoles, **150** auteurs,
- Fréquentation : **40 000** visiteurs

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Evènements d'été

Fête de la musique : 21 juin

- Programmation, gestion administrative et financière, coordination logistique et technique, communication, pour la seconde édition réalisée par la Direction des Evènements,
- Mise en lumière des pratiques amateurs et découverte tout au long de la journée de nombreux talents émergents avec des scènes officielles et des lieux plus intimistes et des déambulations,
- Nouveautés : une scène commune « Scène découverte », 3 scènes électro regroupant 21 artistes sélectionnés par un jury. Le retour d'une scène pour les agents Ville de Lyon.

Le Festival « Tout l'monde dehors ! »

13^e édition des « rendez-vous d'été » gratuits et en plein air à Lyon du 24 juin au 2 septembre

250 manifestations culturelles, festives et participatives, gratuites en plein air : cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux...

Tout L'Monde Chante

Du 27 au 29 juin - 3^e édition

Promotion du chant choral amateur avec 2000 choristes dont 1200 réunis pour le final. 65 chorales réparties sur 20 lieux sur la Presqu'île ont invité les Lyonnais à chanter. Grand final sur la place des Terreaux le 29 juin. 5000 spectateurs, dont 2000 pour le final.

Tout L'Monde Danse Bals populaires du 14 juillet

- 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône : musiques du monde, musique cubaine, chansons festives. 3 scènes, 3 ambiances, 6 000 personnes,
- Le feu d'artifice du 14 juillet : feu tiré par la Société Jacques Couturier de 20 minutes – effets pyrotechniques nouvelle génération, création d'une nouvelle zone de tir dans la cour du Conservatoire.

Tout L'Monde Joue

30/31 août - 5^e édition

- 30 août : Jeu de piste à la Confluence : 1 500 participants,
- 31 août : Journée dédiée aux jeux sur les gradins de la Guillotière,
- 11 associations et clubs de jeux, 100 bénévoles, 400 jeux,
- Fréquentation : 4 000 joueurs.

Autres évènements culturels

Animations culturelles soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes :

- Diversité : 6^e Continent, Banlieues d'Europe, 4^e Forum des langues du monde, Noir sur blanc,
- Fêtes de Quartier : 16 fêtes de quartier ou carnivals soutenus dans les 9 arrondissements,
- Livre : Salon de la BD, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latines, Montchat Philosophe,
- Cirque/théâtre : Spontaneous, La grande Côte en Solitaire, Novembre des canuts, Quartiers nomades,
- Musique : Chants de Mars, parcours folk dans le cadre de Just Rock, Jazz sur les places,
- Pluridisciplinaire : Ca fait zizir, Hallucinations collectives, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

906 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

671 k€



Bibliothèques

LE CONTEXTE

Poursuite des grands projets structurants :

- Mise en œuvre du projet d'établissement,
- Le schéma Directeur de la Part Dieu,
- Numélyo et la bibliothèque numérique de référence,
- Automatisation des bibliothèques du Point du Jour, Bachut, 2°, et Croix Rousse,
- Démarrage des chantiers des 3 nouvelles bibliothèques.

Des événements :

- Accueil de l'IFLA, Fédération Internationale des Associations de bibliothécaires, qui s'est déroulé du 16 au 22 août 2014. Dans ce cadre, la BML a organisé et proposé l'événement « Ça va être possible », qui s'est décliné dans plusieurs annexes du réseau. Par ailleurs, la part Dieu a pu renouveler une partie de son mobilier au 2° et 4° étage principalement.
- Des expositions : « Une fabrique de l'innovation » (du 16 novembre 2013 au 1^{er} mars 2014), « Calaferte » (du 8 mars au 31 mai 2014), Trésors (du 20 mai au 23 août 2014), « 14-18 : Lyon sur tous les Fronts » (du 7 octobre 2014 au 10 janvier 2015),
- Organisation d'une Braderie, le 17 mai 2014 qui a connu un vrai succès.

LES CHIFFRES CLÉS

- 2400672 entrées,
- 3471010 prêts,
- 3316397 visites web,
- 27446 m² d'équipements.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Les actions des bibliothèques sont menées à travers 4 programmes : l'accueil et le service au public, les activités culturelles, l'offre documentaire et de contenu, et le programme support.

Accueil et service au public

Ce programme permet de rendre l'offre documentaire et culturelle accessible au public :

- Service aux publics : gestion des prêts (cartes, réservations, réclamations) et de la relation d'information aux lecteurs (renseignements des lecteurs). En raison notamment des fermetures dues à l'automatisation, le nombre d'entrées (2400672) a baissé (-8,61%), de même que les inscriptions payantes (-8,38%) et gratuites (-5,51%).
- Le magazine Topo a été publié 4 fois dans l'année à environ 57000 exemplaires.

Dans le cadre de l'IFLA, un budget de 50000 € a été dégagé sur le budget propre de la BML (arrêt des opérations de numérisation) afin de prendre en charge les dépenses de communication. Plusieurs supports ont pu ainsi, être réédités tels que : le numérique (5000 exemplaires), dépliants horaires (5000 exemplaires), Numélyo (2000 exemplaires), le guide enfants (11000 exemplaires), le guichet du savoir (7000 exemplaires), le guide adultes (12000 exemplaires), l'heure de la découverte (5000 exemplaires), l'automne des gones (4000 exemplaires).

Activités culturelles

Ce programme regroupe les dépenses liées aux expositions et activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. En 2014, plusieurs événements culturels ont été organisés, tels que : Une fabrique de l'innovation, Calaferte, Trésors, « 14-18 : Lyon sur tous les Fronts », « ça va être possible ».

Offre documentaire et de contenus

Ce programme regroupe les dépenses liées aux acquisitions, souscriptions d'abonnements à des périodiques imprimés et à des ressources en ligne. Il permet en outre d'assurer l'indexation, la numérisation, l'équipement et l'entretien de tous ces documents pour une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers. S'agissant des abonnements, il est à noter une faible variation des abonnements papiers en 2013 par rapport à 2012. En outre il a été proposé 35 titres nouveaux pour l'ensemble de la BML.

En matière de ressources en ligne, il est à noter le même nombre de ressources en 2014, 3 non-renouvelées et 3 nouveautés en fin d'année. Les 50000 € attribués en 2013 pour développer ce secteur n'ont à nouveau pas pu être attribués en raison de l'augmentation des charges support.

Support

Ce programme regroupe les dépenses liées aux moyens généraux de l'administration, des bâtiments et de la maintenance.

Le budget de la Bibliothèque Municipale supporte les dépenses liées à la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : VAISE, BACHUT et PART DIEU. La part affectée aux bibliothèques d'arrondissements est gérée directement par la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments et est imputée dans les dépenses globales de cette direction.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2895 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

926 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

422,8

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

17350 k€



Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Au cours de l'année 2014, les Célestins ont mené de front plusieurs événements :

- Dès janvier la reprise de la création 2012 de *Claudia Stavisky, Mort d'un commis voyageur*, d'Arthur Miller. Dix représentations furent jouées dans la salle à l'italienne et suivirent 23 dates en France accueillant plus de 22 000 spectateurs,
- La production déléguée du spectacle *Je suis*, de Tatiana Frolova du Teatr Knam, succès de la 3^e édition du festival *Sens Interdits*, dont la tournée a débuté en juillet 2014 pour s'achever en janvier 2015,
- Le renforcement de l'ouverture à l'international.

L'offre artistique totalise 215 levers de rideaux auxquels ont assisté 90 665 spectateurs. Toutes salles confondues, le taux de fréquentation s'élève à 88 %.

Le contexte économique a pesé sur les objectifs de billetterie de certains spectacles qui n'ont pas été atteints, engendrant une baisse des recettes propres espérées.

LES CHIFFRES CLÉS

- 142 levers de rideaux dans la salle à l'italienne,
- 73 représentations dans la Célestine,
- 23 représentations en tournée du spectacle « *Mort d'un commis voyageur* »,
- 6 représentations en tournée du spectacle « *Je suis* ».

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Activités culturelles

Les Célestins, théâtre de Lyon ont poursuivi leur mission artistique de production, de coproduction, d'accueil de spectacles et médiation culturelle.

Au titre des textes du répertoire, les spectateurs des Célestins ont notamment applaudi les pièces suivantes :

- *Les fausses confidences* de Marivaux, dans une mise en scène de Luc Bondy, en compagnie d'Isabelle Huppert, tenant le rôle d'Araminthe, et de Louis Garrel, s'affirmant en Dorante,
- *Phèdre*, de Racine, mise en scène de Christophe Rauck, classique aussi séduisant à entendre qu'à voir. Cette nouvelle adaptation a recueilli les faveurs du corps enseignant et du public scolaire,
- *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo dans une mise en scène de Jean-Louis Benoit. Jouée par Nathalie Richard, la cruauté du rôle resplendit à la découverte de la Lucrèce Borgia, imaginée par Victor Hugo,
- *Oblomov*, d'Ivan Gontcharov, mise en scène de Volodia Serre, la troupe de la Comédie française, de retour sur la scène des Célestins, et emmenée par Guillaume Gallienne, lors de cinq représentations à guichet fermé, présenta cette pièce rarement montée, marquée par la bohème de l'ambivalent Oblomov.

Au titre des textes contemporains on peut citer :

- *Chapitres de la chute*, de Stefano Massini, mise en scène d'Arnaud Meunier. Deux jeunes artistes s'attaquent au thème très contemporain de la faillite de la banque Lehman Brothers en 2008. Dans la veine des grands textes d'auteur avec une très belle mise en scène accompagnée d'une redoutable distribution,
- *Kiss and cry*, mise en scène du réalisateur flamand Jaco Van Dormael et chorégraphie d'Anne de Mey, entre théâtre, cirque, arts visuel et plastique, cette magie a enthousiasmé le public lyonnais,
- *Les revenants*, d'Henrik Ibsen, mise en scène Thomas Ostermeier. Parmi les grands metteurs en scène contemporains, régulièrement invité aux Célestins, sa nouvelle adaptation de l'œuvre de cet auteur porté par l'intime était sa première mise en scène en langue française,

- *Les aiguilles et l'opium*, texte et mise en scène Robert Lepage. Acteur majeur de la scène internationale et familier des Célestins, l'artiste canadien revint avec une pièce de son répertoire, magnifiquement interprétée par Marc Labrèche. Jean Cocteau et Miles Davis se croisent à travers les souvenir et émotions d'un Québécois en séjour à Paris,
- *Solvo*, mise en scène Anja Krips et Frédéric Zipperlin, le cirque Bouffon a enchanté les familles pendant les fêtes de fin d'année, grâce à sa fantaisie, ses acrobaties et ses tours de magie.

Les activités pédagogiques

De nombreuses activités pédagogiques ont été menées avec des établissements secondaires de la région ou dans le cadre de conventions universitaires. Le Comité de lecture lycéen, ateliers au long cours conduit par Christian Taponard, comédien et metteur en scène, avec des élèves volontaires, portant sur des œuvres contemporaines, et finalisé par une représentation publique, a renforcé sa diversification en se tenant simultanément à Lyon et Genève, dans le cadre du projet Territoires en écritures.

La médiation culturelle

Grâce à l'octroi d'une subvention de l'Union européenne, le projet Territoires en écritures, centré autour de l'écriture contemporaine s'est développé en collaboration avec le théâtre de Poche de Genève. Au titre des actions mises en œuvre tout au long de l'année 2014, des rencontres professionnelles autour de cinq maquettes de compagnies régionales, des rencontres destinées au public portant sur l'écriture contemporaine, de l'échange de public lyonnais et genevois,.....

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 550 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 255 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

51,0

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

4 204 k€



Musée d'art contemporain

LE CONTEXTE

Le Musée d'Art Contemporain a proposé au public une programmation très dense et très variée sur toute la durée de l'année 2014, dont une exposition événement programmée sur les exercices 2014 et 2015, consacrée à ERRÓ. Trois cycles d'expositions se sont succédés.

LES CHIFFRES CLÉS

Rétrospective « ERRÓ » :

- Plus de **500** œuvres,
- **50 000** personnes en 3 mois.

L'exposition « MOTOPOÉTIQUE » :

- **200** œuvres exposées.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Expositions

Motopoétique

D'avril à mai, à travers 200 œuvres, l'exposition « Motopoétique » a évoqué la moto dans l'art contemporain et la relation qu'entretiennent l'homme et la machine. Paul Ardenne, Commissaire de cette exposition, a réalisé un projet qui lui tenait de toujours tout particulièrement à cœur. « La moto, je la perçois, je la ressens comme un outil essentiel mis au service d'un sensualisme total ».

L'art s'est emparé très tôt de ce cheval de fer fascinant et de son chevalier-pilote, le biker. C'est cette culture moto que l'exposition se propose de mettre en lumière.

Imagine Brazil

De juin à août, l'exposition « Imagine Brazil » a présenté la nouvelle scène artistique brésilienne.

Grâce à la collaboration de deux commissaires d'envergure internationale (Gunnar B. Kvaran, directeur de l'AstrupFearnley Museum of Modern Art à Oslo, Hans Ulrich Obrist, co-directeur de la Serpentine Gallery à Londres, et avec la participation de Thierry Raspail, directeur du Musée d'Art Contemporain de Lyon), 14 jeunes artistes invités à choisir un artiste référent de l'art contemporain brésilien afin de placer leur expression artistique dans l'histoire de l'art de leur pays ont pu rencontrer le public du musée. Créée conjointement par l'AstrupFearnley Museum of Modern Art et le Musée d'Art Contemporain de Lyon, cette exposition circule du Centre TomieOthake au Brésil, à Doha au Qatar, à Montréal à la DHC Art Fondation puis à Rio à la Cité Internationale des Arts.

Rabbithole

Au 3^e étage, Oliver Beer avec son œuvre « Rabbithole » a proposé aux visiteurs une expérience à la « Alice au pays des merveilles » et à la découverte d'une nouvelle perception des sons.

Erró

Du 2 octobre au 22 février 2015, la Rétrospective ERRÓ développe la genèse de l'œuvre de cet artiste : collages, performances, films, aquarelles, peintures, dessins. Plus

de 500 œuvres choisies dans les Collections privées et publiques d'Europe ont attiré 50 000 personnes en 3 mois. Dans le cadre de la charte de coopération, le service des publics a finalisé deux projets :

- « L'art sur écoute », réalisé avec les jeunes aveugles de l'Institut les Primevères, a donné lieu à un environnement sonore in situ,
- L'action avec les jeunes footballeurs de Lyon Duchère AS, « L'art occupe le terrain », s'est concrétisée à quelques jours de la Coupe du monde par une performance surprenante avec l'artiste Benedetto Bufalino, une partie de football artistique devant le musée,
- Durant la rétrospective ERRÓ, un très vif succès remporté par toutes les activités autour de l'exposition : très forte demande pour les visites en famille et pour les différents ateliers proposés aux jeunes (de 3 à 15 ans).

Biennale

En mars et avril, la Biennale Musiques en Scène s'est tenue au 3^e étage du Musée autour d'une œuvre de la Collection du Musée (dessins) et a fait l'objet d'une installation spécifique d'œuvres de deux artistes.

Le Musée d'Art Contemporain a commencé la mise en œuvre de la 1^{ère} phase (constitution du groupe de travail, listes d'œuvres détaillées, préparation des œuvres à transporter, démarches administratives, ...) du transfert, d'une partie conséquente des œuvres de sa Collection (dons – acquisitions – dépôts) de l'entrepôt actuel, situé impasse des Chalets à Lyon 7^e vers un nouvel espace de stockage situé avenue Henri Schneider (espace acquis récemment par la Ville de Lyon) à Jonage. Ce projet mobilisant plusieurs services du Musée est conduit en « mode projet ». Il se poursuivra en 2015 avec le déménagement effectif.

La politique d'insertion par le travail des personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général s'est poursuivie avec l'accueil de 15 personnes pour un total de 800 heures de travail environ équivalant à une centaine de jours de travail.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1194 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

451 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

39,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2603 k€



Opéra de Lyon

LE CONTEXTE

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1er janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multi-partenariale (Etat, Région, Département du Rhône, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 7 décembre 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention d'un montant de 6 535 k€ en 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Budget global de 37 M€ dont :

- 6 535 k€ subvention Ville de Lyon et mise à disposition du personnel (soit 44,7% du budget global),
- 6 043 k€ subvention Etat (soit 16,3% du budget global),
- 3 103 k€ Région (soit 8,4% du budget global),
- 3 103 k€ Département/Métropole (soit 8,4% du budget global),
- 5 955 k€ recettes propres (soit 16,1% du budget global).

Pour rappel, l'Opéra verse à la Ville un loyer de 900 k€ (chiffre 2014).

/ACTIONS MENÉES EN 2014

En 2014, les thématiques abordées dans le cadre de la programmation artistique ont été les suivantes :

- *Les vérités qui dérangent* (programmation 2013 / 14),
- *Au-delà du réel* (pour la programmation 2014 / 15).

Nombre de postes au total : 368 postes

Sur ces 368 postes, la Ville de Lyon met à disposition 245 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- 61 postes de musiciens,
- 31 postes de danseurs,
- 34 postes de choristes,
- 110 postes de techniciens,
- 9 postes administratifs.

Soit une Masse salariale coût chargé 2014 de 10 031 332 €

Fréquentation

118 442 spectateurs, 191 représentations répartis comme suit :

- Grande salle: 77 743 spectateurs, 84 représentations
- Dont 54 Opéras, 58 760 spectateurs,
- Dont 18 ballets, 5 897 spectateurs,
- Dont 12 concerts, 13 086 spectateurs.

- Musique de chambre: 554 spectateurs, 5 représentations,
- Scolaires: 15 957 spectateurs, 37 représentations,
- Amphijazz et amphimonde: 5 578 spectateurs, 32 représentations,
- Hors les Murs: 18 610 spectateurs, 33 représentations.

Visites de l'Opéra

- Journée portes ouvertes (10 mai 2014): 15 000 personnes,
- Journées du patrimoine (20 et 21 septembre 2014): 7 797 personnes.

Taux de fréquentation

- Opéras: 92%,
- Ballets: 97%,
- Concerts: 89%.

*Mis à disposition par la Ville de Lyon

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

37 M€

SUBVENTIONS
VILLE DE LYON

6 535 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

214,5



PETITE ENFANCE



Petite enfance

LE CONTEXTE

L'année 2014 est la dernière du Contrat Enfance et Jeunesse n°2 (CEJ2) avec la CAF, qui soutient les actions petite enfance à hauteur de 9 M€, (3 nouveaux projets en 2014), et se termine sur de nouvelles perspectives de partenariat avec la Métropole.

L'augmentation continue des places d'accueil et la diversité des modes d'accueil élargissent les réponses aux familles.

Des actions qualitatives complètent l'offre :

- Finalisation du Référentiel éducatif Volet Enfant, véritable socle des valeurs éducatives, favorisant les réponses aux besoins d'épanouissement des enfants,
- Renfort des Points d'Accueil et Information Petite Enfance 2^e génération,
- Actualisation du guide « Où faire garder mon P'tit Gone ? », qui présente les différentes solutions d'accueil,
- Journées d'études professionnelles « Biennales de l'Enfance » les 27 - 28 août, réunissant tous les agents de l'Enfance.

LES CHIFFRES CLÉS

- 1897 places en gestion municipale, 52 établissements,
- 2822 en gestion associative subventionnée, 103 établissements,
- 1202 en gestion privée, 64 établissements,
- 17 Relais d'Assistants Maternels,
- 7 Lieux d'Accueil Enfants-Parents et 4 Ludothèques,
- 1 Classe passerelle.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Gestion de l'activité et des services de petite enfance

Des travaux importants de mise en conformité ont nécessité une adaptation provisoire de l'accueil, parfois une délocalisation : Turret (1^{er}), Minicrèche renommée George Sand et Dr Long (3^e), Charmettes (6^e), Tissot (9^e).

Dépenses pour la gestion municipale : 45 k€

Sont pris en charge dans ce programme le fonctionnement du service d'accueil familial, l'achat des vêtements de travail, le fonctionnement des établissements ouverts en août.

Les frais d'exploitation des 51 équipements (49 Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – EAJE, 1 micro crèche et 1 Relais d'Assistants Maternelles - RAM) sont portés par les 9 mairies d'arrondissements, et la masse salariale est gérée par le service central.

Dépenses pour la gestion associative : 16 367 k€

Les subventions versées soutiennent 117 projets : EAJE, micro crèches, services d'accueil familial, RAM, lieux d'accueil enfants-parents, autres établissements. L'augmentation par rapport à l'année précédente a été contenue à moins de 1 % par la mise en place d'une réactivité accrue dans l'ajustement des subventions.

Les équipements intégrés aux centres sociaux et maisons de l'enfance sont visibles dans le budget du Développement Territorial.

Recettes : 23 961 k€

Pour la gestion municipale, les recettes sont corrélées aux activités des établissements : les participations parentales (4722 k€) et la Prestation de Service Unique – PSU (9652 k€) versée par la Caisse d'Allocations Familiales – CAF.

Pour les 2 modes de gestion, la Prestation de Service Enfance et Jeunesse – PSEJ est versée par la CAF pour les 156 projets retenus dans le CEJ2 au titre de 2013, soit 9 535 k€.

La CAF a versé également des subventions exceptionnelles pour l'accueil collectif en ZUS, le dispositif innovant « classe passerelle » intégrant un diplômé de petite enfance, la professionnalisation des assistantes maternelles du SAF (52 k€).

Actions transversales de développement

Le jeu a été mis en valeur sous toutes ses formes, au travers de différentes actions auprès des ludothèques, d'événements ponctuels ouverts aux habitants et partenaires (ex : journée événementielle proposée par les RAM le 22 novembre 2014 dans le cadre de la Semaine des droits de l'Enfant).

- Coordination et pilotage de l'action qualitative de la direction et animation des PAIPE 2: soutien CAF de 121 k€,

- Eveil de l'enfant (8 k€): interventions d'artistes en 2^e année auprès des enfants de 5 établissements sur les thématiques: expression corporelle, art plastique, éveil musical, marionnettes. Ces projets basés avant tout sur le plaisir d'une rencontre entre artistes, professionnels et enfants, favorisent l'éveil artistique.

- Ludothèques (27 k€): offre de location de jeux, accompagnement sur l'aménagement de l'espace avec un soutien CAF de 4 k€,

- Soutien aux professionnels (33 k€): action permettant de professionnaliser les équipes et de mener une réflexion autour de la santé et de la performance au travail,

- Réseau différence et petite enfance (enfants en situation de handicap) et centre de ressources (71 k€): financement de la ville avec un soutien CAF de 2 k€,

- Veille, prospective et communication (7 k€): publications, référentiel.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16 597 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

24 088 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

800,2

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

29 005 k€



ÉDUCATION



Éducation

LE CONTEXTE

On observe une évolution à la rentrée scolaire de septembre 2014 de +1,67%. La barre des 36 000 élèves dans l'enseignement primaire public à Lyon a été dépassée à la rentrée scolaire 2014 avec 36 249 enfants.

La Direction de l'Éducation a mis en place en avril 2014, une nouvelle organisation qui répond à une volonté d'agir en proximité (7 postes de Responsables de Secteur et 12 postes de Responsables de Proximité).

La rentrée scolaire de septembre 2014 a coïncidé avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Lyon. A travers celle-ci, la Ville de Lyon a souhaité offrir aux enfants une après midi complète consacrée à des activités périscolaires. Le Vendredi après-midi, ce sont 3 heures dédiées à des activités ludiques, manuelles, sportives, artistiques...encadrées par des animateurs diplômés et sous la responsabilité du directeur d'Alaé municipal ou associatif.

LES CHIFFRES CLÉS

Mercredis de Lyon :

- 46 sites d'accueil,
- 998 enfants inscrits,
- 32000 demi-journées enfant.

Vendredis Après-M' :

- 23000 enfants inscrits,
- 13000 pour les accueils de loisirs municipaux,
- 10000 pour les accueils de loisirs associatifs.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques (entretien, maintenance des équipements, moyens pédagogiques tels que les livres scolaires et le BCD, fournitures, transports, ...), ainsi que les dotations réglementaires aux écoles privées.

Pour les écoles publiques, les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2014.

Pour les écoles privées, le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire. Les contributions versées progressent du fait de l'augmentation des effectifs de l'ordre de 0,56 %.

En 2014, on compte (rentrée 2014) :

- 36 249 élèves dans les écoles publiques, dont 15 280 en maternelle et 20 969 en élémentaire,
- 7 892 élèves dans les écoles privées, dont 2 797 en maternelle et 5 095 en élémentaire.

Projet éducatif

La mise en œuvre de ce programme (21% des dépenses de fonctionnement) se traduit par le financement des activités et des projets qui se déroulent sur les temps :

- Scolaire (pendant la classe) : classes de découverte, animation des Bibliothèques Centres de documentation, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques, soutien à la parentalité
- Périscolaire (matin, midi et soir) : garderies, études surveillées, aide aux devoirs et ateliers (sport, jeux, informatique, théâtre...)
- Extrascolaire (centres de loisirs des mercredis de Lyon et associatifs).

Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative, le fonctionnement de l'Internat Favre et diverses opérations comme les droits de l'enfant.

La rentrée 2014 a été marquée par la mise en place d'Accueils de Loisirs Associés à l'École (ou ALAE) municipaux et associatifs pour le périscolaire : pause méridienne, vendredi après-midi.

La mise en place des 72 Accueils de Loisirs Associés à l'École municipaux s'est accompagnée du recrutement des directeurs et directeurs-adjoints de centres de loisirs ainsi que de 475 animateurs en contrats annualisés (de 11h15 à 26h hebdomadaires). Par ailleurs 1600 vacataires assurent le fonctionnement quotidien de l'ensemble des activités associées à l'école (surveillance de restaurant, remplacement ponctuels, garderies et études...).

La réforme des rythmes a eu pour conséquence de modifier l'horaire d'accueil des enfants au Mercredi de Lyon (13h30 - 17h00 au lieu de 8h30 - 17h00).

Restauration scolaire

Ce programme (47 % des dépenses de fonctionnement) correspond à l'organisation des restaurants scolaires (achat et distribution des repas, cuisine centrale, surveillance des élèves durant l'interclasse).

En 2014 les restaurants ont accueilli 3078089 enfants sur 139 jours de restauration soit en moyenne 22 144 enfants/jour (6 jours de grève représentant une baisse de commande par rapport à la précommande de 79 384 repas).

A la rentrée scolaire 2014, il a été constaté une baisse significative des commandes les vendredis de l'ordre de 4000 à 5000 couverts.

Prix d'achat du repas :

- 2,63 € TTC en 2013/2014,
- 2,77 € TTC en 2014/2015.

Prévention santé enfant

Ce programme s'articule autour de 3 pôles : la médecine scolaire et la prévention, la sensibilisation au handicap (interventions pédagogiques auprès des enfants), l'environnement et le soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires, l'ensemble représentant un montant de dépenses directes - hors masse salariale - de 71 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

27 809 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

11 798 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1 659,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

68 513 k€



SPORTS



Sports

LE CONTEXTE

Certifiée qualité ISO-9001 en Salles, Stades, Piscines et Patinoires, la direction des Sports est engagée dans la mise en œuvre des actions permettant la pratique sportive dans les meilleures conditions d'accueil, d'hygiène, et de sécurité, et pour les : usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, amateur, professionnelle, d'élite, en temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, ou dans le cadre d'animations, d'enseignements obligatoires (natation), ou d'actions éducatives.

LES CHIFFRES CLÉS

- 175 000 créneaux horaires auprès de 110 établissements scolaires, et 700 clubs et sections sportives,
- Interventions après de 380 classes en temps scolaire (10 000 enfants),
- Vendredi après-midi : 41 pôles d'activités (12 000 enfants par an),
- 390 classes ont été accueillies en cours de natation, soit 9 400 enfants par an.

Fréquentations :

- Piscines : 806 000 entrées totales,
- Patinoires : 268 000 entrées,
- Salles et Stades : 1200 000 spectateurs.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Exploitation des équipements sportifs

- Dépenses de fonctionnement : 2 235 k€
- Recettes de fonctionnement : 4 182 k€

L'exploitation concerne l'ensemble des établissements sportifs de la ville : 50 gymnases, 40 salles spécialisées, 35 terrains de foot, rugby, 160 terrains de proximité, 10 piscines, 2 patinoires, le stade de Gerland, le Palais des Sports, la Halle Diagana.

Piscines et patinoires

Les opérations d'animations évènementielles en piscines, telles que « les 6 heures de Vaise », la Journée de Prévention de la Noyade, les animations en marge du 8 décembre, ou les soirées thématiques en patinoires, se sont poursuivies.

L'ensemble des sites a été doté de caisses avec billetterie informatisée et système de contrôle d'accès, améliorant ainsi l'accueil des usagers, la sécurité des établissements, et le suivi des informations (Fréquentations, recettes...).

La 2^e tranche de travaux du Centre Nautique du Rhône a permis une ouverture au public de l'ensemble des installations ludiques et du bassin olympique de 50 m. Un suivi des apports d'eau a été mis en place au niveau du traitement d'eau afin de maîtriser les apports en composés chimiques et ainsi améliorer la qualité pour les usagers, de même que les coûts.

Salles et stades

Des protocoles de contrôle des matériels sportifs, de maintenance, et d'hygiène, ont été revisités et améliorés. Le plan d'entretien des terrains et abords s'est poursuivi et a permis d'optimiser l'arrosage et de limiter l'usage des pesticides.

La Halle d'athlétisme Diagana a accueilli les championnats de France de trampoline et de sports acrobatiques en juin 2014. 68 manifestations se sont déroulées au Palais des Sports, dont le classic tennis tour et le rallye Lyon Charbonnières.

Clubs sportifs

Dépenses de fonctionnement : 5 141 k€

Il s'agit du soutien apporté aux associations sportives lyonnaises et SASP (clubs professionnels) par l'attribution de subventions, l'achat de prestations (abonnements et places) et la mise à disposition de locaux à usage de siège des clubs et club house ou matériels.

200 clubs sportifs sont concernés par le versement de subventions :

- Associations sportives amateur, dont le handisport, et l'Office des sports,
- Associations sportives d'élite : 19 clubs de haut niveau conventionnés et sportifs de haut niveau individuels (préparation des JO),
- Aux SASP (clubs professionnels) : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin,
- Les Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements),
- Aux manifestations sportives de proximité.

Animation autour du sport

- Dépenses de fonctionnement : 265 k€
- Recettes de fonctionnement : 361 k€

Le Service Animation Sportive intervient dans le cadre du Plan Educatif de Territoires :

- Des interventions sportives éducatives en temps scolaire, sur la base du projet,
- L'action « vélo » sensibilisant les classes de CM1 et CM2 (140 classes),
- Les accueils de loisirs « Divertisport », en temps extrascolaire, proposés durant 14 semaines : 80 % des inscriptions sont réalisées via internet, 40 000 journées d'accueil « Divertisport », 1 600 familles.

La réforme des rythmes scolaires a modifié l'organisation du temps périscolaire depuis le mois de septembre. Les éducateurs sportifs prennent en charge les activités sportives des Mercredis de Lyon sur 47 centres mis en place au sein d'équipements sportifs spécialement mis à disposition. De la même manière, les vendredis après-midi, les centres périscolaires bénéficient d'un accès aux « pôles sports » supervisés par des éducateurs sportifs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 878 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 543 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

435,8

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE

18 678 k€



Animation événementielle

LE CONTEXTE

Le programme Evénements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des événements soutenus ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Lyon Kayak** : 2000 participants, 1000 embarcations,
- **Lugdunum Roller Contest** (championnat du monde de roller vitesse) : 900 participants toutes épreuves confondues,
- **Soirée de remise des Lions du sport** : 900 personnes invitées, 4 sportifs récompensés,
- **Courses cyclistes sur piste au Vélodrome Parc de la Tête d'Or** : 470 coureurs toutes catégories confondues, 4800 spectateurs, 45 bénévoles à chaque course,
- **Ultra Boucle de la Sarra** : 250 participants (+68% par rapport à 2013),
- **Traversée de Lyon à la nage avec palmes** : 190 nageurs,
- **Rallye de Charbonnières** : environ 180 concurrents,
- **Coupe du monde de fleuret féminin junior** : 100 compétitrices, 15 nations représentées,
- **Les grands prix cyclistes** : plus d'une centaine de compétiteurs sur chaque Grand Prix Cycliste,
- **Open de Lyon - Stand Up Paddle** : 60 compétitrices, 350 baptêmes gratuits.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

- **Sports boule** : le tournoi de Pentecôte de boules (6000 compétiteurs), les trophées des clos boulistes (224 participants), le trophée Béraudier,
- **Cyclisme** : les grands prix cyclistes (Vaise, Gerland, Monplaisir), les courses sur piste au Vélodrome Fénieux . Gaby Coche et Pignon Fixe Lyonnais,
- **Courses à pied hors stade** : Run in Lyon (21 000 participants sur les trois et 800 bénévoles), Lyon Urban Trail (8000 participants), Saintélyon (15 000 inscriptions clôturées, 500 bénévoles), Raid Hannibal, Lyon Urban trail by night (4 000 inscrits pour la 1ère édition), Ultra Boucle de la Sarra,
- **Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains** : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free VTT (7000 participants, 300 bénévoles), BMX Street Station,
- **Disciplines permettant le rayonnement international de la ville** : Tournoi de Coupe du monde fleuret féminin junior, concours hippique international (cinq étoiles) organisé dans le cadre du Salon Equitalyon, Avalanche Cup (plus de 300 concurrents, 70 bénévoles), Tournoi Seven (rugby à 7),

- **Evénements sur les fleuves** : Lyon Kayak, Open de Lyon - Stand Up Paddle, Traversée de Lyon à la nage avec palmes,
- **Natation** : Meeting national de 25m, Meeting international de 25m (plus de 500 nageurs, 2000 courses organisées),
- **Animation dans la ville** : patinoire du 8^e arrondissement,
- **Sport et culture** : Arts of dance, Com in Lyon.

Evénements sportifs organisés par la Ville de Lyon

Soirée de remise des trophées des Lions du Sport : soirée de gala permettant de récompenser le meilleur sportif de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais.

Participation aux manifestations nouvelles

Etape de contre la montre du Critérium du Dauphiné, Festival Roulez Jeunesse, Coupe du monde de jumping et dressage.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

667 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

671 k€



SOLIDARITÉS



Action sociale

LE CONTEXTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune. Ses missions sont de deux ordres :

- Des missions qui relèvent de l'obligation légale (politique de prévention et de développement social),
- Des missions spécifiques lui ont été confiées par la majorité municipale : gestion de 18 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, animation en faveur des seniors, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées.

La Ville de Lyon conserve la mission relative à la gestion des subventions versées au secteur associatif dans les domaines de la solidarité et la gérontologie.

LES CHIFFRES CLÉS

119 subventions de fonctionnement allouées :

- 61 subventions pour la gérontologie : 566 k€,
- 58 subventions pour la solidarité : 1319 k€.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Aides à la Famille et à la Personne

En 2014, la Ville de Lyon a versé au C.C.A.S. une subvention de 37,5 k€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aide ménagère (pour un montant de 265 k€), et des associations de foyers restaurants (172 k€ versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (58 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (63,4 k€).

Accès aux loisirs

Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (6,4 k€)

Aides aux structures sociales

L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice. Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).

Le crédit consommé s'élève à 1 044k€.

Veille sociale

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :

- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. (359 k€),
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire (20 k€),
- L'enveloppe « Santé SDF » soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité (39 k€),
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine (157 k€).

Participation de la Ville de LYON au CCAS

La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 12 870 k€ ; la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 k€.

En termes d'investissement, la Ville de Lyon a alloué

- Des subventions à la SAHLMAS d'un montant total de 1 917 k€ dans le cadre de la rénovation des EHPA/EPHAD : 400 k€ pour l'EHPAD « Bertrand », 855 k€ pour l'EHPA « Sauvegarde » et 661,8k€ pour l'EHPA « Chalumeaux »,
- Des subventions au CCAS pour les travaux d'entretien, de rénovation ou d'acquisition de matériel des résidences pour personnes âgées d'un montant total de 3 305 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

15 989 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

- Poursuite de la mise en œuvre de l'avenant de renouvellement pour la période 2011/2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2010 de Lyon,
- Poursuite des opérations de renouvellement urbain de la Duchère et de Mermoz-Nord, et travaux préparatoires dans la perspective du PNRU 2,
- Réalisation d'un bilan évaluatif des conventions-cadres 2010/2014 signées avec les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'enfance,

LES CHIFFRES CLÉS

- Quartiers prioritaires CUCS Lyon : environ **80 000** habitants,
- Renouvellement urbain : une dizaine d'opérations en cours de réalisation à la Duchère et Mermoz-Nord,
- Schéma directeur de la vie associative : **16** centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance,
- **400** associations subventionnées,
- PRODIJ : une centaine de projets collectifs ou individuels d'intérêt général,
- **6** ateliers santé-ville,
- Réduction des risques (Sida, toxicomanies, hépatites) : **24** associations partenaires,
- Handicap : une cinquantaine d'associations partenaires,
- Prévention : **250** participants aux « chantiers jeunes ».

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Politique de la ville

Ce programme regroupe les moyens spécifiques de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon signé en 2007 avec l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, les bailleurs sociaux et la Caisse d'allocations familiales de Lyon, le CUCS de Lyon faisant l'objet d'un avenant de renouvellement pour la période 2011 à 2014.

Egalité et droits des citoyens

Ce programme a pour objet les actions conduites par la Ville de Lyon ou des associations avec pour objectifs la promotion de l'égalité de traitement, des droits des citoyens et la prévention des discriminations.

Jeunesse

Outre le soutien aux associations conduisant des actions en direction des jeunes lyonnais, ce programme comprend également les crédits du dispositif « programme de développement des initiatives des jeunes – PRODIJ ». En 2014, l'implication des associations socio-éducatives a permis de mieux valoriser les projets primés et de renforcer la mise en réseau des jeunes qui participent au dispositif.

Vie associative

Ce programme comprend principalement les subventions de fonctionnement général attribuées aux centres sociaux, aux MJC et aux maisons de l'enfance ayant signé avec la Ville de Lyon une convention cadre pour la période 2010/2014, ainsi qu'une enveloppe de crédits pour soutenir les forums de la vie associative organisés annuellement par les mairies d'arrondissement. A la rentrée scolaire de septembre 2014, la majorité de ces associations se sont engagées dans la mise en œuvre des accueils de loisirs périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Santé/prévention

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du volet santé du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon, ainsi que le soutien aux initiatives associatives dans le domaine de la prévention des conduites à risques.

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées et l'accès aux droits.

Projet éducatif

Ce programme comprend les crédits destinés à soutenir les actions socio-éducatives des associations éligibles au volet « jeunesse » du contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales, hors les subventions sur actions récurrentes attribuées aux centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance intégrées aux subventions de fonctionnement général, et permettant l'obtention par la Ville de Lyon de la prestation de remboursement correspondant à l'augmentation de places offertes principalement en centre de loisirs.

En 2014, 88 places supplémentaires ont été créées en activités de loisirs sans hébergement.

Prévention / sécurité

Outre une enveloppe de crédits pour les actions éligibles au dispositif national « Ville Vie Vacances » gérés par la Ville de Lyon par délégation de l'État, et outre une enveloppe de crédits de subventions pour soutenir les actions de type « chantiers jeunes » proposées par les associations socio-éducatives et d'éducation spécialisées, ce programme regroupe aussi les moyens de la Ville de Lyon pour accompagner les actions de prévention répondant aux objectifs du nouveau contrat local de sécurité dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le contrat local de sécurité intègre également les objectifs du volet sécurité-prévention du CUCS de Lyon.

Support

Outre les moyens logistiques de la direction, ce programme comprend également les crédits de subventions aux associations organisant des jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

18 527 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

958 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

63,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3 356 k€



ESPACES PUBLICS



Cimetières

LE CONTEXTE

Mise en service de 2 nouveaux bâtiments d'accueil, respectivement pour les cimetières de St Rambert et de la Guillotière Nouveau, en remplacement des locaux devenus trop vétustes et plus adaptés à l'accueil du public.

Renforcement de la sécurité par la mise en place progressive d'un contrôle d'accès, par badge électronique, pour tous les locaux de la Direction, ainsi que ceux situés dans les sites, en incluant également les portes ou portails d'accès aux différents cimetières.

LES CHIFFRES CLÉS

- Sur la base de la facturation émise, les recettes de concessions ont progressé de **136 k€** par rapport à 2013, en raison notamment des ventes de concessions perpétuelles

- Les concessions d'une durée de 15 ans représentent environ **74%** des ventes de concessions

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Concessions, réglementation

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions

Globalement, les dépenses de fonctionnement restent en retrait par rapport au BP, soit 889 k€ pour un prévisionnel de 938 k€, en raison principalement d'une baisse du reversement au C.C.A.S., d'une partie des ventes de concessions, et du besoin moindre, en volume, des travaux de réfection de monuments.

Par ailleurs, les recettes ont été réalisées à hauteur de 99,8% pour un montant total de 1 830 k€, en raison notamment de la perception sur cet exercice, d'une subvention de la DRAC de 22 k€ pour la réalisation d'une étude portant sur la protection et la mise en valeur du cimetière de Loyasse.

Réglementation

Les changements apportés aux modalités de perception et de reversement, à l'État, des vacations de police, ont entraîné une forte baisse de la réalisation des crédits affectés à celles-ci, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

Gestion des sites

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

La part consacrée à l'évacuation des déchets a légèrement diminué par rapport à l'année 2013 et représente environ 54,9 k€.

Entretien des cimetières

Les dépenses relatives à l'entretien des sites ont diminué d'environ 11,7 k€, pour atteindre un montant total annuel de 87,2 k€.

En effet, pour contenir des niveaux de prix plus élevés dans des nouveaux marchés de prestations de taille et désherbage, les besoins ont été réajustés et certaines opérations ont été réalisées en interne ou différées, et ont donc générées des économies sur l'exercice. Il a été fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts.

Les recettes de fonctionnement de 30,2 k€ correspondent principalement aux redevances perçues dans le cadre d'une occupation du domaine public et à la participation, de la communauté israélite de la Duchère, à l'entretien du carré confessionnel situé dans le cimetière de St Rambert.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières est restée quasi stable, soit 27,9 k€. Les dépenses sont principalement constituées de fournitures en vêtements de travail et du nettoyage des locaux d'accueil des cimetières.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont légèrement diminué, notamment en raison de besoin moindre en fournitures de voirie (granulats), pour un montant de 27 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1128 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2068 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

65,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2456 k€



Déplacements urbains

LE CONTEXTE

Adoptée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 janvier 2014, la réforme de l'organisation du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur en 2016. Les impacts de cette réforme sur la décentralisation du stationnement étant multiples, des réflexions croisées sur des thématiques variées (caractère juridique, tarification, modalités de paiement, défaut ou insuffisance de paiement, contrôle du respect des règles de stationnement) ont été menées, pour construire à terme un dispositif fonctionnel permettant sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les recettes d'exploitation du stationnement payant sur voirie s'élèvent à 13 540 118 € sur 12 mois, de décembre 2013 à novembre 2014, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année 2013, qui s'explique notamment par la mise en place du paiement CB/NFC sur l'ensemble du parc d'horodateurs.

LES CHIFFRES CLÉS

- 1513 horodateurs en service,
- 34 100 places payantes exploitées
- Recettes annuelles de stationnement sur voirie: 13 540 118 €,
- 1 000 arrêtés de circulation et de stationnement en moyenne.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions et cotisations versées aux associations ou à des organismes sur des thématiques liées aux déplacements ou à la sécurité routière dans l'agglomération.

A ce titre, la Ville soutient notamment le financement de navettes TCL, organisées par le SYTRAL, dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques comme les Pentes de la Croix Rousse, le quartier Saint Rambert. En 2014, la subvention s'élève à 54 794 €. L'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce programme en 2014 s'élèvent à 77 214 €.

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie, compétence de la Ville dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

34 100 places payantes exploitées ont été recensées fin 2014, étant précisé qu'il s'agit d'un volume global, donné à titre indicatif, qui varie en fonction des travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de projets urbains, mais aussi de créations d'emplacements réservés divers (autopartage, aires de livraison, emplacements GIG-GIC...) ayant eu pour effet la suppression de 900 places payantes environ.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sur l'année 2014 s'élèvent à 1 700 667 €. La majeure partie de ces dépenses est consacrée d'une part à la rémunération du prestataire LPA dans le cadre du marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et d'autre part au financement du système de gestion centralisée des horodateurs (remontées des données financières, reporting...). Ces dépenses s'élèvent à 1 563 523 €.

Les dépenses d'investissement relatives à la mise en place du paiement CB/NFC sur l'ensemble du parc d'horodateurs s'élèvent à 1 768 227 € en 2014.

Les recettes de stationnement payant sur voirie générées en 2014 s'élèvent à 13 540 118 € de décembre 2013 à novembre 2014.

Jalonnement urbain

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations d'entretien, de réparation et de nettoyage du jalonnement directionnel local et du jalonnement hôtelier.

Afin d'optimiser les coûts, deux marchés ayant pour objet la fabrication, la pose, la dépose et la maintenance de signalisation routière et hôtelière ont été conclus en 2014 pour une durée de quatre ans.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sur l'année 2014 s'élèvent à 31 013 €.

Les dépenses d'investissement, qui concernent les travaux de jalonnement, s'élèvent à 55 810 €.

En contrepartie des dépenses liées au jalonnement hôtelier, une participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation a été versée, conformément aux dispositions de la convention conclue entre cette dernière et la Ville de Lyon. Le montant de cette participation en 2014 s'élève à 42 336 €, en raison du nombre de mentions implantées arrêté par le comité technique.

Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics, qui feront l'objet d'un renouvellement en 2015.

Ces dépenses de fonctionnement en 2014 s'élèvent à 295 871 €, soit une baisse de 5% par rapport à l'année 2013, qui s'explique par l'effort de rationalisation dans la gestion de ces titres de stationnement mené par la Direction des déplacements urbains.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 108 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 583 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,4

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

708 k€



Gestion Urbaine de Proximité

LE CONTEXTE

L'année 2014 a été marquée par :

- La finalisation du deuxième marché public de sanitaires automatiques en location maintenance (pose de 20 équipements neufs en lieu et place de sanitaires vieillissants), soit un total de 40 sanitaires publics en location / maintenance sur l'ensemble des arrondissements,
- La réhabilitation de 10 sanitaires à entretien automatique (objectif de réhabilitation de l'ensemble des sanitaires à entretien automatique sur le plan de mandat),
- La collecte sélective des papiers / cartons de la Bibliothèque Municipale de Lyon et des 2 médiathèques (Vaise et Bachut),
- La sécurisation (ouverture, évacuation du public et fermeture) du clos Layat dans le 8^e arrondissement et du Parc de la Passerelle (qui relie les quartiers du Point du Jour et de Champvert) dans le 5^e arrondissement.

LES CHIFFRES CLÉS

- 4 281 contrats façades nettes : +4,1%,
- 979 000 € H.T recettes des CFN,
- 18 119 demandes d'interventions soit 207 111 m² traités,
- 1736 tonnes d'encombrants collectés, 698 bennes mobiles,
- 80 tonnes de papiers et cartons collectées dans 220 bâtiments municipaux.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Respect du cadre de vie et propreté urbaine

- Augmentation du nombre de bâtiments qui bénéficient d'une collecte sélective des papiers / carton (220 bâtiments municipaux en 2014),
- Maintien des déchèteries mobiles dans chaque arrondissement,
- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des pentes », Secteur Sauvegardé, secteur « Moncey-Voltaire »),
- Gestion de la sécurisation de petits parcs et jardins par le biais d'associations d'insertion professionnelle et de grands parcs urbains par le biais de sociétés de gardiennage,
- Prise en charge par des associations d'insertion professionnelle d'actions de propreté dans les cours traboules des 1^{er} et 5^e arrondissements ainsi que sur des espaces publics ciblés (1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements).

Les équipements publics

- Sanitaires publics : poursuite de la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de modernisation des sanitaires publics surveillés et non surveillés,
- Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre).

En quelques chiffres, les sanitaires représentent :

- 1 192 255 usagers des 5 toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8h à 20h,
- 40 sanitaires automatiques en location-maintenance (Decaux), 87 sanitaires automatiques propriété ville de Lyon, 20 sanitaires traditionnels non pourvus de nettoyage automatique, 9 urinoirs, 11 toilettes sèches, 5 sanitaires surveillés pour un total de 172 sanitaires sur l'ensemble des arrondissements.

* Chiffres correspondants à l'ensemble de la direction « Qualité du service public » réunissant « Lyon en Direct », « Courrier » et « Gestion urbaine de proximité ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 821 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 057 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

78,6

MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE*

3 066 k€



Éclairage public

LE CONTEXTE

A plusieurs reprises, la Commission de régulation de l'énergie a estimé que les tarifs réglementés allaient devoir augmenter fortement. Elle a même chiffré cette hausse à plus de 30% dans les 6 prochaines années. Ce rattrapage est nécessaire, selon elle, pour couvrir l'envolée des coûts de production d'EDF.

Dans ce contexte et pour limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, seule une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) orientée sur la réduction des consommations d'énergie permettrait de rétablir une certaine marge de manœuvre.

D'ailleurs, les opérations d'investissement lancées avec cet objectif, ont commencé à porter leurs fruits sur le terrain, comme en témoigne l'évolution des consommations électriques.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre total de lampes gérées : **72 712**,
- Nombre de branchements pour festivités : **502**,
- Nombre de kWh consommé : **31303015**.

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **108 €**,
- Dont consommations électricité : **68 €**,
- Coût de revient par habitant : **11,79 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **40 €**,
- Dont consommations électricité : **22 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,49 €**.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Eclairage des terrains de sport

La plupart des terrains de sport extérieurs sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 52 stades et 2 273 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. En 2014, les projecteurs du stade de Gerland ont été remplacés pour augmenter le niveau d'éclairage.

Electrification des marchés alimentaires

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1 245 prises. En 2014, le marché de la place de Carnot a été rénové et l'électrification du marché de la place des Tanneurs réalisée en définitif.

Eclairage public

Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important.

Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 52 461 lampes installées (soit 160 lampes supplémentaires par rapport à l'année précédente). Cette augmentation est due aux nouvelles voies ou espaces ouverts à la circulation du public mis en service au cours des derniers mois. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie led, compte tenu de son manque de maturité en éclairage des rues, n'est pas encore utilisée à grande échelle, mais fait l'objet d'installations expérimentales sur le terrain. Elles ont été poursuivies en 2014 sur des petites rues, passages et jardins.

Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement.

Plan Lumière

La mise en lumière de notre Ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à ce secteur d'équipement.

Actuellement, 17 978 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville.

En 2014, plusieurs installations ont été rénovées : le clocher de l'Hôtel de Ville, la Médiathèque du Bachut, la Bibliothèque de la Part-Dieu, le pont Pasteur, la Halle Tony Garnier.

Cette année aura également été l'occasion de créer de nouvelles réalisations : la mise en valeur de la fresque murale de la Trinité réalisée par la Cité de la Création et la passerelle de la Paix en maîtrise d'ouvrage externe. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations électriques de la dep

Ce poste qui constitue une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement (56%) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

Cette année, les tarifs et les taxes EDF ont augmenté de 8%, comme en 2013.

La consommation annuelle 2014 pour l'éclairage public est de 31 303 015 kWh, soit -229 023 kWh par rapport à l'année précédente. Ce chiffre résulte des efforts significatifs entrepris pour diminuer la puissance électrique des installations. Ainsi, depuis le pic de l'année 2000 correspondant à 40 836 525 kWh, la consommation a diminué de plus de 30%.

Festivités assurées par la dep

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville demeure très important (+11%), même si la mise en place de pré-équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les interventions.

Pour la fête des lumières édition 2014, la Direction de l'Eclairage Public a conçu et réalisé une intervention place Antonin Poncet. Elle a également assuré le parcours lumineux traditionnel qui relie les différents événements.

Les crédits afférents à ce programme ont augmenté compte tenu des projets mis en œuvre et des sites retenus.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7109 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

84 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

91,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3987 k€



Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'est impliquée avec dynamisme dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001. Cette démarche environnementale est corrélée à une forte progression des surfaces à entretenir. De 306 hectares en 1989, à 404 hectares à ce jour, la direction a développé des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

La finalisation du plan de mandat a entraîné des reprises en gestion tant en propreté qu'en entretien horticole (+3,4 ha) de surfaces nouvelles entretenues.

LES CHIFFRES CLÉS

- 404 hectares de surface en gestion,
- 203 aires de jeux,
- 72 bassins et fontaines,
- 55 000 arbres de parcs,
- Plus de 720 000 plantes produites au centre horticole de Cibeins,
- Un Jardin Botanique, première référence nationale avec une collection de 15 000 espèces différentes,
- Un Jardin Zoologique, qui compte 62 espèces et 380 animaux,
- Plus de 3 000 000 de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de 20 000 personnes participent aux visites et animations pédagogiques.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Événementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour de la biodiversité menées par le service Lyon Nature ainsi que la réalisation d'expositions. Des événements tels que l'exposition « les Explorateurs » et les « rendez-vous de la biodiversité » ont été réalisés sur l'année 2014. L'exposition « les Explorateurs » a accueilli 1543 enfants dans le cadre des activités pédagogiques.

Gestion du patrimoine paysager

Ce programme regroupe les activités de maintenance et de gestion des espaces verts (entretien, propreté,...), ainsi que celles des équipements dits « associés » (fontaines, arrosage, jeux, mobilier urbain...).

Pour l'année 2014 ce sont plus de 3,4 ha de surfaces nouvelles qui ont été reprises en gestion horticoles parmi lesquelles :

- Parc Sergent Blandan (4 400 m²),
- Parc de la passerelle (10 473 m²),
- Jardin Simone Prelle (691 m²),
- Jardin de la place Bellecour (1 500 m²),
- Esplanade Nelson Mandela (5 388 m²),
- Plantation Henri Barbusse (2 244 m²),
- Jardin de Saint Rambert (755 m²).

Dans un souci d'optimisation de la performance et du recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a réduit sur l'année 2014 ses dépenses propreté de 40 557 € par rapport à ses consommations 2013.

L'année 2014 a vu la poursuite des dispositifs de propreté en lien avec le Grand Lyon sur le secteur des rives de Saône. Ces dispositifs ont pour but de gérer globalement la mission de service public de gestion de la propreté sur plusieurs secteurs tels que les Berges du Rhône, Mermoz Sud et Confluence.

2014 aura confirmé la Direction des Espaces Verts dans son action environnementale avec notamment l'obtention du prix national de l'arbre, mais aussi la labellisation « Ecojardins » pour deux nouveaux parcs (le parc promenade de Champvert et le Jardin des Plantes) et surtout, en novembre 2014, le renouvellement de la certification ISO 14001 pour le management environnemental.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature « administratives », horticoles ou techniques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 939 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 920 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

383,3

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

15 457 k€



Direction de l'Aménagement Urbain

LE CONTEXTE

En 2014, 4152 demandes de logements collectifs neufs ont été déposés. Un record depuis 2006. Ceci est dû à un nombre élevé de permis de construire de logements collectifs sur les périmètres des grands projets urbains lyonnais.

Le nombre de logements autorisés a doublé (+97%) depuis 2013. L'année 2014 marque également un net rebond des autorisations (3291) bien au-dessus de la moyenne annuelle observée sur la période 2001-2014 (2394).

En 2014, 2187 logements sociaux ont été financés à Lyon, dépassant ainsi l'objectif du PLH de 1500 logements sociaux par an.

Dans ce contexte, la Ville poursuit ses efforts de soutien à la production de logements sociaux par des investissements pour un montant délibéré en 2014 de près de 4 millions d'euros et un mandatement de plus de 3 millions d'euros. Le taux SRU atteint en 2014 les 19,76%.

LES CHIFFRES CLÉS

- 709 permis de construire déposés,
- 4152 demandes de logements collectifs déposés,
- 3291 logements collectifs autorisés,
- 6692 demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- Taux SRU au 1^{er} janvier 2014 : **19,76%**,
- 2187 logements sociaux financés,
- 51534 au 1^{er} janvier 2014 contre 50161 logements sociaux au 1^{er} janvier 2013.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

L'aménagement et le partenariat associatif

Les dépenses

Ce financement a permis de soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville. Ainsi, une subvention de 163 k€ a été versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, ainsi qu'à l'association Renaissance du Vieux Lyon (30 k€) pour l'organisation de la célébration des 50 ans du secteur sauvegardé.

Les recettes

En 2014, la Ville de Lyon a perçu le solde des participations du Grand Lyon et de l'État pour le financement d'une étude thermique sur le bâti ancien, pour un montant de 9,5 k€.

La gestion du droit des sols

Les dépenses

- Gestion des autorisations d'urbanisme : il s'agit principalement des dépenses induites par les deux applications informatiques de gestion du droit des sols (Système Urbain de Référence et Droits de Cité) mises à disposition de la Ville par la Communauté Urbaine, pour un montant de 44 k€,
- Expertise/conseil : en 2014, le coût des missions d'architecte-conseil, coloriste et paysagiste conseil, s'est élevé à 84 k€. Le Prix de la jeune Architecture a été attribué à de jeunes architectes pour un montant de 6 k€,
- Support : en 2014, la somme de 33,6 k€ a été mandatée, avec notamment deux publications dans des journaux d'annonces légales relatives à des enquêtes publiques, pour un montant de 7,9 k€.

Les recettes

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées et comportant une occupation privative du domaine public, lorsqu'elle est nécessaire à l'organisation des chantiers de construction ou de réhabilitation. En 2014, ces redevances ont généré un encaissement de 2 636 k€.

En 2014, l'État a financé le transfert de la compétence et de la délivrance produit net titré des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, pour un montant annuel de 5,4 k€.

L'habitat parc privé

Conjointement avec la Communauté Urbaine, la Ville poursuit à travers les PIG (Programme d'Intérêt général) une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation.

L'habitat parc public

Les dépenses

La dépense induite par la mission confiée à Grand Lyon Habitat pour la gestion des groupes de logements sociaux de la Ville de Lyon, a représenté un coût de gestion de 290 208 €, supérieur à celui de 2013.

Pour la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain (Mermoz et la Duchère), une stratégie de relogement et de peuplement est mise en place depuis plusieurs années et a entraîné en 2014 une dépense de 28,9 k€.

Une participation annuelle a été versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social pour un montant de 7,7 k€ ;

Une subvention annuelle de 19 k€ a été versée à l'ALSRL, permettant à cette association de soutenir un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé de personnes à faibles revenus, voire à revenus précaires.

Les recettes

En contrepartie de la mission de gestion confiée à Grand Lyon Habitat portant sur les groupes d'immeubles locatifs sociaux (Ravat, Bossuet, Lavoisier, Cité jardin de Gerland) Grand Lyon Habitat reverse le solde de gestion, soit un produit encaissé en 2014 de 1 925 k€, supérieur à celui de 2013.

La Ville de Lyon a également perçu du Grand Lyon le financement pour moitié, soit 34,9 k€, de la mise en œuvre du relogement opérationnel sur les opérations de renouvellement urbain (Mermoz et la Duchère)

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

868 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 617 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

61,5

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 884 k€



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**



Université Recherche

LE CONTEXTE

138 000 étudiants, dont 16 000 étrangers choisissent Lyon pour leurs études. La Ville compte plus de 19 établissements, dont 3 universités et 5 grandes écoles. L'excellence de ses formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique et social de Lyon et de son rayonnement international.

Le bon accueil, l'intégration des étudiants et chercheurs sont le deuxième atout de la cité. Au cœur du quartier universitaire des quais, le Service Universitaire Recherche a permis de donner de la visibilité à ses actions, avec la Maison des Etudiants.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Maison des Etudiants** : 48 associations,
- **EME** : 5886 visiteurs, 2971 titres de séjour traités, 140 visiteurs/jour,
- **Pass Culture** : 5500 vendus,
- **NEM** : 2500 étudiants internationaux au Transbordeur,
- **lyoncampus.fr** : 1664 visites / jour, 15 210 abonnés à la newsletter,
- **4 Grandes Conférences** : environ 1000 personnes, 800 abonnés à la newsletter,
- **12 émissions « Cité Campus »** TLM,
- **4 Prix du Jeune Chercheur** attribués pour 59 candidats.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

La Maison des Etudiants

Toute l'année la MDE, pépinière associative étudiante, a accueilli 48 associations en résidence sur cet espace de coworking en temps partagé (200m²). Par ailleurs, des ateliers, conférences, débats, expositions, documentaires ont animé ce lieu toute l'année.

24 associations étudiantes ont aussi reçu des subventions pour leurs initiatives solidaires, citoyennes, sportives, culturelles, ou internationales.

Du 20 au 23 octobre 2014, la MDE a accueilli le « Forum des Initiatives Etudiantes » :

- 4 thèmes ont été abordés pour favoriser l'engagement étudiant : solidarité / durabilité : / créativité / international,
- Ce forum a rassemblé 21 partenaires, 37 associations étudiantes, plus de 500 visiteurs. Il s'est conclu avec la Nuit des Etudiants du Monde.

Nuit des Etudiants du Monde

- La 12^e Nuit des Etudiants du Monde (NEM) le 23 octobre 2014 a été réalisée en partenariat avec Villeurbanne : plus de 2 500 étudiants internationaux ont participé (1 897 en 2013, soit +31%).
- 25 autres villes françaises membres de l'AVUF ont aussi organisé un événement d'accueil.
- 30 associations étudiantes sur le village associatif, un stand Onlylyon avec photomaton et cadeaux de bienvenue, une plate-forme de jeux interculturels, le vainqueur du tremplin jeune, des animations étudiantes, salsa et cabaret, ont introduit le concert de Week end Affair, suivi d'un dance floor jusqu'à 4h30 du matin.

L'Espace Multiservices Etudiant (EME)

- En 2014, la maîtrise d'œuvre a été reprise par l'Université De Lyon (UDL). L'EME a eu lieu du 4 septembre au 31 octobre 2014 au foyer de la résidence La Madeleine du CROUS,
- Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône, le CROUS, l'UDL et la Région Rhône-Alpes, copilotes de ce guichet unique d'accueil des étudiants,

- L'EME a été recentré par l'UDL autour d'un service préfecture pour les étudiants internationaux, d'un espace d'informations et des ordinateurs en libre accès,
- Plus de 3 000 étudiants internationaux à l'EME et à la Préfecture ont reçu une écharpe polaire Onlylyon en « cadeau de bienvenue ».

Pass Culture

- 5 500 Pass Culture 2014/2015 ont été vendus.
- 5 nouveaux établissements culturels ont rejoint le dispositif en 2014 : Comédie Odéon, Médiatone, Théâtre de Vénissieux, le Petit jeu de Paume et Les Tontons Flingueurs.
- 414 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants sur le site www.lyoncampus.fr tout au long de l'année.

Web Lyoncampus.fr

- Ce web complet : site, facebook, twitter poursuit son développement avec 3 840 likers en 2014, (2 500 likers en 2013, soit + 53%),
- Guide/actus/services : le site a une moyenne de 1 664 connexions/jour et 15 210 abonnés à la newsletter hebdomadaire (13 450 en 2013, soit + 13%),
- 44 newsletters ont été publiées chaque semaine avec 351 articles en 2014.

Ville internationale de formation et de recherche.

- Rayonnement international, valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, par :
- L'organisation d'une dizaine de réceptions, l'accueil de grandes personnalités scientifiques de renommée internationale,
- Quatre Grandes Conférences avec le Grand Lyon : D. Hervieu-Léger, B. Lina, Y. Crozet, Pr Mc Millan,
- La diffusion de 12 émissions de télévision bimensuelle « Cité Campus » sur TLM,
- Le Prix du Jeune Chercheur, 4 prix de 5 400 € chacun attribués à des jeunes chercheurs(es) de Lyon,
- Des subventions à l'« Université Populaire » pour son cycle de formations, et aux établissements d'enseignement supérieur pour 44 colloques internationaux.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

387 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

78 k€



Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

L'année 2014 présente à nouveau une progression des recettes et une baisse des dépenses de la direction. Cette politique permet d'améliorer le résultat financier pour la Ville tout en maintenant l'appui aux associations de commerçants.

La hausse des recettes provient principalement d'une politique volontariste en matière de collecte de la TLPE. (Taxe locale sur la publicité et les enseignes).

De manière générale, les dépenses de fonctionnement ont connu une baisse de 40 k€ par rapport à l'année 2013.

Le montant des crédits alloués, en baisse de 11% par rapport à l'année 2013, a été utilisé de façon plus optimale puisque le taux de consommation s'établit à 95,6% en 2014 contre 89,9% l'année précédente.

Par ailleurs les recettes ont connu, par rapport à l'année 2013, une hausse de 486,9 k€, soit +6,5%.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dépenses par rapport à 2013 : -40 k€.

- Recettes par rapport à 2013 : +486,9 k€, soit +6,5%.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Animations et événementiel

La politique de soutien aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations de fin d'année s'est poursuivie. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2013 et l'avance de la campagne 2014, de 151 k€, est toutefois en baisse par rapport à 2013, où il était de 186,7 k€. Cela ne traduit pour autant ni un désengagement de la collectivité (le taux de subventionnement des actions étant inchangé par rapport aux années précédentes), ni une diminution du nombre d'associations participant au dispositif, resté stable à 28.

Cette réduction des coûts s'explique principalement par une baisse du prix moyen acquitté par les associations, fruit d'une incitation au regroupement de leurs achats portée par la Ville de Lyon et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le domaine de l'animation commerciale, il faut noter une diminution de la subvention destinée à l'Association de Développement et de Promotion des Marchés (ADPM), ramenée à 15 k€ (au lieu de 20 k€) pour tenir compte de l'ampleur des projets menés sur le territoire communal, par cette dernière.

Développement

Le terme des opérations urbaines FISAC portant sur les 4^e et 8^e arrondissements ainsi que le secteur de Vaise, intervenu en 2012, a induit l'absence de dépenses dans ce domaine en 2014.

Toutefois, afin de préserver la dynamique acquise grâce à ces dispositifs sur ces secteurs, ont été mises en œuvre des actions de soutien qui ont pris la forme de subventions dans les 4^e et 8^e arrondissements et d'achats de prestations de dynamisation et d'animation du tissu commercial à Vaise.

Au sein de chacun des 4^e et 8^e arrondissements, 30 k€ de subvention, dont 20 k€ pour le poste d'animateur et 10 k€ pour des actions de communication et d'événementiel, ont été versés. S'agissant du quartier de Vaise, le soutien s'élève à 13 k€ au titre de subvention pour des actions d'animation et de communication et à 8,3 k€ pour des achats.

Le montant des dépenses est ainsi ramené à un niveau égal pour l'ensemble des zones concernées, sur une base de 30 k€ pour chacune d'entre elles, ce qui permet une réduction globale des dépenses affectées à ces opérations de 27,3 k€ tout en garantissant un traitement équitable et plus efficace, notamment par la modification de la ventilation des dépenses entre chapitres.

Par ailleurs le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations Tendance Presqu'Île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi.

Gestion et exploitation

La hausse des recettes s'est établie à +486,9 k€ par rapport à 2013 et s'explique par plusieurs facteurs :

- Maintien de la hausse des recettes provenant des terrasses : +169,6 k€, soit +6,04%,
- Augmentation des recettes des kiosques : +37,4 k€, soit +10,01%,
- Une hausse toujours continue des recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure : +312 k€, soit +15,70% qui s'explique par la combinaison de deux facteurs que sont le recours à un système de pré-déclarations adressées aux commerçants identifiés comme assujettis à la taxe et l'application d'une taxation d'office. La Ville peut ainsi maintenir une gestion plus volontaire et dynamique de ce dispositif sans dépendre de la seule volonté des débiteurs de la TLPE.

En revanche la baisse des recettes liées aux enseignes s'est poursuivie, en raison d'une diminution du nombre de déclarations et de l'impossibilité, énoncée par le code général des collectivités territoriales, d'assujettir un même dispositif à la taxe locale sur la publicité extérieure et à une redevance d'occupation domaniale. Ces recettes se sont établis à 84,3 k€ en 2014, soit une diminution de 47,6 k€, soit -36,10%.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

852 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

7 988 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,7

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

2 263 k€



Relations internationales

LE CONTEXTE

L'année 2014 a été marquée par les élections locales françaises mais aussi celles du Parlement européen.

Dans ce contexte, la cellule Europe a consolidé sa stratégie en 2014. Elle a renforcé son action d'accompagnement des directions opérationnelles de la Ville sur les opportunités de financements européens. L'adoption du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 ayant été adopté fin 2014, l'instruction des dossiers éligibles débutera en 2015.

Les coopérations avec nos villes partenaires et le renforcement des capacités locales auprès de territoires émergents se sont poursuivis. Un investissement particulier s'est cristallisé autour de l'accueil du Président de la République Populaire de Chine en mars.

Une mission officielle a été organisée en Amérique du Nord intégrant Montréal dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier et la ville de Boston.

LES CHIFFRES CLÉS

- 98 délégations accueillies,
- 80 porteurs de projets soutenus pour leurs actions de solidarité internationale et de culture par le biais notamment de la convention de Lyon avec l'Institut français.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- Missions techniques et accueils de cadres territoriaux dans le cadre des coopérations avec Porto Novo et Ouagadougou (Planification urbaine, éclairage public, garage municipal),
- Poursuite de la coopération avec Erevan sur le renforcement de la décentralisation, la gouvernance territoriale, la gestion des transports, services urbains et espaces verts,
- Approbation de la convention de coopération décentralisée avec Jéricho (développement urbain durable et culture) et organisation des 1ères rencontres de la plateforme d'échanges des villes européennes partenaires de Jéricho,
- Poursuite de la coopération avec Sétif en Algérie notamment dans le domaine de l'éclairage public,
- Organisation des journées d'Hô Chi Minh Ville à Lyon dans le contexte des Années culturelles croisées France-Vietnam.

Politique de rayonnement international de Lyon

- Accueil du nouveau Maire de Montréal et valorisation de l'expertise lyonnaise (art contemporain, bande dessinée, villes intelligentes). Organisation d'une mission officielle lyonnaise à Montréal qui a permis de signer le renouvellement du protocole d'accord entre les deux villes,
- Accueil d'une délégation officielle de Canton et inauguration de la statue offerte par notre ville jumelle chinoise. Cette statue, installée sur le site de l'Institut Franco-Chinois de Lyon représente une sélection de 10 étudiants chinois formés à Lyon entre 1921-1946. Intervention de Lyon à la conférence à Canton réunissant les villes du monde partenaires de villes chinoises,
- Manifestations culturelles et économiques organisées à Lyon dans le cadre du 55^e anniversaire du jumelage de Lyon avec Yokohama,
- Coordination de la contribution lyonnaise en lien avec le 25^e anniversaire de la révolution pacifique à Leipzig qui s'est illustrée par l'installation d'une œuvre lumière lyonnaise au cœur de la ville. Organisation au

- CHRD d'une conférence sur le thème de la Résistance en présence d'historiens allemands et de l'ancien maire de Leipzig,
- Accompagnement des échanges entre clubs sportifs amateurs de Lyon et de Francfort,
- Coordination de l'opération croisée entre Lyon et Turin de danseurs citoyens dans le cadre des festivals de danse des deux villes,
- Poursuite de la collaboration avec Birmingham et la DEA sur la scénographie lumière dans le quartier de Longbridge à Birmingham.

Réseaux et Affaires Européennes

- Coordination de l'accueil à Lyon de l'Assemblée générale de l'AFCCRE,
- Le réseau DELICE, présidé par Lyon, compte 23 villes adhérentes avec 4 nouveaux membres en 2014: Bordeaux, Aarhus, Cape Winelands, Izmir. Assemblée générale du réseau à Turin. Organisation d'une semaine labellisée DELICE dans le tram de Bruxelles,
- Assemblée générale du réseau LUCI à Dubrovnik sur la thématique lumière et ville intelligente,
- Participation à plusieurs réunions du réseau Eurocities notamment sur le thème de la culture et des affaires sociales et à son Assemblée générale à Munich.

Évènements internationaux à Lyon

- La 14^e édition des Fêtes consulaires s'est déroulée en présence de 36 ambassades présentes ou représentées, 61 consulats et 11 associations internationales,
- 3^e édition du Lyon Light Festival Forum, plateforme d'échanges et de rencontres sur les pratiques et enjeux des festivals lumières qui a rassemblé 190 participants de 31 villes étrangères lors de l'édition 2014 de la Fête des lumières,
- La 12^e édition du Village de la Solidarité est un temps fort de sensibilisation du grand public lyonnais à la solidarité internationale et à l'économie sociale et solidaire: 100 associations mobilisées, Braderie du livre, le Burkina Faso à l'honneur.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1032 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

Le contexte est marqué par :

- La poursuite de la dégradation de la situation économique nationale, mais un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise avec un taux le chômage de 9,7% contre 10,4% en France Parmi les catégories les plus touchées par le chômage figurent toujours la tranche d'âge (plus de 50 ans).
- Le renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'État à la Maison de l'emploi et de la formation (800 k€ en 2014 contre 1600 k€ en 2010) et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE,
- La mise en place du service public régional (avec des points accueil - information - formation) puis à terme du service public de l'orientation.

LES CHIFFRES CLÉS

- Programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon : **6000** bénéficiaires d'un accompagnement à l'emploi,
- Mission locale de Lyon : **10300** jeunes bénéficiant d'un suivi.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'État, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2013, les actions menées en 2014 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,

- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet.

Pour les jeunes âgés de 16 à 26 ans révolus, les actions en la matière sont mise en œuvre par la mission locale de Lyon et ont permis de renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises, dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la mission locale de Lyon, à la maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) ont été revalorisées de 2% dans le cadre des conventions en cours.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2437 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

78 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

63,8

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

3356 k€



Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

Jusqu'en 2012 le service des Halles de Lyon ne faisait pas l'objet d'un budget dédié, ses dépenses et recettes figurant au budget principal.

Or, ce service étant de nature industrielle et commerciale, le Code général des collectivités territoriales imposait qu'il bénéficie d'un budget annexe, obligation respectée depuis l'année 2012, depuis laquelle le service des Halles de Lyon a été géré en budget annexe, sans autonomie financière ni personnalité morale compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2014 est, pour les Halles de Lyon, la 3^e année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dépenses de personnel : **276 k€**,
- Achats fournitures et prestations : **1 171 k€**,
- **56** commerces et restaurants.

/ACTIONS MENÉES EN 2014

Equilibre financier

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes de fonctionnement

On note une hausse des recettes de fonctionnement hors dépenses de personnel de + 74 k€, soit une augmentation de 4,12 %. Cette amélioration des résultats se concentre sur les redevances pour services rendus et plus particulièrement les redevances pour charges communes. Celles-ci progressent de 103 k€, soit une augmentation de 8,78 %.

En effet, dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, cette progression des recettes s'explique principalement par la hausse des charges communes, notamment en matière de personnel, du fait des salaires (+ 14 k€) et des frais de formation (+ 11,5 k€), des frais de nettoyage (+ 6,9 k€, du fait de l'inclusion d'interventions de nettoyage tous les lundis), de maintenance (+ 37,9 k€) et des frais d'entretien de la toiture-terrasse.

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2014 de 25 %, contre 20 % en 2013, et le taux de TVA a progressé de 0,4 point, passant de 19,6 à 20 %.

De plus, le dynamisme du site et la qualité de sa commercialisation ont permis un accroissement des recettes liées aux manifestations à caractère événementiel de 8,5 k€, soit 93,76 %.

Dépenses d'investissement

Il faut souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt, qui s'explique en premier lieu par le rythme d'évolution de l'opération de réfection de la toiture, dont la grande majorité des travaux ont été réalisés et payés en 2012. D'autres besoins ont toutefois été satisfaits, tels que le changement de néons dans une perspective d'économie d'énergie, d'amélioration de l'éclairage et de réduction des coûts de fonctionnement et la création d'un site Internet dédié aux Halles. En outre a été réalisée, pour un montant de 190 k€, une opération de changement des rafraichisseurs du site, qui étaient devenus obsolètes, afin de faire bénéficier l'établissement d'un meilleur confort thermique, déjà amélioré par la réfection de la toiture. Cette solution a été préférée à l'installation d'un système de climatisation, globalement dix fois plus coûteux et moins respectueux de l'environnement.

La réalisation de l'opération de réfection des réseaux d'eau initialement prévue en 2012 a été décalée en 2013 en raison d'un retard de chiffrage de la société titulaire du marché Elle s'est terminée et a été mandatée en 2014.

Cette bonne maîtrise des dépenses d'investissement s'explique aussi par l'absence de travaux importants sur le site en 2014, après trois années marquées par la rénovation de la toiture et la réfection des réseaux d'eau.

En 2014, des travaux de moindre ampleur notamment en termes de maîtrise des consommations de fluides ont été réalisés comme l'installation d'une gestion technique centralisée (GTC) pour l'éclairage et la mise en œuvre d'une régulation de l'eau chaude.

Ces opérations doivent permettre une diminution non négligeable des dépenses d'électricité et d'eau chaude sanitaire sur des prochaines années.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 548 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 892 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

7,0

MASSE SALARIALE
CORRESPONDANTE

276 k€

Le compte administratif 2014 clôt la période 2008-2014 sur des résultats satisfaisants et une situation financière saine, conformément aux engagements du mandat.

Les efforts accomplis pour préserver la situation financière de notre ville ont permis d'alimenter une dynamique de l'investissement, ce qui constituait là aussi un objectif fort du mandat écoulé.

Avec l'année 2014, c'est en effet un nouveau pic qui a été atteint dans la réalisation des dépenses d'investissement (153 M€), achevant l'accomplissement d'un plan d'équipement ambitieux.

Les dépenses réalisées en la matière sur les 6 années du mandat, soit près de 700 M€, ont ainsi contribué au déploiement de nombreux projets dans tous les domaines essentiels aux lyonnaises et aux lyonnais : ouverture de nouvelles places en crèches, transformations de restaurants scolaires en selfs services pour accueillir des enfants toujours plus nombreux, rénovation et construction de nouveaux équipements sportifs (Centre Nautique du Rhône, Halle d'Athlétisme Diagana).

La ville de Lyon aura ainsi investi 1,5 milliard d'euros depuis 2001, soit un niveau sans précédent. Pour autant, la dette de la ville est restée maîtrisée. L'endettement de la ville fin 2014 est ainsi légèrement inférieur à ce qu'il était fin 2001.

Nous poursuivons dans cette voie équilibrée pour ce nouveau mandat, malgré le contexte financier plus compliqué, pour continuer à répondre aux besoins de nos usagers sans mettre en péril la situation financière de la ville.

Lyon, le 24 avril 2015.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb



PUBLICATION

Direction des finances, Ville de Lyon

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Muriel Chaulet / VDL

CONCEPTION, MISE EN PAGE

www.unplusun.eu

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30